

*Branche des Rougemont de La Nalière*

*Branche des Rougemont du Valentin*

*Les Rougemont  
communiers de Saint-Aubin,  
Sauges, Noiraigue, Travers et Buttes  
bourgeois de Neuchâtel*

*Compléments aux deux livres de  
raison et chronique de famille*



Documents groupés par  
Pierre-Arnold Borel – de Rougemont  
septembre 2008



Saint-Aubin vu de Sauges

Anonyme XIX<sup>e</sup> siècle

**Avant le XV<sup>ème</sup> siècle, les hommes n'avaient qu'un prénom qu'ils ne pouvaient pas transmettre à leur descendance. C'est alors que la diète suisse a imposé un patronyme qui s'est dès lors transmis de père en fils.**

**Actuellement, nous sommes enregistrés dans le village où a vécu le premier du nom. C'est notre lieu d'origine. La naissance, le mariage, le décès y sont transmis. Les suisses portant le même patronyme sont originaires du même lieu, c'est ce qu'on appelle des lettres d'origine... et nous en sommes fiers !**

**Le lieu de naissance n'est pas le lieu d'origine, à moins d'être né au village où vécu le premier du nom.**



*François Antoine de Rougemont, né à Saint-Blaise le 3 avril 1675, receveur des sels, contrôleur des finances du comté de Neuchâtel, conseiller d'Etat, décédé le 9, enterré le 12 mars 1761, magistrat portraituré vers 1760*

# P.-A. Borel et sa chronique de famille

## La généalogie des Rougemont

«Tous les Neuchâtois sont cousins», lance Denis de Rougemont, auteur de la préface au « Livre de raison et chronique de famille » consacré par le généalogiste Pierre-Arnold Borel aux Rougemont de Saint-Aubin. Qu'à la 33<sup>me</sup> génération, il y aurait 8,5 milliards d'ancêtres aux Rougemont actuels, dont le patricien romain Lucius, donne en effet le vertige si l'on sait que l'Europe de Charlemagne ne comptait que quelque 15 millions d'habitants. C'est par le jeu des mariages entre cousins plus ou moins rapprochés que l'on tend à appréhender la réalité des lignages. Mais quel carrousel tout de même!

Car il n'empêche que l'œuvre que mène depuis plus de quarante ans M. Borel, enseignant habitant La Chaux-de-Fonds, a de quoi surprendre par son ampleur. Il en est à son sixième volume publié à compte d'auteur. Chacun explore le passé d'une branche de sa famille ou de celle de sa femme, née de Rougemont. Et puisque tous les Neuchâtois sont cousins, beaucoup se retrouvent des aïeux dans le bruissement des feuilles de l'arbre généalogique. De la sorte, il suffit parfois de s'y greffer par l'intermédiaire d'un grand-père, ou d'une grandtante...

### L'EUROPE DES RÉGIONS

C'est ainsi que l'œuvre d'un orphelin, élevé - dit M. Borel - dans le culte du père (d'où la vocation), prend place dans les bibliothèques les plus prestigieuses. Car si encore une fois tous les Neuchâtois sont cousins, une bonne part de leurs aïeux sont issus de toutes les régions d'Europe, de Normandie, de Saxe ou de plus loin encore. La petite histoire des familles - qui, souligne M. Borel, fait l'histoire des régions - rejoint la grande histoire européenne. Denis de Rougemont pour sa part y voit d'ailleurs la confirmation du principe

qu'il défend dans son œuvre: l'habitant d'un pays est d'abord d'une région avant d'être sujet de l'Etat-nation, mais il appartient en même temps à la grande famille européenne.

Du travail de bénédictin du généalogiste chaux-de-fonnier, il y a beaucoup à puiser. Pour les familles apparentées aux Rougemont de Saint-Aubin, bourgeois de Neuchâtel, mais aussi pour ceux qui à un titre ou un autre s'intéressent à l'histoire neuchâteloise. Avec les Rougemont, petits paysans anoblis, on voisine d'autant plus avec la grande histoire que ses membres devenus aristocrates furent souvent liés à la vie politique neuchâteloise.

### EN ATTENDANT LE SECOND FASCICULE

Pour M. Borel en tout cas, il y avait matière à recherches dans les archives de toutes sortes. Ce qu'il publie aujourd'hui (un fascicule de 250 pages illustré) n'est que le premier tome de la généalogie aussi complète que possible des Rougemont. Celui-ci chevauche quatre siècles pour marquer un temps d'arrêt à l'aube du XII<sup>e</sup>. Dans un second temps, M. Pierre-Arnold Borel et son épouse Jacqueline s'enfonceront avec les Rougemont jusque dans les brumes du premier empire d'Occident, jusqu'à Charlemagne (dont la stricte arithmétique dirait que nous descendons presque tous...). Grâce aux attaches des familles avec

les communes en Suisse (en France on perd souvent toutes traces après deux générations), il est relativement aisé de remonter le cours du temps et suivre le fil de l'ascendance. Dans les meilleurs des cas, on parvient à l'orée du XIV<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'usage de noms de famille se généralisa. Avant cela, le généalogiste ne peut suivre que les « fils d'or » de parenté, ceux de la noblesse féodale.

### LES PETITES HISTOIRES

Dans l'entrelacs des liens de parenté, M. Borel établit aussi le contour d'une petite histoire des mœurs, de la politique, de la religion. Mais, dit-il, lorsque cela touche de très près à des événements reconnus d'intérêt historique, il passe la main et note à l'intention du lecteur intéressé les références nécessaires. Son ouvrage reste d'essence généalogique, quoique il ouvre des fenêtres sur la vie quotidienne en terre neuchâteloise à travers les temps. Ainsi de la grande famille Rougemont réunie, on rencontrera les coquins et autres malfrats, les nobles et les vertueux, quelques sorcières, les hommes d'église ou de loi, etc. Bref, cette chronique de famille est surtout une galerie de portraits, comme une illustration partielle mais scientifique du grand carnaval de l'histoire.

R. N.

*Feuille d'avis de Neuchâtel, du 4  
novembre 1984*

Les Rougemont, branche de La Nalière à Saint-Aubin, descendant des comtes du Buat par le mariage de Denis François Henri de Rougemont et de Marie Joséphine Philippine du Buat en 1836.



Le dix sept décembre mil neuf cent vingt huit, sept heures, est née, boulevard Montmorency 57, "Jacqueline" du sexe féminin, de Jacques Hervé de ROUGEMONT, né à Saint Aubin (Suisse) le quatorze mai mil neuf cent un, dessinateur, et de Marie Caroline Jérôme PETROLI, née à Sainte Marie Siché (Corse) le trente septembre mil neuf cent un, sans profession, son épouse, domiciliés à Vanves (Seine) rue de la Manufacture 4. Dressé le dix neuf décembre mil neuf cent vingt huit, quatorze heures quarante minutes, sur la déclaration du père, qui, lecture faite, a signé avec Nous, Edgard BERTEHEMET, adjoint au Maire du seizième arrondissement de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur./.

*J. de Rougemont*

*J. N. Berthemet*

204 de Rougemont "Jacqueline"

MAIRIE DU 16<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
DE PARIS

photocopie conforme à l'acte original, délivré

le 24 AVR. 1929

Le Fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions  
d'état civil par le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement

*Heulin*



*Jacqueline de Rougemont, Paris 1920*



*et en 1931*



*Jacques Hervé de Rougemont et Marie Caroline née Petroli, son épouse, à Ajaccio, chez leur cousine Jacqueline Battesti née d'Ornano, en 1985*

"Papa nous quitte à la saison où les hirondelles s'en vont vers de plus beaux horizons..

"Papa est un homme de paix, refusant toute discussion ne menant à rien de bon... aussi, il a cherché tout seul à analyser et à se prouver que les Evangiles sont la vérité en lisant Theillardt de Chardin ou étudiant Saint Thomas..

"Papa aurait pu simplement ouvrir l'évangile de Luc au chapitre 10 où Jésus s'écrie joyusement: "Je te loue mon Père de ce que Tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents et de ce que tu les as révélées aux petits enfants !"

"Papa, si quelques doutes émis autour de nous nous laissaient dire parfois comme au Psaume 42: "comme un cerf altéré brâme après les sources d'eau fraîches, ainsi mon âme soupire après Toi, ô Dieu..." Cela prouvait la recherche d'une religion; Dis-toi que déjà les philosophes Socrate et Platon étaient sûrs de l'immortalité de l'âme, et si un peu de culture méditerranéenne nous habite on doit respecter ceux qui croient et laisser l'âme monter un degré plus haut, évoluer vers le bien.

"Cher Papa, pour toi, maintenant les questions tourmentées de Saint Thomas devant les souffrances humaines du Christ sont remplacées par l'émerveillement d'un enfant...devant le mystère de l'Au-delà."

*Jacqueline*



**Q**uel crève-cœur!  
Alors que préparant votre magazine de novembre – le dernier que je vous propose (l'âge de la retraite est là...) – je me réjouisais d'écrire dans cet éditorial ma reconnaissance d'avoir pu, ces quelques années, rester fidèle à l'esprit de TERRE NOUVELLE, insufflé par nos devanciers, et d'insister sur la foi que j'ai, bien ancrée, dans les capacités de la nouvelle et jeune équipe qui prend le relais à dynamiser toujours mieux ce mensuel commun aux trois œuvres protestantes romandes d'entraide et de mission. Catastrophe!



GILBERT DE ROUGEMONT

La nouvelle est là, quasiment au moment de mettre sous presse: la Mission de Bâle se retire de la KEM (Coopération des Eglises et missions protestantes alémaniques).

Démission, rupture – subitement – qui laissent pantois (lire p.11). Si, depuis pas mal de temps, des divergences existaient entre Mission de Bâle et KEM, pourquoi ne pas les avoir placées au grand jour, pourquoi n'avoir pas amorcé un dialogue fraternel, constructif?

Pourquoi avoir accepté, toute cette décennie, ce cheminement commun avec les autres œuvres protestantes alémaniques et romandes qui a abouti à ce processus et à ce contrat de

## *Plus jeune que jamais!*

solidarité et d'union (qui a justement pris le symbolique nom de votre journal): Terre Nouvelle? La situation, inopinée, mérite une profonde analyse, avant que des décisions soient prises...

Néanmoins, que la rédaction renouvelée de TERRE NOUVELLE se rassure: ce magazine romand a devancé – il y a 21 ans – toutes les prophétiques espérances d'un travail solidaire, en mettant en commun, DM, EPER, PPP, leur écoute du monde, divisé et meurtri, et en proposant ce lieu de partage, de réflexion, de prise de conscience et d'engagement au service de frères et sœurs de toute race, de toute langue, de toute culture; TERRE NOUVELLE poursuivra cette route, peut-être ardue, mais si enrichissante et nécessaire.

Cet incident... bâlois ne peut diminuer le sens de l'invitation qui nous était faite, rédacteurs et lecteurs, dans le premier numéro (début 1979) de ce magazine: «Réfléchir à notre responsabilité de chrétiens dans ce monde difficile où des hommes souffrent de faim matérielle et spirituelle et d'injustices.»

TERRE NOUVELLE, plus jeune et dispos que jamais, saura toujours mieux se renouveler pour intensifier la démonstration que DM-Echange et Mission, Entraide protestante suisse, Pain pour le prochain, avec des moyens différents, savent unir leur volonté d'agir pour que sur cette terre progressent Justice et Amour.

Et merci, de m'avoir permis d'être des vôtres ces quelques dernières années.

*Gilbert de Rougemont*



*Faire part de naissance de Sylvain Yves Beurret, réalisé par Jacques Hervé de Rougemont,  
son arrière grand père, qui a peint cette aquarelle  
"Rives du lac de Neuchâtel" à son intention.*

Clinique Lanixa, Montagne 1, 2300

Mercredi 27 février 1991

Stéphane et SÉBASTIEN

ont la joie de vous annoncer  
la naissance de leur petit frère

S Y L V A I N - Y V E S

au 8 chemin de Belle-Combe, La Chaux-de-Fonds,  
chez Marie-Agnès et Jean-Michel Beurret-Borel



*Christel Borgvang, fille d'Odile Geneviève née Borel, dessinée en 1985 par son arrière grand père Jacques Hervé de Rougemont*



J. de P.





*1 mai 1982, dîner de famille au palais du Peyrou  
Sur une table, portrait du pasteur Henri de Rougemont, qui a réuni ses descendants et leurs alliés.  
Coupe en argent qui lui fut offerte par la paroisse des Bayards lors de son départ pour Neuchâtel.*



*Au premier plan, à côté d'Alain Mörch – Odier, Eliane Bouvier – Petitpierre et Jacqueline Borel – de  
Rougemont*



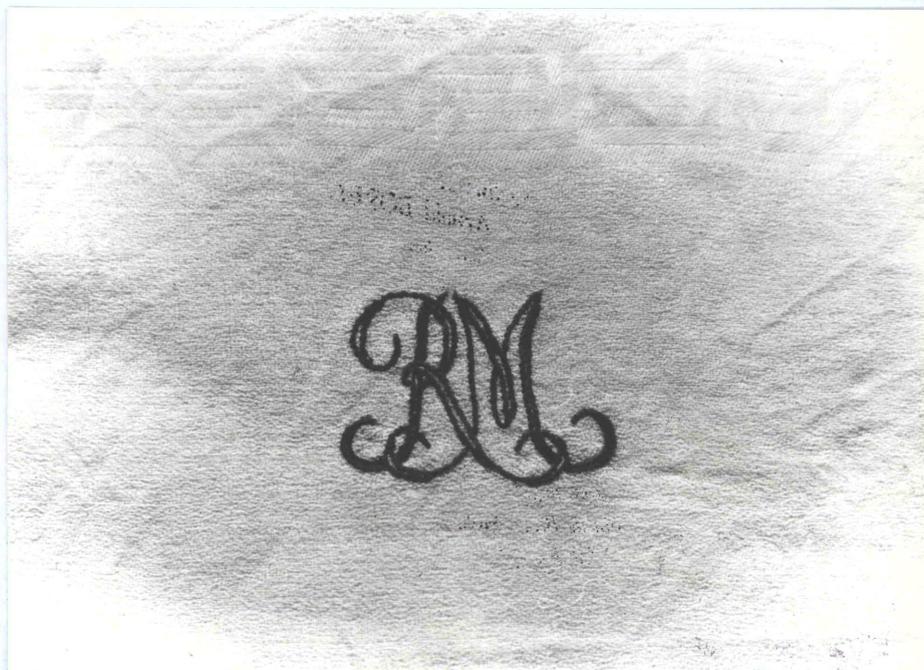
190 Phototypie Co., Neuchâtel.

Le 28 Novembre

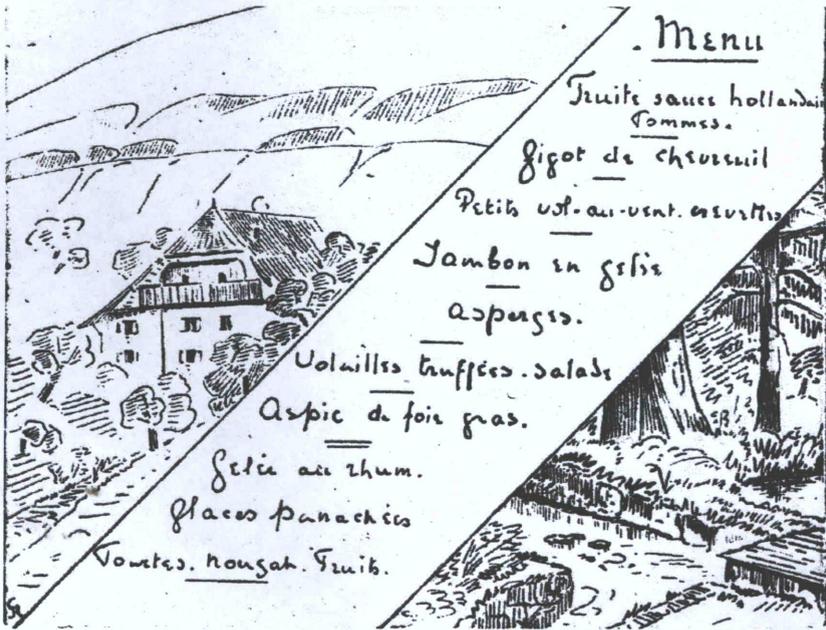
Neuchâtel - Le Palais Rouge

Suisse

1905



*Monogramme d'un essuie-main du trousseau de Jeanne Montmollin, épouse de Léopold de Rougemont, brodé en 1898-99*



Menu

Fruits saucés hollandais  
Pommes.

igot de chervil

Petits ust-au-vent. asurtis

Jambon en gelée

aspérges.

Volailles truffées. salade

Aspic de foie gras.

Gelée au rhum.

Glace panachée

Tomates. nougat. Fruits.

Notre de Lejeune & Rougemont  
et Jeanney de Montmollin

défini par maître Georges  
de Rougemont



M. de Rougemont

Ph. de Montmollin

## COLOMBIER

*Il y a beaucoup de demeures  
dans la maison de mon Père;  
Et vous savez où je vais,  
et vous en savez le chemin.*

Jean 14

Madame Yvette de Rougemont-Aggio

Anne et François Jeanneret, Loïc, Benoît, Quentin,  
à Corcelles

Laurence et Jean-Marc Burri, Antoine, Romain, Adrien,  
à Bôle

Isabelle Bindith, Sara, Julien et Vincent, leur papa,  
à Concise

Monsieur et Madame Yves et Denise de Rougemont,  
à Grandchamp

Monsieur Jean Rothenbühler, à Travers, son amie Lina

Eric et Myriam Rothenbühler, à Cornaux

Didier et Nicole Rothenbühler, Kevin et Kilian, à Colombier

Christine et Stephan Bernard, Laura et Maeva, à Cressier

Monsieur Fernand Morel, à Neuchâtel

Son filleul Claude, ses filleules Valérie et Marianne

Les familles Clottu, de Montmolin, DuPasquier, Aggio, Calame,  
parentes, alliées et amies,

annoncent avec émotion le départ, dans la lumière de Noël, de  
leur cher mari, papa, beau-papa, grand-papa, frère, beau-frère,  
neveu, oncle, grand-oncle, parrain, cousin et ami

Monsieur

**Alain de ROUGEMONT**

Officier instructeur

enlevé à leur tendre affection dans sa 75e année.

2013 Colombier, le 27 décembre 2006  
(La Joliette)

*Dans ta maison je viendrai...*

Le culte d'adieu sera célébré au temple de Colombier, vendredi  
29 décembre 2006 à 14h30, suivi de l'ensevelissement.

Alain repose à la chapelle mortuaire de l'Hôpital de la Providence  
à Neuchâtel.

**Le personnel de la pharmacieplus  
Tobagi**

a la grande tristesse d'annoncer le décès de

Monsieur

**Alain de ROUGEMONT**

père et beau-père de leurs estimés patrons,  
Anne et François Jeanneret

Il présente à la famille sa plus vive sympathie.

028-548990

**La section de Colombier  
du Parti libéral-ppn**

a le regret de faire part du décès de

Monsieur

**Alain de ROUGEMONT**

ancien conseiller communal,  
ancien membre du Conseil général,  
ancien membre du comité et membre de notre section

Elle adresse à la famille ses sincères condoléances.

028-548988

**L'Association Suisse «In Memoriam»**

a le regret de faire part du décès de

Monsieur

**Alain de ROUGEMONT**

président du comité central et de la section neuchâteloise

Elle adresse à la famille ses sincères condoléances.

028-549060

**Le comité  
et les membres de la Vieille Garde**

ont le regret de faire part du décès de leur cher président

Monsieur le colonel EMG

**Alain de ROUGEMONT**

Ils présentent à la famille leurs sincères condoléances.

028-549062



**Les autorités  
et le personnel de la commune  
de Colombier**

ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur

**Alain de ROUGEMONT**

ancien conseiller communal  
et président de commune de 1994 à 1996

Ils présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

028-549072

**La Musique Militaire de Colombier  
et son Amicale**

ont le profond regret de faire part du décès de

**Alain de ROUGEMONT**

membre d'honneur  
et membre fondateur de l'Amicale

Nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

**LES AVOCATS**

**Laurent TRIVELLI**  
**Jean-David PELOT**  
**Patrick SUTTER**  
**François DE ROUGEMONT**

ont le plaisir de vous annoncer qu'ils se sont associés  
pour la pratique du Barreau à

**Dominique HAHN, Dr en droit, avocate**  
Rue Caroline 7, case postale 3520, 1002 Lausanne  
☎ 021 320 10 01 - Fax 021 351 10 01 022-654437

*François de Rougemont, fils de Guy Jean Henry, petit-fils de Léopold, branche de La Nalière*  
*"Le Matin Dimanche", 11 mai 2003*  
*"Les Rougemont", tome II, page IX*



**Le Bureau de l'Ordre neuchâtelois des pharmaciens, de gauche à droite Jean-Louis Monnier, François Jeanneret et Nicole Winkler.** photo Marchon

*François Jeanneret, fils de Bernard et de Francine Bourquin, originaire de Travers, époux d'Anne de Rougemont, fille d'Allain, fils de Pierre, fils de Léopold, branche de La Nalière.*  
*"Les Rougemont", tome II, page IX*

*Marie, fille de Gilbert de Rougemont,  
et Laurent Beker, Lausanne, 31 mars  
1988*



*Laurence et Jean Marc Burri  
Concise, 13 mai 1989*



*Vincent et Isabelle Bindith  
Cortaillod, 18 août 1990*

*les filles d'Alain de Rougemont*

Pour le culte d'adieu à Alain de Rougemont  
Vendredi 29 décembre 2006

425

Temple de Colombière

mél: F. Silcher 1789-1860

1. Prends en ta main la mien - ne, Et gui - de - moi!  
Que ton bras me sou - tien - ne, Je suis à toi!

Sans toi je ne puis fai - re Même un seul pas. Prends-

moi donc, ô bon Pè - re, En - tre - tes bras.

2. Enrichis de ta grâce / Mon pauvre cœur: / Pour moi son prix surpasse / Joie et douleur. / A tes pieds se repose / Ton faible enfant. / Je ne sais qu'une chose: / Vivre en croyant.
3. Lorsqu'en sa bienveillance / Mon Dieu m'instruit, / Vers le but je m'avance, / Même en la nuit. / Prends en ta main la mienne / Et me conduis; / Que ton bras me soutienne, / Car je te suis.

1, 3: Chants évangéliques

2: Echos du Réveil, d'E. Rosselet 1876.

# Un cocon confortable



Une qualité de vie que la famille Jeanneret ne soupçonnait pas. photo Leuenberger

Par  
Dominique Bosshard

Une plaque Minergie apposée sur la façade. Seul signe distinctif d'une villa qui, vue de l'extérieur, ressemble à la plupart des villas traditionnelles. A l'intérieur, les installations exigées par le label jouent elles aussi la carte de la discrétion... Si, au bout d'un certain temps, l'attention du visiteur se porte sur les bouches d'aération ou sur l'épaisseur accrue des murs, c'est qu'on l'aura fortement dirigée dans ces directions-là. Il faudra, aussi, tendre l'oreille

pour percevoir le léger bruit de la ventilation.

«Nous, nous n'y prêtons plus attention, pas même la nuit lorsque tout est calme. Des courants d'air? Non, la flamme des bougies ne vacille pas!, plaisante François Jeanneret. A moindres frais, nous avons fait une maison qui s'habite comme les autres, mais qui consomme moins d'énergie. Aujourd'hui, je trouve que toute nouvelle construction devrait obéir à la norme». Installés sur les hauts de Corcelles depuis trois ans, ce pharmacien et sa petite famille figurent parmi les pionniers de l'habitation individuelle Minergie dans le canton de Neuchâtel. Ardent défenseur du label, soucieux du

monde qu'il léguera à ses enfants et petits-enfants, François Jeanneret n'est pourtant pas à ranger dans le camp des écolos purs et durs. Son choix est, même, le fruit du hasard: l'idée Minergie a germé au cours d'une discussion avec un installateur engagé sur la voie du développement durable. «Ensuite, on s'est pris au jeu. On récupère l'eau de pluie, par exemple. Mais, à partir d'un moment, c'est le coût des installations qui dit stop!».

## Légères contraintes

Minergie, de toute façon, n'en demande pas tant. Et, en regard des avantages procurés, François Jeanneret et son épouse comptent pour peu les limitations découlant de leurs choix. «Au départ, je ne pensais pas qu'on jouirait d'un tel confort de vie», apprécie Anne Jeanneret qui, en hiver, n'ouvre ses fenêtres qu'une fois par semaine, pour secouer la patte à poussière. «En raison des techniques d'isolation notamment, l'architecte a dû, il est vrai, simplifier quelque peu ses plans, donc brider son imagination, poursuit monsieur. Construire selon Minergie, ça oblige à bien penser le projet avant, à le soigner dans les détails». Un exemple? Il sera difficile, donc coûteux, de rajouter après coup un robinet contre la façade: l'isolation est périphérique, c'est elle qu'il faut percer. D'autres défauts? «Je ne parlerais pas de défauts, plutôt de légères contraintes». Mieux vaut, ainsi, choisir des maîtres d'Etat au fait des techniques idoines, et un architecte qui, si lui ne l'est pas, sache faire preuve d'ouverture d'esprit. Le maître de maison n'a pas, non plus, de grief à formuler quant à l'entretien de son bâtiment. Aucune panne à signaler, quand bien même il s'est équipé d'une ventilation à double flux, d'un panneau solaire et d'une chaudière à condensation, légèrement plus difficile à régler qu'une chaudière «normale». «Les maisons Minergie sont relativement techniques, il faut jeter un œil de temps en temps pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Et il faudra voir comment tout ça vieillira. C'est là que je situerais le seul point d'interrogation, le seul bémol éventuel». ■

*Anne Jeanneret née de Rougemont, fille d'Ablain, fils Pierre  
branches de La Malicie.*

Hayrunnisa ve Atakan  
Fukatar

Kızımızın düğün törenine  
katılmanızdan mutluluk duyacağız.

Dominique et Michel  
de Rougemont

Sont heureux de vous  
annoncer le mariage de leur fils.

Demet & Frédéric

Une réception aura lieu le samedi 30 juin 2007 dès 18 heures,  
au Merian Park Brüglingen près de Bâle

... fils de Guy, fils de Léopold, branche de La Stalvière.

Lettre écrite par Georges de Rougemont, fils de François-Antoine I, né en 1758, décédé en 1824

La lettre ci-après a été envoyée à M<sup>r</sup> Ch. Fr. de Marval par M<sup>r</sup> G. de Rougemont conseiller d'Etat et Procureur général, sur les leçons que j'ai données à sa fille, lettre très précieuse.

Monsieur

Sans les circonstances qui me fixent ici j'aurais été demain avec ma fille, pour lui témoigner ma vive gratitude des soins que vous avez donnés, Monsieur, à son éducation. Les sentiments religieux qu'elle a puisés dans votre exemple, plus encore que dans vos leçons si pleines d'édification et de piété, lui préparèrent le seul moyen efficace de résister au malheur, à l'erreur et aux passions. Ces seuls peuvent rétablir le calme et l'harmonie dans notre âme lorsqu'elle est troublée par l'erreur, froissée par les circonstances ou livrée à de violents mouvements. Combien de fois en ai-je fait l'expérience!

Veuillez me dire, Monsieur, votre opinion bien réelle du point de vue où se trouve l'éducation religieuse de ma fille, de ses dispositions et de ce que vous estimez que je doive faire pour suivre à vos leçons, au système que vous avez adopté et pour développer chez mon enfant les germes de religion qui sont dans son cœur. Ce sera une nouvelle obligation que vous aura un homme qui se dit avec vérité, dans des sentiments pleins de vénération, Monsieur,

votre humble et très obéissant  
serviteur

de Rougemont

Neuchâtel  
30 juin 1814

Extraits des "Observations et souvenirs" de  
Char. Fr. de Marval (1799-1866)

déposés aux Archives de l'Etat à Neuchâtel

..... Les alliances Neuron-Coulon et Rougemont  
Osterwaldi se marqueront probablement par la  
force et feront souche quant aux caractères dis-  
tinctifs des deux branches.

La tendance artistique des Osterwaldi sera  
je l'espère pour le bonheur de la postérité, de  
mon frère, contenue par la force de tête et  
l'inflexibilité du caractère Rougemont.

Les Rougemont-Osterwaldi: Fortes capacités,  
volonté obstinée, caractères subtils, esprit peu  
facile, mal équilibré, osé, amateur de sub-  
tilités.

Le professeur Piaget, au début de ce siècle  
fit des conférences qui furent publiées sur les  
familles de l'aristocratie neuchâtoise.

D'ici en France à ce moment là. Ma tante  
Marie Berthoud avec laquelle je correspondais  
chaque semaine suivait ces conférences avec  
intérêt et plaisir. Elle m'écrivit de ce sujet: Tu  
seras bien contente d'apprendre ce que le Piaget  
a dit de ton oncle pour le procureur de  
Rougemont: Il est le seul parmi les Neuchâ-  
tois de l'époque à n'avoir jamais accepté de  
"pot de vin". Il eussent pour le bien du pays sans  
se laisser influencer par des intérêts particuliers  
et surtout pas par le sien propre.

Mon père me racontait qu'en 1801 le procureur  
avait fait corriger la pente de la route allant  
d'Arden à Colombier. Je me blai qu'il fit faire  
à cette occasion passe au milieu de la propriété  
des Bovet d'Arden qui en furent un peu gênés;  
la route autrefois à niveau à cet endroit passa  
peut plus agréablement leur propriété que la  
nouvelle en pente.

À Voiraigue de même il fit corriger la  
route de la Clusette qui relie Voiraigue à Roche-  
fort. Les habitants de Voiraigue furent au 1<sup>er</sup>  
abord vexés de la chose. Ils feraient en tirant  
leurs chevaux pour "doubler" les véhicules mou-  
tants. Ils perdraient ce gain. Mais en suite, ils  
reconnurent le bien fondé de la correction de  
la Clusette. La commune fit don au procureur  
de la bourgeoisie d'honneur en reconnaissance  
et ajoutant, avec la naïveté honnête de l'épo-  
que: Du fait que les hommes de Voiraigue  
n'ont plus à "doubler" avec leurs chevaux  
les véhicules montant la Clusette, ils ne

perdoient plus leur temps à s'étendre à la  
jeune et se mettaient à travailler de eux.

On sait que la fortune du procureur avait  
diminué au moment où sa santé l'obligea à se  
retirer. Il vivait simplement. N'aimait ni le luxe  
ni le faste. On n'a de lui aucun portrait, mais  
seulement une petite silhouette. Il refusa le titre  
de comte que lui offrit le roy de Prusse. Sur ses  
livres, on remarque que s'il eût été ne porte pas  
même la particule: *Georges Rougemont*.  
C'était bien dans la ligne de la devise famil-  
lière: Plus être que paraître.

On sait qu'il envoya à Londres des sommes  
assez importantes à son frère qui avait fait  
de mauvaises affaires, avant d'en faire en  
suite de brillantes.

Je me souviens d'avoir vu avec mon père  
au cimetière du Mail à Neuilly la tombe  
du procureur. Une simple croix en bois avec  
au centre un médaillon ovale sur lequel s'était  
écrit son nom. Mon père m'avait expliqué qu'  
alors il y avait égalité devant la mort, les  
monuments s'étaient exclus, chacun avait  
un croix en bois sur sa tombe.

Marthe Houvert fille d'Henri de Rougemont



*Philippine de Rougemont-du Buat avec ses enfants Hedwige, Henri et Berthe,  
dans les jardins de La Reusière, Saint-Aubin 1846 – Dessin de Berthe Bovet*

# Les souvenirs du pasteur Henri de Rougemont (1839-1900) La Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis et les horlogers

ne la trouve ni dans la page que M. J. Petitpierre a consacrée à Rougemont (*Patrie neuchâteloise*, IV<sup>me</sup> vol., 1955, p. 126, portr.), ni dans le *Dictionnaire historique et géographique de la Suisse*.

## Souvenirs...

Les extraits dont Mlle J. Bohy nous a donné lecture de la manière la plus vivante contiennent de charmantes descriptions du milieu familial : la maison natale de Saint-Aubin, le bruit du ruisseau à l'ouest, la froide atmosphère du salon au nord, les parents, le grand-père Georges de Rougemont, procureur général, signataire du Pacte fédéral de 1815 pour Neuchâtel, homme supérieur, « altier » même vers la fin de sa vie (1824). Rougemont excelle au portrait en quelques lignes : l'oncle Georges Petitpierre, comte de Wesdehlen, homme peu pratique, taciturne mais amateur de bons mots, lecteur de Cicéron dans le texte, âme de la contre-révolution royaliste du 3 septembre 1856 avec le rigide Henri-Auguste Perret-Gentil, ancien précepteur du grand-père, pasteur et professeur de théologie, à qui on doit une traduction des *Psalmes* (1854) et, parue à Paris dix ans après la mort de Perret-Gentil, une nouvelle version de l'ancien Testament (1866). Nous voyons se profiler aussi le baron Henri de Buren, botaniste et éleveur de vers à soie en son château de Vaumarcus, et le comte Henri de Pourtalès, qui travaille au château de Gorgier « à se ruiner à grands coups de bateaux à vapeur... toujours en réparation dans son chantier d'Yverdon, auquel on donnait malicieusement le nom d'Hôpital Pourtalès ».

## Rougemont collégien

Agé de douze ans, Rougemont est conduit par son père à la pension du pasteur Cruchaud (où il passera huit belles années) à Neuchâtel, après les vendanges de 1851. C'est l'entrée au gymnase latin, comme on appelait alors le collège. Le mémorialiste fait le portrait de ses maîtres : Borel Nassica (les quatre Borel d'alors se différencient alors par leur sobriquet), qui connaît le latin, le grec et le français, Alexis Roulet, « grand et bel homme jovial », qui enseignait l'histoire et la géographie, le père Schvenk « qui nous inculquait d'une manière renfrognée quelques éléments d'allemand », Louis Kurz, promoteur de la musique à Neuchâtel, et Frédéric Godet pour la religion. Rougemont note que, sous les prédécesseurs de Godet, la discipline laissait beaucoup à désirer, mais qu'avec lui, pour « une absence non motivée, une tâche non sue... le coupable devait, le lendemain matin à cinq heures, réciter chez M. Godet une section de catéchisme ».

## Nous appartenons de nouveau au roi de Prusse !

Le 3 septembre 1856, de bon matin, le jeune homme reçoit dans sa pension de la place du Marché, la visite de

son oncle de Wesdehlen, venu lui annoncer que « nous appartenions de nouveau au roi de Prusse ! » De huit à neuf heures, la leçon de Frédéric Godet est troublée par des coups de canon. Congé à neuf heures. L'ami de Rougemont, Alfred Berthoud (fils d'Alexis, pasteur à Valangin), étudiant en théologie, lui propose d'aller voir ce qui se passe à la Chau-de-Fonds. Appréhendés au col de la Vue-des-Alpes, les jeunes gens sont confiés à un caporal. A deux heures, arrive une troupe de républicains en route pour Neuchâtel. On relâche Rougemont et son ami, qui rebrousse chemin et s'arrêtent à Boudevilliers, chez Mme Berthoud-Coulon, tante d'Alfred, qui leur apprend que « les choses allaient mal, que Valangin était au pouvoir des républicains ». Rougemont et Berthoud regagnent la ville par la forêt de Serroue, non sans avoir été pris entre deux feux au Vauseyon.

## Son premier argent...

En novembre et décembre, Rougemont fait son instruction religieuse avec le diacre Droz. Consacré en 1863, il gagne son premier argent (Fr. 64,30) comme suffragant aux Bayards où, pasteur dès 1865, il restera dix-huit ans. Il a fait le compte de ses sermons : sept cent soixante-dix.

Par la lecture d'extraits du journal d'Henri de Rougemont, Mlle J. Bohy a eu le mérite de faire revivre une attachante figure de notre passé protestant, si riche en documents d'archives qui, sous plus d'un aspect, appartiennent à notre patrimoine historique.

## Les « droits, usances et accoutumances » de la compagnie des favres, maçons et chapuis

La seconde communication de la soirée du 28 avril, *La Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis et les horlogers*, a donné à M. Léon Montandon l'occasion de signaler l'attrayante étude que M. Aymon de Mestral a consacrée à Daniel JeanRichard (1966), pour en réfuter l'allégation selon laquelle l'essor naissant de l'horlogerie fut paralysé à Neuchâtel par les rigueurs du régime corporatif. M. Montandon s'est attaché à établir que ce jugement, déjà formulé dans *l'Histoire de la pendulerie neuchâteloise* (1917), d'A. Chapuis, est dénué de tout fondement.

L'ancien archiviste de l'Etat a rappelé que les « droits, usances et accoutumances » de la confrérie des favres, maçons et chapuis (les artisans du fer, de la pierre et du bois) — la compagnie d'aujourd'hui n'est plus qu'une survivance de la corporation de jadis — avaient été codifiés le 4 août 1520 sous les auspices de Nicolas Halter, Unterwaldien, gouverneur du comté de Neuchâtel et bailli des douze cantons. Ce jour-là, les Quatre Ministraux,

agissant au nom de la ville, et les maîtres des trois métiers demandèrent au bailli à être maintenus dans leurs anciennes coutumes, usances et droits et que cela fût mis par écrit.

## Une taxe d'une livre de cire...

La coutume ainsi rédigée prescrit en particulier que celui qui désire être reçu de la confrérie doit payer une taxe d'entrée d'une livre de cire et un cens annuel d'un sol. Il peut s'en libérer moyennant versement de vingt sols. Celui qui veut accéder à la maîtrise doit fournir devant expert la preuve qu'il est capable d'un bon travail. Si le maître engage un apprenti, on lui impose une taxe de quinze sols et



Daniel JeanRichard

d'une demi-livre de cire. De plus, tout membre de la compagnie doit exercer le métier pour lequel il a été reçu.

La coutume est identique à celle d'autres corps de métier : partout les maîtres d'état veillent à maintenir le renom de leur corps de métier. Il n'est question que de mesures générales : aucune disposition spéciale ne s'applique aux horlogers.

En outre, on peut estimer, selon un règlement de 1734, que le Conseil de bourgeoisie, qui accordait l'habitation, n'a pas pris de mesure restrictive contre la profession d'horloger. La compagnie des favres, maçons et chapuis non plus, qui n'avait pas voix au chapitre.

## Les gouverneurs d'horloge

Dès le XVI<sup>me</sup> siècle, il y avait à Neuchâtel quelques horloges de clocher : à la tour de Diesse, à la tour des hôpitaux et plus tard à celle des Chavannes, sans compter la tour de la collégiale, dont le cadran peint se distingue encore en partie sur la façade sud. Les autorités chargeaient une personne de « gouverner » ces mécaniques à mesurer le temps. De là, dans les registres du Conseil, la mention assez fréquente d'horlogers ou de gouverneurs d'horloge. Ce gouverneur n'était pas nécessairement horloger ; il exerçait parfois la profession de menuisier ou de crier public (1).

Feuille d'avis de Neuchâtel, 1960  
Rapport d'une conférence à la Société de généalogie  
de Neuchâtel,

Grâce à l'obligeance de la famille de Rougemont, Mlle Juliette Bohy a lu dans la séance du 28 avril, devant un nombreux public, des fragments du journal inédit que le pasteur Henri de Rougemont, né à Saint-Aubin le 10 décembre 1839, mort à Neuchâtel le 4 juillet 1900, rédigea dès 1890. D'après le *Livre d'Or de Belles-Lettres*, au moment où il se met à écrire ses souvenirs, après avoir été pasteur aux Bayards de 1865 à 1881, Rougemont est professeur de théologie pratique et d'exégèse de l'Ancien Testament à la Faculté indépendante depuis 1881, et chapelain de l'hôpital Pourtalès dès 1889. Il avait traduit et publié à Neuchâtel en 1876 la *Théologie de l'Ancien Testament* d'Oehler et, à Lausanne en 1880, *Le prophète Daniel et l'Apocalypse de saint Jean* d'Auberlen. Il est en outre secrétaire de rédaction de la *Bible annotée* (Paris, Genève, Neuchâtel, 1878-1900) et collabore au *Chrétien évangelique* (Lausanne, 1858-1897).

#### Un précieux répertoire bio-bibliographique

Souhaitons qu'en mettant à jour d'ici à quelques mois sa nouvelle édition du *Livre d'Or de Belles-Lettres* — précieux répertoire bio-bibliographique pour l'histoire de notre pays — la commission de rédaction s'avise de mentionner dans la notice d'Henri de Rougemont l'existence du journal, dont quelques extraits paraîtront prochainement dans le *Musée neuchâtelois*, sans doute avant le *Livre d'Or* refondu et mis à jour jusqu'en 1960. La référence y serait d'autant plus utile

Le 24 novembre 1766, le Conseil de bourgeoisie autorise les Quatre Ministraux à élaborer un règlement de maîtrise de l'horlogerie à Neuchâtel. Il eût été le bienvenu, et précieux à consulter aujourd'hui, car on peut douter qu'il ait vu le jour : nulle trace dans le Manuel des Quatre Ministraux, ni dans les registres des règlements communaux.

Parmi les nouveaux habitants, Susanne Matthey, fille de David, est la dernière horlogère, en 1752, à construire des horloges à rouages de bois. Si, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des horlogers s'accroît à Neuchâtel, la ville n'en devient pas pour autant un centre industriel, et l'on ne saurait en rendre responsable la Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis. Demandons-nous plutôt si les autorités s'intéressaient réellement à l'horlogerie et à son développement. Certes, en 1715, le Conseil accorde une bourse de vingt écus petits à Hugues, fils de Ferdinand Bonvêpre, pour lui permettre de faire un apprentissage d'horloger, mais il faut attendre un demi-siècle pour trouver une nouvelle preuve d'intérêt au métier.

Les travaux de Mlle Bohy et de M. Montandon ont marqué la fin de la saison d'hiver pour la section de Neuchâtel, qui prépare encore, ainsi le veut la coutume, l'excursion de printemps fixée au dimanche 29 mai à Arbois.

ERIC BERTHOUD.

(1) En 1960, disons-le sans malice, il faudra désigner un homme-grenouille pour gouverner la malencontreuse horloge aquatique du quai Osterwald, belle réussite technique, certes, mais inutile là où on l'a placée et, ce qui est plus grave, déparant le bassin dont on regrette déjà l'eau claire et le jet élégant.



*Le lac de Neuchâtel à La Béroche peint en 1830 par Mary de Rougemont – de Rivaz*

*Branche de Rougemont  
de La Reussière,*



*Les Rougemont, branche de La Nalière à Saint-Aubin, descendant des comtes du Buat par le mariage de Denis François Henri de Rougemont et de Marie Joséphine Philippine du Buat en 1836.*



La princesse Grace, accompagnée de madame Max Petitpierre, devant le prince Rainier et Edmond Guinand, président du Conseil d'Etat, au château de Boudry le 9 novembre 1960. Derrière le prince, Max Petitpierre, alors président de la Confédération, lève la main droite.

PHOTO PRIVÉE

*Antoinette de Rougemont, fille de Georges, pasteur, épouse de Max Petitpierre, conseiller fédéral.*

1818  
22.

# Décès d'une grande dame

## Nécrologie ■ Femme énergique ayant efficacement secondé son mari, Madame Petitpierre est décédée

**A**u seuil d'un siècle d'existence, une grande dame neuchâteloise s'en est allée. Il s'agit d'Antoinette Petitpierre, née de Rougemont en 1903. Elle doit certes largement la renommée suisse et internationale de ses deux noms à son mari et à son frère. Mais son mari n'a jamais caché le rôle important, voire capital qu'elle a joué à ses côtés, durant les 16 ans qu'il a passés au Conseil fédéral.

En effet, Antoinette Petitpierre était l'épouse du Neuchâtelois Max Petitpierre (1899-1994), qui a siégé au Conseil fédéral de 1945 à 1961, et sœur de Denis de Rougemont (1906-1985), philosophe, penseur politique et personnalité neuchâteloise qu'il faudra toujours citer dans l'histoire de l'intégration européenne.

Antoinette Petitpierre n'a pas eu d'activité politique au sens ordinaire du terme, et d'autant moins quand son mari était aux affaires. Mais elle se tenait à ses côtés, passant bien la moitié de son temps à Berne, très active et très occupée à organiser la vie diplomatique durant toute la période où Max Petitpierre a véritablement fait décoller les relations extérieures de la Suisse. «On peut dire qu'elle a été sa première collaboratrice», nous confiait son fils Gilles, professeur à l'Université à Genève et ancien conseiller aux Etats radical de ce canton.

Comment vivait-elle la proximité de ces deux grands hommes? «Elle les aimait beau-

*coup, ne leur ménageant pas son admiration. Ils étaient pourtant très différents de caractère, mais se rejoignaient parfois, comme sur les devoirs attachés à la neutralité de notre pays. Neutralité oblige, soulignaient-ils l'un et l'autre.»*

Antoinette Petitpierre - de Rougemont, femme énergique, savait bien ce qu'elle voulait. A commencer par se ménager un

accès à la vie professionnelle. Après son baccalauréat, elle est devenue infirmière. Fille de pasteur ayant vécu ses jeunes années à Couvet puis à Areuse, femme de foi, épouse d'un président de la Confédération, mère de quatre enfants, elle est décédée paisiblement - faut-il y voir un signe? - le jour du Jeûne fédéral. /RGT



Collaboratrice de premier plan autour des affaires fédérales, Madame Petitpierre (à laquelle ressemblait manifestement son frère cadet Denis) et son mari, à la fin du mandat de ce dernier au Conseil fédéral, en mars 1961.

PHOTO ARCH-PHOTOPRESS

François et Ximena Petitpierre;  
Jean-Claude et Delia Petitpierre;  
Eliane Bouvier;  
Gilles et Anne Petitpierre;  
Caroline et Marie-Louise Petitpierre;  
Béatrice et René Bugnion et leurs enfants;  
Monique et Kurt Kunz et leurs enfants;  
Anita Petitpierre;  
Thomas Bouvier;  
Manuel et Elena Bouvier et leurs enfants;  
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Denis de Rougemont;  
William-Jean Bouvier, ses enfants et petits-enfants;  
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Marcel Etienne;  
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Alexandre Petitpierre;  
Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Arlette Leuba;  
Claude et Cécile Petitpierre, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants;  
Les familles parentes et alliées,  
ont la tristesse de faire part de la mort de

## Antoinette PETITPIERRE

née de ROUGEMONT

qui s'est endormie dans sa centième année, le 15 septembre 2002, à La Méridienne.

Elle repose à la chapelle de la Cluse (Murith), boulevard de la Cluse 89

La famille de la défunte exprime sa profonde gratitude à celles et ceux qui lui ont prodigué leurs soins avec sensibilité et dévouement.

Un culte sera célébré jeudi 19 septembre à 15 heures, au Temple de Saint-Gervais, rue des Terreaux-du-Temple 12.

Domicile de la famille: François Petitpierre, 15 rue Marignac, 1206 Genève



Max Petitpierre a marqué son époque. Il dialogue avec l'URSS de Staline en 1946 ou la Chine de Mao en 1950. Ici, il reçoit Winston Churchill, en septembre 1946, au chateau d'Allmendingen (BE).

PHOTO ARCH-KEystone

## Fonds itinérant

«Grand voyageur, homme universel qui a vécu à Paris, aux Etats-Unis pendant la guerre, puis à Genève, Denis de Rougemont aimait son petit pays de Neuchâtel». Raison pour laquelle, poursuit Maryse Schmidt-Surdez, la famille de Rougemont a remis à la Bibliothèque publique et universitaire tous les papiers personnels et littéraires de l'écrivain, en 1990. Aujourd'hui, ce fonds est devenu incontournable pour tout chercheur se consacrant à l'œuvre de Denis de Rougemont. En 1995, année du 10e anniversaire de la mort de l'écrivain, ce fonds a

donné lieu à une première exposition à Neuchâtel, «pour remercier les donateurs, d'une part, et, d'autre part, pour présenter au public neuchâtelois cette exceptionnelle collection de manuscrits». Transposée sur des panneaux, l'expo a voyagé ensuite, à Bellinzone, en Macédoine et à Strasbourg, dans le cadre de la Foire européenne. Au fait de son existence, le directeur de la Bibliothèque de l'ONU la retient maintenant à Genève, où elle est venue s'inscrire dans une série d'expos chaque fois consacrées à «Un homme, un pays». / dbo

La semaine de Gilles Petitpierre

# «LE PRINTEMPS NOUS FAIT SIGNE»

Pour Gilles Petitpierre, essentiel ne rime pas avec événementiel. La nature, ça c'est important

*Fils de Max*



## PORTRAIT

Gilles Petitpierre, 63 ans, est professeur de droit civil à l'Université de Genève. Ex-député radical, il a siégé douze ans au National et quatre ans aux Etats. L'homme écoute volontiers de la musique classique ou folklorique. Entre deux promenades.



Plutôt que de commenter l'actualité de la semaine, j'ai choisi d'évoquer des faits a priori banals, mais que j'estime très importants, fondamentaux même, car ils s'incrustent dans la durée.

Le premier: le résultat très élevé du contrôle continu (examen) chez mes étudiants. Cela n'est guère fréquent, témoigne d'un engagement dans leur travail, d'un intérêt pour leurs études, d'une volonté d'avancer, de ne pas se décourager devant la difficulté.

J'y vois un signe des plus réjouissants pour l'avenir.

Le deuxième est en fait

un non-événement. Je suis extrêmement heureux que le monde ait encore gagné une semaine sans guerre. J'ai toujours un mince espoir que l'on finisse par trouver une autre solution que le recours à la force pour renverser Saddam Hussein, ce tyran, ce monstre.

Enfin, c'est pour moi aujourd'hui un jour de congé. L'occasion d'aller se promener dans la forêt, d'apercevoir le soleil, les oiseaux, les premiers signes du printemps. La nature, pour moi, c'est essentiel. Ça l'est d'ailleurs pour tout le monde; mais qui en est vraiment conscient? Ne pas détruire l'environnement est une des clés de notre avenir. Pas seulement pour des raisons esthétiques ou artistiques, mais simplement parce que c'est le milieu de vie.

Propos recueillis par  
François Mauron



## EN DEUX MOTS

### ■ Devise

«Celle du Major Davel: *Fais ce que dois, advienne que pourra.* J'ai lu ça à Morrens (VD), sur un mur de sa maison. C'est une excellente règle de vie, qu'on ne saurait résumer plus brièvement.»

### ■ Livre de chevet

«Les *Pensées* de Pascal, que je lis par petites tranches. Pour mieux me plonger dans *Le vent des steppes*, de Bernard Ollivier. Qui est allé à pied d'Istanbul à Xian. Son récit est lent, parle des gens, du temps.»

### ■ Modèle

«En politique, Thomas More, Winston Churchill et Abraham Lincoln. Ils avaient à la fois de la cohérence et du courage.»



www.unige.ch



Eliane Bouvier sur le seuil de sa maison à Cognac. Nicolas et elle s'y étaient installés au début de leur vie commune.

*Eliane Petitpierre, fille de Max et d'Antoinette de Rougemont, épouse de Nicolas Bouvier*

«Les gens ne comprenaient pas que la fille d'un conseiller fédéral puisse épouser cette espèce de gitan.»

# MA VIE AVEC NICOLAS BOUVIER

Rencontre avec Eliane Bouvier, au moment où les œuvres de l'écrivain voyageur paraissent en Quarto chez Gallimard.

Comment s'est passée votre première rencontre avec Nicolas Bouvier, en 1957?

*Eliane Bouvier:* (Rires) Ah, très cocasse. Je travaillais alors comme secrétaire auprès de mon oncle Denis de Rougemont au Centre européen de la culture. Un ami que j'avais là me dit un jour: viens à notre petite soirée dans la vieille ville, tu feras la connaissance d'un gars génial que j'ai rencontré et qui rentre tout juste de Ceylan et du Japon. J'ai dit: tu crois m'épater avec ce gars? Je sais très bien qui est Nicolas Bouvier, même si je ne l'ai jamais rencontré: il a vécu trois mois chez mon parrain à Kaboul et il est tombé sur un de mes frères à Lahore...

Par curiosité, j'y suis tout de même allée. Il y avait toutes sortes de gens. Et puis, tout à coup, je vois la porte s'ouvrir et un gars se glisser comme un chat dans la pièce. Je me suis dit: Hou! il va se passer quelque chose. Nous étions assis l'un à côté de l'autre. Je ne lui ai surtout pas posé des questions du genre «C'était comment, vos voyages?» Nous n'avons presque pas parlé. Et puis, à la fin de la soirée, il m'a ramenée ici. Résultat des courses: on ne s'est plus quittés (rires en cascade).

Fille du conseiller fédéral Max Petitpierre, voilà que vous vous liez avec un vagabond...

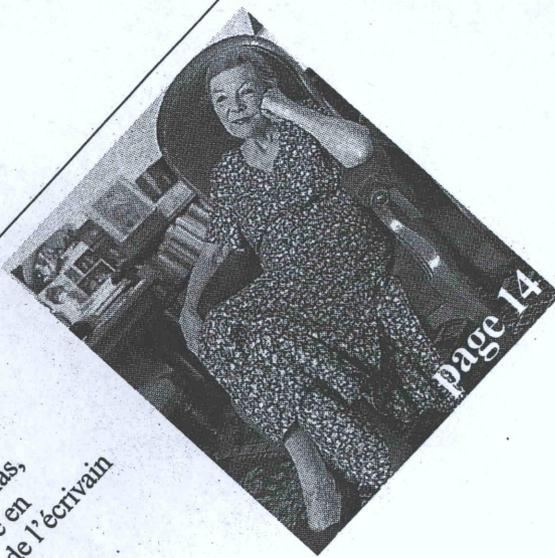
*E.B.:* Oui, si bien qu'au début les gens me disaient: mais qu'est-ce qu'il fait ton Nicolas, il vit comment? Je répondais: il va écrire. — Oui, mais enfin, à part ça? Ils ne comprenaient pas que la fille d'un conseiller fédéral épouse une espèce de gitan. Mes parents, eux, étaient géniaux. Mon père était d'une telle gentillesse... Il m'avait dit: tu épouseras qui tu veux, pourvu que ce soit un homme bon.

Comment se déroulait alors votre vie de jeune couple?

*E.B.:* Nous vivions sur un confetti, même si nous habitions ici, à Cognac, dans cette maison dont les parents de Nicolas mettaient une partie à notre disposition. Nicolas avait commencé à écrire «L'Usage du monde». De mon côté, je faisais du boulot temporaire de secrétaire. Un toit, pas de loyer à payer, finalement on s'en tirait très bien...

## Femme de vagabond

Eliane Bouvier, la femme de Nicolas, raconte sa vie en voyageur. Drôle et tendre.



page 14

# ENTRETIEN: ELIANE BOUVIER, FEMME DE NICOLAS

«L'Usage du monde» paraît en 1963 et en janvier 1964 vous repartez déjà pour le Japon.

*E.B.:* Oui, on s'est embarqués avec les Messageries maritimes, avec notre fils Thomas, qui était né deux ans plus tôt. J'étais enchantée! C'est vraiment le plus beau voyage que j'ai fait, escales à Bombay, à Colombo... Sur le pont, Nicolas rafraîchissait son japonais, discutait avec des Japonais, jouait au ping-pong. Et moi je courais après mon gosse qui filait partout!... (rires). Et donc, je suis arrivée au Japon sourde, muette et aveugle...

Plus tard, quand Nicolas a voyagé seul, vous avez eu le sentiment d'être une Pénélope au foyer?

*E.B.:* Pas du tout. Je suis rentrée du Japon quatre mois avant lui, avec mes fils – Manuel était né là-bas. Nicolas voulait rester au Japon pour continuer à écrire tranquille. J'ai dit: ben, évidemment. Mon attitude, c'était vraiment: à toi la liberté.

C'est vous qui faisiez tourner la baraque?

*E.B.:* A l'époque, oui, en tout cas. J'amenais ma paille au tas. A partir du moment où un salaire tombait, ça allait quand même mieux.

Vous le faisiez de bon cœur?

*E.B.:* Ah, j'ai adoré.

Comment se passaient les longues périodes où vous ne vous voyiez pas?

*E.B.:* On s'écrivait. D'immenses lettres. Moi, le soir, une fois que j'avais couché les enfants, je m'installais à la cuisine avec ma bouteille de rouge, et puis je racontais tout. Et lui faisait pareil: il y avait des couleurs, des anec-

### Biographie:



Eliane Bouvier, née Petitpierre le 15 juin 1933 à Neuchâtel, vit à Cologny (GE). Elle a dirigé la publication des «Œuvres» de Bouvier (coll. Quarto, Gallimard). 1428 pages regroupant l'essentiel des textes de l'écrivain et nombre d'inédits. Pour elle, «c'est un cadeau d'avoir pu faire ce livre et un aboutissement, parce que c'est NOTRE vie».

dotes, des trucs... je me marrais! C'était drôle tout le temps. Donc, on n'avait pas du tout l'impression d'être séparés.

**Vous nous faites rêver! Cette correspondance sera-t-elle jamais publiée?**

*E.B.:* Je crois que c'est quand même trop personnel. Et puis, les éditeurs me tannent déjà assez avec les lettres que Nicolas et son ami le peintre Thierry Vernet ont échangées leur vie durant depuis l'âge de 14, 15 ans!...

**Pour Nicolas, le succès en France est venu avec le Festival Etonnants Voyageurs, en 1990. Il lui a fallu attendre longtemps cette reconnaissance.**

*E.B.:* Je ne crois pas qu'il l'attendait. Quand c'est arrivé, ça été une explosion. Il avait déjà 61 ans. Et ça été merveilleux. Mais cela ne l'a pas empêché de faire des dépresses monstres de temps en temps... Il était très gai, jovial, très rigolo, mais alors avec des creux de vague!... Il était dépressif de nature quand même.

**Dans le volume des «Œuvres» en Quarto, il rapporte un séjour que, épuisé, il aurait fait au début des années 90 dans une clinique psychiatrique bourguignonne.**

*E.B.:* En Bourgogne?

**Oui, il écrit en 1993: «J'ai choisi cette clinique pour éviter de rencontrer la moitié de mes concitoyens». Sous-entendu: à Bel-Air.**

*E.B.:* Mais il n'a jamais été dans une clinique en Bourgogne! Vous m'intriguez (elle ouvre le livre et relit le passage en question). Il a fabulé! C'était bel et bien d'une cure de désintoxication à Bel Air qu'il sortait! Et il a dû transposer cet épisode en Bourgogne – à moins que je ne devienne sénile et amnésique (rires). Oh, il me surprendra toujours, celui-là! (nouveaux rires).

**Même en racontant ce sombre épisode, il ne perd pas son humour...**

*E.B.:* Ah, l'humour, c'est vraiment la chose dont il faut parler si on parle de Nicolas Bouvier. Parce que l'humour lui a sauvé la vie. Toujours. Justement, même dans ces moments d'immenses dépresses, tout à coup il y avait une espèce d'étincelle d'humour, et cela lui tenait la tête hors de l'eau.

**Sans vous, sans votre soutien, que serait-il devenu?**

*E.B.:* Je ne sais pas... Totalement éthylique, ça sûrement... pas heureux... je ne sais pas... J'ai pu lui donner une famille, un port d'attache. C'était ça.



Mariage d'Eliane et Nicolas à Neuchâtel en 1958.

PHOTO ARCHIVE D'ELIANE BOUVIER

**Et vous? que vous a-t-il apporté?**

*E.B.:* Beaucoup de choses! Il m'a acheté une boîte de peinture et m'a poussée à peindre. Il m'a apporté une confiance en moi que je n'avais pas. Jeune fille, pour tout le monde, j'étais la fille de Max Petitpierre; avec Nicolas, tout cela a éclaté, il m'a donné une immense liberté.

Toute notre vie, nous avons ainsi vécu un peu comme des saltimbanques. Nicolas adorait me ramener des auto-stoppeurs à 11 heures du soir, en me disant: t'étonnes pas si tu trouves quelqu'un sous la douche demain matin. Et moi, à mes fils, avant leur départ pour l'école le matin, je disais: filez vite à la salle de bain parce que ensuite ça sera peut-être occupé. Et ça continue! Depuis la mort de Nicolas, quantité de jeunes gens, adorables! débarquent chez moi, qui veulent partir sur ses tra-

ces, qui préparent des thèses, etc. C'est incroyable! Mais j'aime bien, parce que ça continue à vivre.

**Comment Nicolas a-t-il assumé la maladie, son cancer, quand il s'est déclaré?**

*E.B.:* Magnifiquement! Là, il nous a donné une belle leçon. En juillet 1997, au retour du Japon, monstre déprime, perte de poids. On s'est aperçu qu'il avait plusieurs foyers de cancer. Il a eu sa chimio. Il a perdu ses cheveux. Un matin (rires à l'évocation de ce souvenir), il m'appelle: ÉLIANE. Je m'approche, il se brosse la tête et ses cheveux partaient en touffes. J'ai dit: ben voilà, on y est. Nicolas voulait absolument rester à la maison, et il y est resté jusqu'à quatre jours avant sa mort.

**Même dans cette circonstance, il n'a jamais perdu son humour. A un ami éditeur qui prend de ses nouvelles, il dit: «Je crois que tous les médecins sont d'accord pour me tailler un costume de sapin.»**

*E.B.:* Oui, je me souviens très bien de ce téléphone... Il était d'une sérénité

**Aucune angoisse?**

*E.B.:* Non, en tout cas, il ne le montrait pas. Il avait mal, et c'est moi qui lui faisais des injections de morphine à heure fixe. Il lisait encore, il écoutait de la musique, «Les Marquises» de Brel... On buvait du gin tonic, c'est la seule chose qu'il aimait encore boire parce que c'est rafraîchissant. Des gens, des amis téléphonaient. Je disais: venez. La porte est restée ouverte jusqu'à la fin.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-FRANÇOIS DUVAL  
PHOTO EDDY MOTTAZ

# «Une immense salade russe»

La diversité de l'actualité passionne l'écrivain Thomas Bouvier. Qui y trouve matière à s'inquiéter, à s'effrayer, mais aussi à s'amuser et à se réjouir.

« Un événement m'a paru important, c'est la constitution d'un Gouvernement qui va prendre le relais des Américains en Irak. Je suis curieux de voir comment il va évoluer malgré les obstacles auxquels il sera confronté. Va-t-il aller vers une démocratie à l'européenne? Cela m'étonnerait beaucoup. Ou vers une république islamique de type iranien? Cela paraît plus probable. J'ai lu un article sur la dégradation des rapports au sein du Conseil fédéral. C'est un signe des temps, on a l'impression que l'incivilité se glisse partout, ce n'est peut-être pas sans rapport avec l'arrivée d'un membre de l'UDC! Il y a encore la flambée

des prix du pétrole... On devra peut-être faire plus de vélo dans pas très longtemps!

L'actualité est une immense salade russe et un fait m'a amusé, c'est la production de cannabis en masse dans le Val-de-Travers. Comme une partie de ma famille est originaire de cette vallée, ça m'a amusé de voir que l'on avait reconverti d'an-

ciennes champignonnières en serres à culture de cannabis.

Enfin, une nouvelle m'a réjoui: le départ de la course transatlantique en solitaire depuis l'Angleterre. Même si l'argent s'est beaucoup immiscé dans ce milieu, j'ai une très grande admiration pour ces marins seuls pendant des jours face aux éléments.

Propos recueillis par  
Pierrette Rey

## EN DEUX MOTS

### ■ Devise

«C'est réducteur de n'en retenir qu'une, mais j'aime bien cette phrase de Tchouang-Tseu, philosophe chinois du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.: *Il ne faut pas se laisser traiter en chose par les choses.* A une époque où tout devient marchandise, ça me semble intéressant.»

### ■ Livre de chevet

«Je relis assez souvent *La divine comédie*, de Dante, car c'est un livre d'une telle richesse, d'un tel foisonnement qu'à chaque fois j'y trouve du nouveau.»

### ■ Modèle

«Il y a une personne que j'admire énormément: Aung San Suu Kyi. C'est une femme remarquable. J'ai vu un long très entretien avec elle sur la BBC et j'ai pu remarquer qu'elle est vraiment hors du commun.»

## PORTRAIT

Thomas Bouvier, 42 ans, célibataire, fils de Nicolas, est musicien, écrivain et apprenti photographe. Le 10 juin, il reçoit le Prix Rambert 2004 pour son roman, *Demoiselle Ogata* (Editions Zoé).

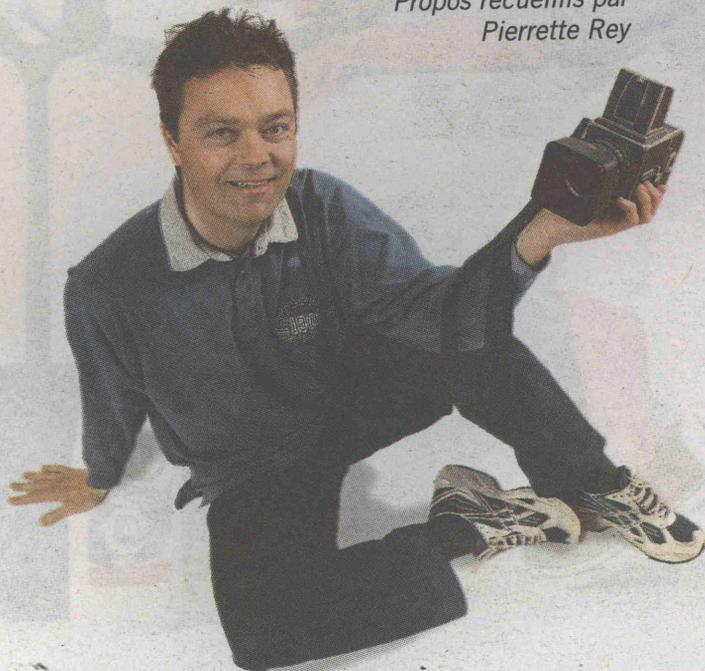


PHOTO BRUNO KELLENBERGER

*Denis de Rougemont  
et sa famille*



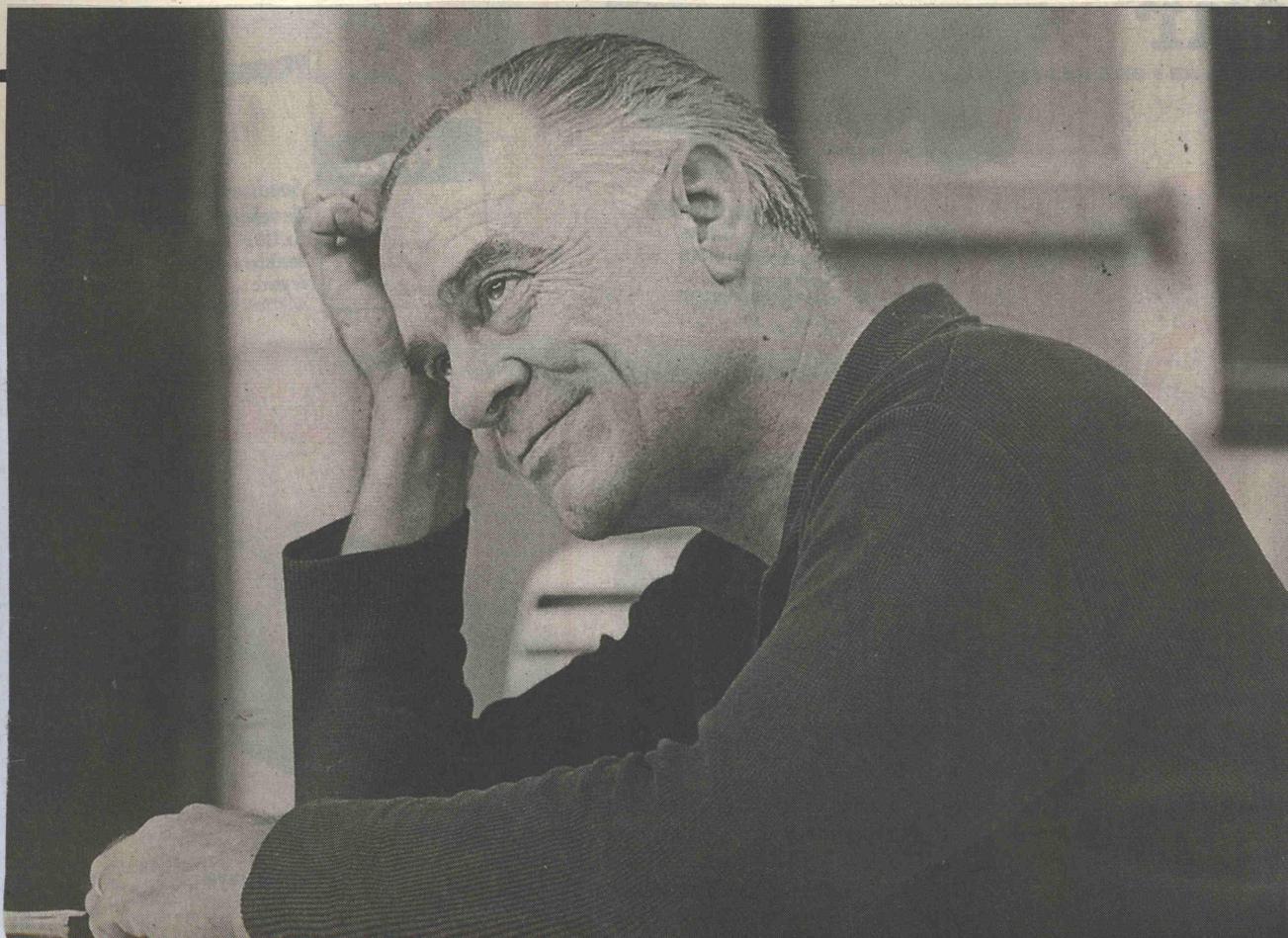
*La maison natale de Denis de Rougemont*

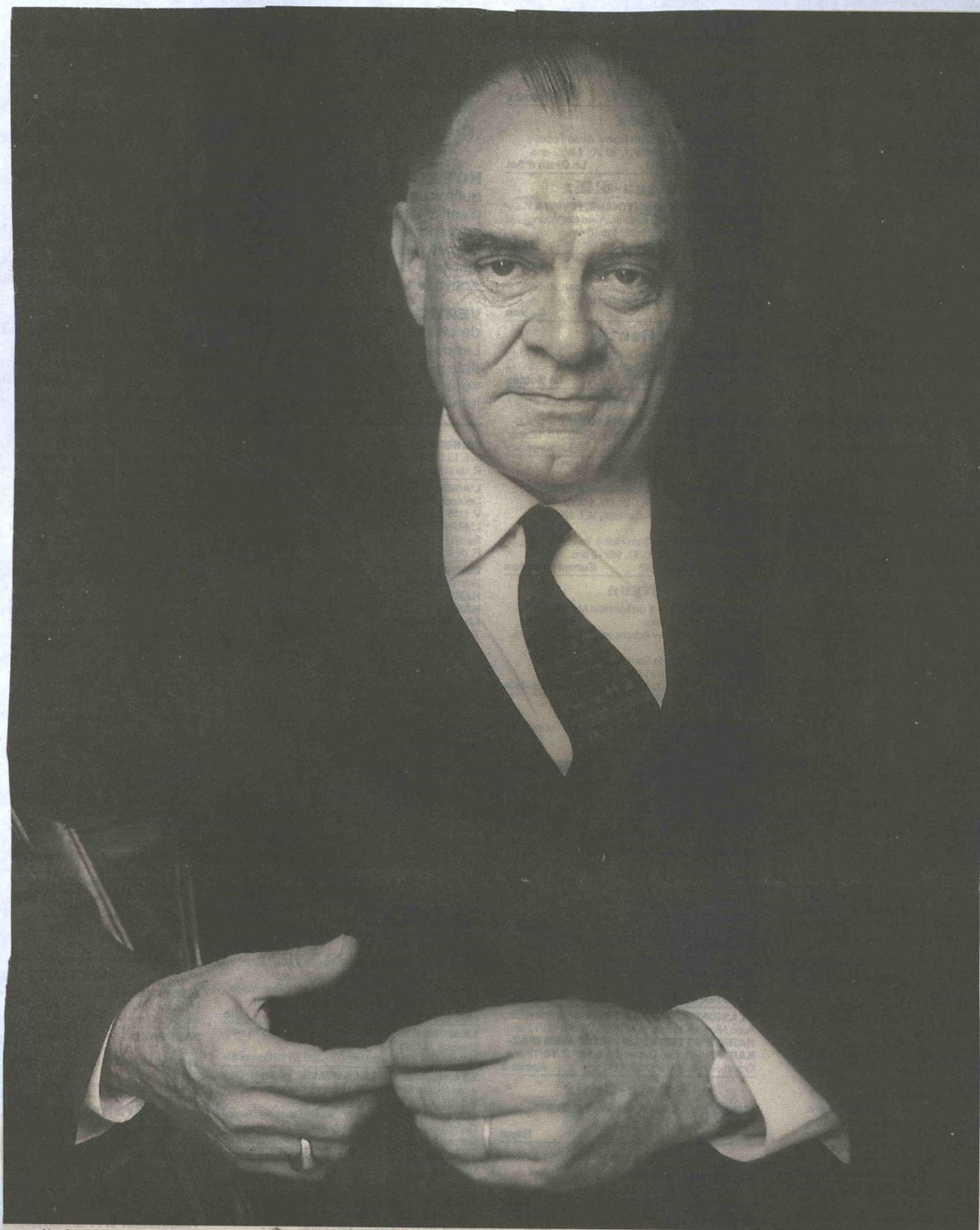
Dans la presse et dans les médias on a beaucoup parlé de ce grand Européen neuchâtelois, mort il y a peu de temps à un âge avancé, en soulignant qu'il était né à Couvet en 1906. Voici le presbytère où il a passé son enfance. Le presbytère qu'avait habité sa famille, son père Georges de Rougemont étant pasteur de l'Eglise "indépendante". Ce dernier, qui fut l'un de mes plus agréables collègues aînés, me disait non sans humour: "J'ai fait faire à mes frais d'utiles transformations dans ce presbytère: c'est la meilleure chose que j'ai entreprise à Couvet, la seule qui restera." Hélas! ce ne fut pas même le cas, car de ces réparations dont il avait pris l'initiative, il ne reste rien aujourd'hui. La chambre où Denis a passé toute son enfance se trouve au deuxième étage, sous le toit. Elle est marquée sur la photo par la fenêtre de gauche, atteinte en partie par la vigne vierge. Voici comment je l'ai appris. Un jour, deux dames, l'une âgée, l'autre plus jeune, accompagnées d'une fillette, se sont arrêtées devant le presbytère et l'ont contemplé avec attendrissement, sans oser y pénétrer. C'était il y a une quarantaine d'années. Les voyant hésitantes, je sors à leur rencontre et les invite à entrer. Elles se présentent. Quelle émotion pour moi d'apprendre que c'est la veuve de mon regretté collègue. Je devais plus tard, comme pasteur à Boudry, la retrouver parmi mes paroissiennes d'Areuse, son nouveau lieu de domicile. Pour la circonstance dont je parle, elle est accompagnée de sa fille, Madame Max Petitpierre, l'épouse de celui qui fut notre plus remarquable conseiller fédéral issu du canton de Neuchâtel, et de sa petite-fille. Elles viennent revoir les lieux qui leur sont chers. Je les conduis partout. "Ici c'était ma chambre! s'exclame Madame Petitpierre. Rien n'a changé, c'est toujours la même tapisserie!" Dans une autre pièce, celle que j'ai signalée

plus haut, Madame de Rougemont me montre l'endroit où se trouvait le lit de Denis. J'avais fait de cette chambre la salle de ping-pong des jeunes. Profanation! Denis de Rougemont n'est jamais revenu voir le lieu de sa naissance. C'est vrai que, très jeune encore, il a déménagé à Areuse. Ensuite, il a beaucoup voyagé et s'est penché davantage sur le paysan du Danube que sur celui du Val-de-Travers. La guerre, à cause de ses attaques virulentes contre Hitler - qui n'étaient pas du goût du général - il a été envoyé faire une tournée de conférences aux U.S.A. C'est à son retour que j'ai fait sa connaissance personnelle. Comme prophète de la Fédération de l'Europe, il a quelque peu oublié son village natal, dont il revoyait les toits et le clocher en trois secondes, quand il revenait de Paris dans un train trop rapide à son sens. Il a même décliné la demande de l'Emulation, alors qu'il était en tournée de conférences en Suisse. Peut-être est-ce que parce qu'il gardait un très mauvais souvenir des années d'école primaire passées à Couvet. Il a eu un maître qu'il n'a jamais pu digérer et qui lui a inspiré ses pamphlets à lire sur les méfaits de l'instruction publique nivellatrice des esprits. "De mon enfance, a-t-il écrit, il me reste un cauchemar, l'école primaire" Eug.P.

PS. En Egypte, pendant la période d'expulsion des Français, j'ai été appelé au Caire et à Alexandrie devant des auditoires de 300 à 500 personnes, à faire une conférence sur l'ouvrage le plus remarquable de notre écrivain covasson, "L'amour et l'Occident". Ce n'est pas moi qui ai proposé ce sujet mais les milieux culturels francophones. C'est un exemple de la renommée internationale de Denis de Rougemont. Il y a presque un quart de siècle de cela.

*Eugène Porret,  
pasteur.*





**Denis de Rougemont préconisait un remembrement total des rapports unissant l'homme à la nature. Et pour lui, une refonte des relations entre hommes et femmes était le préalable à un rééquilibrage des relations entre les différentes parties du globe, entre le Nord et le Sud.**

ARCHIVES

De Rousseau à de Rougemont, cinq penseurs politiques de Suisse romande qui ont marqué leur époque

# Denis de Rougemont (1906-1985), précurseur de l'Europe et de l'écologie

La pensée de l'auteur de «L'Amour et l'Occident», influencé au départ par le personalisme d'Emmanuel Mounier, débouchera, à partir d'un nouvel agencement des relations entre les individus, sur une pensée prônant l'Europe des régions, et sur la nécessité d'une prise de conscience écologique

Olivier Meuwly

La Première Guerre mondiale a exacerbé les antagonismes intellectuels qui macéraient depuis le dernier quart du XIXe siècle. Le modèle de l'Etat libéral, étayé par un système social en développement, a certes vaincu nominale-ment, après l'écroulement des dernières grandes monarchies européennes. Mais, dans la réalité, il sort laminé du conflit mondial. Les valeurs qui le sous-tendent, déjà malmenées avant le déclenchement des hostilités, se sont effondrées: les voix condamnant un système qui a conduit le monde à la catastrophe enflent, les raisons de changer la société, de reconstruire un univers qui serait expurgé des germes coupables de sa déréliction, s'amplifient.

Ses écrits de jeunesse exhalent le rejet des structures sociales qui avilissent l'âme, la haine des contraintes qui étranglent la liberté créatrice

S'ouvre l'ère des non-conformismes. La jeunesse, qui a vécu l'enfer des tranchées, s'échine à chercher l'espoir d'un renouveau dans d'autres visions politiques. L'art reflète parfaitement l'aspiration à un changement de perspective, une nouvelle perception du monde. Des courants artistiques, encore confidentiels, nés avant et pendant la guerre, préparent intellectuellement la société bourgeoise à une révolution des valeurs. Le futurisme italien, le dadaïsme inventé à Zurich en 1916, le surréalisme qui lui succède à Paris après la guerre dessinent un univers éclaté, qui va accoucher d'une nouvelle hiérarchie des perceptions.

La politique se calcule sur les bouleversements intellectuels prophétisés par les mouvements artistiques. La grande espérance bolchevique sème la terreur et englutit les dissidences gauchistes, qui préserveront leur originalité dans l'exubérance artistique du moment; la bourgeoisie, effrayée autant par les promesses apocalyptiques en provenance de Moscou que par le mirage capitaliste qui s'évaporerait à son tour en 1929, réagit et, au nom de l'ordre, lorgne vers des mouvements dont certains glisseront vers les fascismes. Pour la jeunesse, il s'agit surtout de ne pas reproduire le système qui a fait faillite en 1914.

Entre les pôles fasciste et communiste, se décline toute une gamme de mouvements qui se sentent appelés, par la combinaison de toutes les synthèses possibles et imaginables, à projeter un monde vidé des erreurs de la modernité. Et parmi ces mouvements, marqués du non-conformisme ambiant, on remarque le mouvement personaliste, créé par Emmanuel Mounier. Horrifié par les dérives idéologiques qui s'esquissent durant l'entre-deux-guerres, le personalisme, enraciné dans la foi chrétienne, veut rendre sa primauté à la personne, à l'être humain.

En lutte contre les totalitarismes, il entend affirmer la valeur suprême de la per-

sonne humaine contre l'individu abstrait des libéraux, des communistes et des fascistes, dans un contexte spirituel exacerbé. Par la revue *Esprit*, il va s'imposer dans la France des années 30 et offrir un refuge à une jeunesse intellectuelle en mal de nouvelles références. Mais le christianisme n'est pas la seule source à laquelle s'abreuve le personalisme. Très vite, il puise dans la pensée des grands philosophes anarchistes du XIXe siècle, Bakounine et, surtout, Proudhon.

La tendance proudhonienne du personalisme sera avant tout mise en évidence par le courant le plus extrémiste du mouvement, celui porté par la revue *Ordre nouveau*, qui publie son manifeste inaugural en 1931. C'est à ce courant qu'appartient Denis de Rougemont, qui y a adhéré dès son arrivée à Paris, un an auparavant. Pour *Ordre nouveau*, il s'agit de refonder la démocratie sur des bases replâtrées, d'où les intermédiaires frelatés que constituent l'Etat et les partis politiques seraient exclus. En outre, une fédération économique gèrerait les activités économiques en s'appuyant sur un réseau de corporations autonomes.

Dans le système personaliste, le contrat suppléerait les rapports législatifs construits par les systèmes étatiques classiques, et désormais dépassés. On aurait ainsi affaire à une société autogérée, dont la planification échapperait à une caste dirigeante autoproclamée et serait restituée aux acteurs économiques eux-mêmes. L'abolition des Etats nationaux libérerait

l'organisation sociale au niveau de régions s'intégrant dans des ensembles plus vastes, par cercles concentriques, jusqu'à une fédération des nations, qui superviserait le tout.

Les linéaments de la pensée de Proudhon apparaissent clairement à travers cet exposé, même succinct, de la doctrine personnaliste. Proudhon aussi, dans le droit fil de la pensée anarchiste, était parti en guerre contre toute notion d'autorité, avait souhaité rebâtir les fondements de la société sur une base contractualiste, avait jeté les bases de ce qui deviendra, dans les années 70 du XXe siècle, l'autogestion. Pour lui, l'ordre social devait jaillir spontanément de la rencontre hasardeuse des contradictions qui déchirent naturellement le corps social. Contre Hegel, il estime qu'aucune autorité ne doit prendre en main la gestion de ces antinomies, qu'elle brimerait infailliblement la liberté authentique. Et cette même volonté de ne point enserrer la liberté humaine incite Proudhon à refuser l'enseignement de Rousseau, accusé d'avoir légitimé l'action législative d'un Etat liberticide.

Proudhon imprimera de multiples circonvolutions à sa pensée au cours de sa carrière. Mais Denis de Rougemont, né en 1906 à Couvet, restera toujours fidèle aux thèses du philosophe de Besançon, du moins telles qu'elles sont transcrites dans ses principaux ouvrages, enrobés d'un romantisme foncier qui a sans doute attiré le jeune Neuchâtelois. Proudhon, en prônant l'émergence d'un ordre spontané au-delà de toutes les conventions sociales, anéantit l'idée de l'Etat et rêve une société en communion avec elle-même, qui serait réconciliée dans toutes ses composantes. Or les écrits de jeunesse de De Rougemont exhalent le même rejet des structures sociales qui avilissent l'âme, la même haine des contraintes qui étranglent la liberté créatrice. A travers le personnalisme d'*Ordre nouveau*, de Rougemont pourra donner libre cours à sa vision romantique des relations entre l'individu et le Tout, et cette approche colorera toute son œuvre future.

En 1928 déjà, il exprime sa révolte contre l'ordre bourgeois en commettant un virulent pamphlet contre l'institution scolaire de son canton. L'école publique, pour lui, n'est que le vecteur d'un conformisme qui étouffe la créativité de l'enfant.

Mais, pour changer cette école vicieuse, c'est l'Etat qu'il faut repenser. Et repenser l'Etat ne peut aboutir qu'à sa destruction, et à son remplacement par un système où seraient sublimées, et non écrasées, les qualités de l'individu, de la personne.

Mais le rayonnement du romantisme de De Rougemont sur sa conception du monde et de la société surgira dans toute sa force en 1939, dans son livre *L'Amour et l'Occident*, qui assiera d'ailleurs sa notoriété. Par l'union de l'homme et de la femme se joue une métaphore de la convergence des diversités qui composent la société et qui reconstituent, par leur complémentarité naturelle, l'Un, caractéristique d'un monde apaisé, épuré de ses artificielles divisions.

Cette union, seule la philosophie romantique la permet, en parvenant à dissoudre les contraires dans l'Unité mais sans les détruire, dans un heurt constant et sans violence de toutes les oppositions qui strient la société. Aux yeux du Neuchâtelois, par l'amour, l'unité se réforme, comme l'union des régions, par un processus fédéraliste, recrée le tout politique dans lequel peut s'épanouir l'individu, enfin sauvé de la réification qui le menace dans la société bourgeoise. Mais l'amour ne doit jamais se laisser happer par la passion: alors guette le péril totalitaire, imprégné de la fusion charnelle entre les masses et leur chef charismatique.

Cet arrière-fond philosophique servira de réceptacle à la pensée ultérieure de De Rougemont. En transposant l'équilibre entre le féminin et le masculin dans une union sans fusion au niveau de la société, l'écrivain en vient à proposer une refonte des relations entre hommes et femmes au sein du corps social, comme préalable à un rééquilibrage complet des relations entre les différentes parties du globe. De même que la femme a trop longtemps été exploitée par l'homme, de même le Sud doit se libérer de la tutelle du Nord, afin que s'échafaude un nouveau balancement des rapports mondiaux, au-delà des impérialismes, de l'oppression.

L'agencement des relations entre les individus, chez de Rougemont, débouchera logiquement sur une pensée européenne, qui récupérera cette ambition de fondre les parties de ce continent meurtri en un Tout régénéré. De la coagulation des régions

## Par l'amour, l'unité se réforme, comme l'union des régions, par un processus fédéraliste, recrée le tout politique dans lequel peut s'épanouir l'individu

qui constituent l'Europe doit fleurir une Europe ignare des frontières, tournée vers le transnational et dépouillée des Etats nationaux. Ce sont les communes qui représentent les plus petites cellules du corps politique en gestation, et non plus les Etats, voués à une disparition imminente. Les diversités régionales, dans leur authenticité, seront transcendées dans l'Un européen.

Mais, et il s'agit d'un élément nouveau, l'Europe des régions ne pourra naître que si elle peut s'adosser à une prise de conscience écologique des dangers qui planent sur la planète. Alors que le capitalisme bourgeois a spolié la terre, le nouvel équilibre que le philosophe postule ne peut exister que dans un remembrement total des rapports unissant l'homme à la nature. Mieux, l'homme ne pourra accéder à sa dimension propre que s'il réussit à remodeler la vision de son environnement. Il n'est dès lors pas étonnant que de Rougemont, dans son romantisme philosophique, influence de façon déterminante, notamment avec son livre *L'Avenir est notre affaire* (1977), le mouvement écologiste, qui envahit le champ politique dans les années 70 du XXe siècle.

Et son influence sur la construction européenne sera tout aussi grande. Mais la pensée de De Rougemont révèle aussi les ambiguïtés fondamentales que véhicule l'Union européenne. Pensée comme une preuve de paix, dédiée à la liberté des échanges économiques, elle contient dans ses gènes une forte dose d'idéal rougemontien où s'entrelacent union mystique des régions et respect de mère Nature. Concilier tous ces présupposés contradictoires ne peut que solliciter lourdement les dirigeants européens actuels. ■

## De Rougemont, sa vie, son œuvre

Né en 1906 à Couvet, fils de pasteur. Licence ès lettres à Genève. S'installe à Paris en 1931. Participe à la fondation de revues comme «Esprit» et «L'Ordre nouveau». Publie en 1938 «L'Amour et l'Occident», essai considéré aujourd'hui encore comme son œuvre majeure.

Mobilisé, de retour en Suisse en 1939. Un article déplorant l'entrée de Hitler dans Paris l'oblige à «s'exiler»

aux Etats-Unis, où il fait la connaissance de Consuelo et Antoine de Saint-Exupéry.

Entre définitivement en Suisse en 1947. S'engage dans les mouvements fédéralistes européens. Dirige le Centre européen de la culture (1950), la Fondation européenne de la culture (1954), l'Institut universitaire d'études européennes (1963). En 1953, préside la première table ronde du Conseil de l'Europe, à Rome. Nombreuses

publications, dont «La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux» (1965) et «Lettre ouverte aux Européens» (1970).

Militant européen, il devient aussi militant écologiste. Rencontre Franz Weber en 1971. Fonde le Groupe de Bellevue en 1977, qui réfléchit sur les orientations de la société industrielle. Publie cette même année «L'Avenir est notre affaire».

Meurt à Genève le 6 décembre 1985. /sdx

# Un train nommé de Rougemont

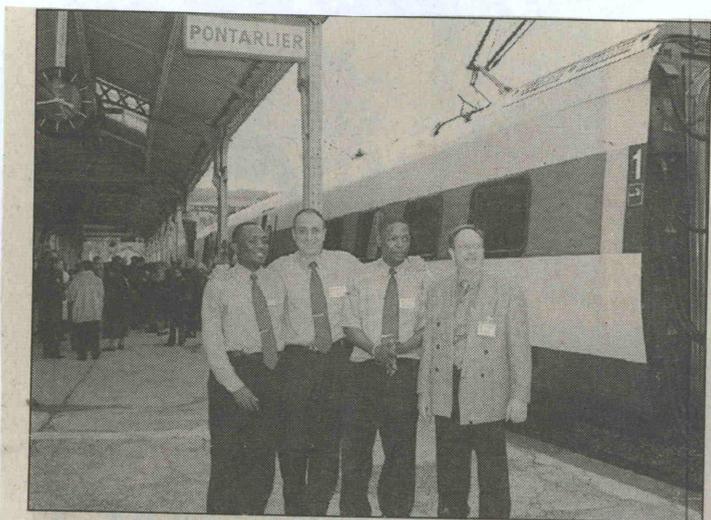
23  
11  
02

L'Impartial



Le quai No 1 de la gare de Neuchâtel n'avait jamais vu défilier autant de citations, de symboles et autres liens. Il faut dire qu'il y avait de quoi: le Pays de Neuchâtel, le train, le voyage, l'Europe, la culture, la formation, l'ouverture, la pensée, la mobilité... Et, cerise – du jour – sur le gâteau: l'écrivain Denis de Rougemont (1906-1985), aussi neuchâtelois qu'européen convaincu. Denis de Rougemont, c'est le nom que porte le 19e train pendulaire ICN des CFF, rame baptisée hier par Gilles Petitpierre, «parrain de son oncle». Explication: professeur à l'Université de Genève, ex-conseiller aux Etats, neuchâtelois d'origine, Gilles Petitpierre est le neveu de l'écrivain. PHOTO GALLEY

# La Suisse sur la voie européenne



Français et Suisses ont fort apprécié ce beau moyen de transport.

et la Suisse. Ce qui justifie la conclusion de l'orateur : « Pontarlier, pour nous, c'est le début de la France. Et la

France, c'est le début de notre culture. » Après quoi, le « pendolino » suisse s'en est allé faire TGV chez lui.

*Le train pendulaire helvétique a fait sa première sortie à Pontarlier*

*pour inviter les Français à l'Exposition nationale.*

Elle était bien joyeuse la troupe qui descendait vendredi du train « Denis-de-Rougemont » en provenance de Neuchâtel. Il s'agissait d'une nouvelle rame des CFF (Chemins de fer fédéraux), dite ICN, rame qui s'incline si bien dans les virages qu'elle va beaucoup plus vite, à l'image du pendolino italien. Après Le Corbusier, Blaise Cendrars ou Jean Piaget,

c'est le nom de Denis de Rougemont qui a été choisi pour ce train du canton de Neuchâtel. Denis de Rougemont est un précurseur de l'Europe qui a œuvré au Traité de Rome. Il a également donné son nom à un lycée neuchâtelois dont le directeur faisait partie des invités de ce voyage. On y remarquait son homologue pontissalien du lycée Xavier-Marmier, M.

Wakenhut, et quelques autres élus et personnalités.

Français et Suisses ont allègrement fait les allers-retours de Pontarlier à l'artepage de Neuchâtel, l'un des quatre sites de l'Exposition nationale qui s'ouvrira le 15 mai à Neuchâtel, Bienné, Morat et Yverdon. Ils ont évidemment arrosé cela, encouragés par un généreux accueil œnologico-gastronomique.

Et comme une inauguration ne va pas sans discours, c'est perché sur un manitou de la SNCF que Jean-Jacques Cléménçon, directeur du lycée Denis-de-Rougemont, a parlé : « Sur les 32 ancêtres de mon père, à la cinquième génération, je compte quatorze Neuchâtelois, un Hollandais, deux Allemands et quinze Français. » Match presque nul entre la France

## Un programme étoffé

Durant toute l'exposition nationale, du 15 mai au 20 octobre, se déroulera un festival ininterrompu de spectacles et animations : 7e Festival européen des jeunes musiciens ; Fête de la musique ; fête du 1er août ; spectacles de nuit ; Semaines de la santé, du respect, de la mode et du textile ; cirque des idées ; concerts de musique classique, populaire et actuelle ; danse et théâtre ; cinéma de plein air et sports avec 15.000 sportifs de toutes les disciplines.

Les billets sont en vente dans les gares des principales villes suisses et sur [www.ticketcorner.ch](http://www.ticketcorner.ch) ou [www.expo.02.ch](http://www.expo.02.ch)

x: "Chronique de famille et livre de Raison", tome I, par J. et P.-A. Borel, préface de Denis de Rougemont

# De Rougemont à Genève

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 1998

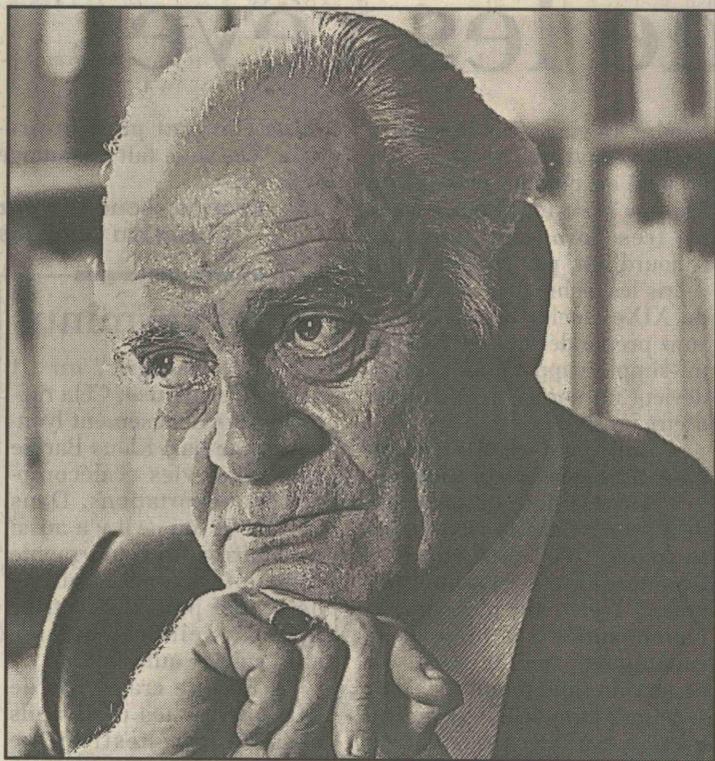
## Expo

Les Neuchâtelois l'avaient découverte en 1995. Aujourd'hui, l'exposition de la Bibliothèque de Neuchâtel consacrée à Denis de Rougemont s'arrête à Genève. Une occasion de (re)découvrir l'œuvre et la pensée exceptionnelles de ce grand Européen.

La vie et l'œuvre de Denis de Rougemont (1906-1985) font actuellement l'objet d'une exposition au Palais des Nations à Genève. Inaugurée mardi, elle a été mise sur pied par la Mission suisse auprès de l'ONU et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPU).

La BPU dispose en effet d'un important fonds Denis de Rougemont, composé des manuscrits de ses 35 ouvrages, d'un millier d'articles et de conférences et de plus de cinq mille lettres ainsi que des dossiers personnels (lire cadre). Une partie de ces documents sont exposés dans la salle des pas perdus jusqu'au 1er octobre, sous forme de 17 panneaux, alors que le cyberspace de la Bibliothèque de l'ONU accueille les documents originaux, manuscrits, livres et photographies jusqu'au 31 décembre.

«C'est là que se situe la chair de l'exposition», image



Denis de Rougemont, à redécouvrir.

photo a

Maryse Schmidt-Surdez, conservatrice des manuscrits de la BPU, pour qui retracer la vie et l'œuvre du Neuchâtelois relevait de la gageure. «*Mais nous avons quand même essayé, avec des photographies et surtout des textes de Rougemont lui-même, car il dit toujours bien mieux et succinctement ce que l'on essaie de dire maladroitement et longuement.*

Pour restituer le cheminement d'une pensée «*d'une invraisemblable richesse*», les concepteurs de l'expo ont, d'autre part, suivi le fil rouge de la chronologie: l'évocation de l'enfance, terreau des convictions futures, met en exergue les valeurs chrétiennes et sociales que le pasteur Denis de Rougemont a inculquées à son fils, alors que les années d'études au

Gymnase puis à l'Université de Neuchâtel préludent aux premiers voyages en Europe centrale.

Dans les années 30, formatrices de sa pensée, Denis de Rougemont découvre le personnalisme, tentative de synthèse du christianisme et du socialisme, et crée la revue «Esprit» avec le philosophe Emmanuel Mounier; en précurseur il développe le concept d'homme libre et responsable, d'écrivain engagé, et fonde «Hic et nunc». C'est après la guerre, le jour de ses 40 ans, que l'auteur de «L'amour et l'Occident»

contracte une véritable passion pour l'Europe, lors des Rencontres internationales de Genève. Fondateur, entre autres, du Centre européen de la culture dans la cité de Calvin, il s'engagera encore en faveur de l'écologie dans un livre capital publié en 1977, «L'avenir est notre affaire».

«*Cette expo, estime Maryse Schmidt-Surdez, aura atteint son but si elle incite le visiteur à retourner à l'essentiel, c'est-à-dire aux textes et aux livres eux-mêmes.*

Dominique Bosshard

# Après de Salis, la Suisse ma

*Le Bernois Jean-Rodolphe de Salis aurait eu 100 ans cette année. Un colloque, à Lausanne, salue cette figure exceptionnelle.*

PIERRE-ANDRÉ STAUFFER

**I**L VOULAIT ÊTRE ÉCRIVAIN. OU MUSICIEN. IL SE CONTENTERA D'ÊTRE HISTORIEN. PARCE QUE, DISAIT-IL, «*je ne pouvais écrire que sur des histoires (ou sur l'Histoire), c'est-à-dire sur des faits qui se sont réellement passés*». A la différence de toutes les figures intellectuelles connues de Suisse alémanique, Jean-Rodolphe de Salis, dont on fête le centenaire de la naissance cette semaine, n'a pas derrière lui ce qu'on pourrait appeler une œuvre, ni même un simple ouvrage qui fasse référence et marque toute une génération. Les historiens eux-mêmes répugnent à le considérer vraiment comme l'un des leurs. «*Les Allemands ne me reconnaissent pas*», répétait-il volontiers. Sous-entendu: les autres me reconnaissent. Il se trompait. Il n'était à leurs yeux qu'un «publiciste» de l'histoire, rien de plus.

Et pourtant quelle autorité, quel rayonnement, et même quelle popularité dans la deuxième moitié de sa vie! Peut-être est-ce dû à son style, cette juste et adorable manière qu'avaient ses phrases de se ployer aux sinuosités d'une pensée, d'arracher une idée au ciel où elle se mourait d'ennui pour l'enduire du suc absolu de l'instant. Peut-être aussi à sa personnalité. Il a été le grand exilé au sein de cette société bourgeoise et même aristocratique dont il était issu. Il recherchait la compagnie et l'estime des grands hommes, de Gaulle, Adenauer surtout, il se montrait sensible à leurs flatteries, voire à leurs flagorneries, il aurait souhaité être beaucoup plus proche qu'il ne l'était des conseillers fédéraux, il était fasciné par le pouvoir et en même

temps il le «détestait», selon ses propres termes, il ne supportait pas son «arrogance». Il savait bien qu'il participait à la fête, il avait un pied dedans et un pied nulle part, ce pied dans le vide était le pied chéri, mais qui le voyait? Jusqu'à la fin des années cinquante, pas grand monde. On taxait même de Salis de «conservateur». Et puis à la longue, l'opinion a changé. Cet aristocrate n'était décidément pas ce qu'on aurait pu craindre. Très attaché aux valeurs démocratiques, ne revendiquant rien d'autre que la curiosité de ses lecteurs, ennemi de toute forme d'élitisme. Un animal curieux. C'était en tout cas l'opinion de la police fédérale, qui l'a fait surveiller en permanence de 1941 à 1986. Des fois que ce de Salis voudrait faire la révolution.

## A une exception près

Mais non, il n'y pensait pas. Tout abolir, faire table rase, reconstruire l'homme à partir d'une page blanche, rêver l'impossible, ce n'était pas son truc. Dans ce sens, plutôt Raymond Aron que Jean-Paul Sartre. Un intellectuel couronné des lauriers de la raison raisonnable. A côté de ses ouvrages purement historiques, il s'est collé pendant plus de soixante ans avec l'actualité, tentant d'en rendre raison, en prenant parti, mais sans lyrisme, sans excès d'émotion apparente, sans violence. A une exception près. C'était en 1961, en pleine guerre froide, lors d'une conférence devant la Fondation Philippe-Albert-Stapfer à Lenzbourg. Il y dénonçait l'amalgame entre gauche et communisme, ironisant sur ces gens «*qui subodorent un nid de conjurés bolcheviques dans la plus innocente des coopératives de consommation*». Face à l'anticommunisme qui tournait à la psychose, Jean-Rodolphe de Salis avait choisi la société très huppée qui s'était donné rendez-vous à Lenzbourg, pour sonner la contre-offensive. Ceux qui préfèrent la «matraque» à «la lutte politique loyale et au débat intellectuel», disait-il, se justifient volontiers en



MARTIN RIJTSCH / KEVSTONE ONLINE

### JEAN-RODOLPHE DE SALIS

1901 Naissance à Berne.

1932 Doctorat ès lettres à la Sorbonne, Paris, avec une thèse sur le philosophe et économiste Simon de Sismondi (1773-1842).

1935-1968 Professeur d'histoire contemporaine à l'EPFZ.

1952-1964 Président de Pro Helvetia.

1996 Mort à Brunegg (AG).

«J'ai souvent vécu et écrit à l'encontre

prétendant que la démocratie serait «*désavantagée par rapport au système communiste qui n'admet pas la liberté*». Argument «insidieux», car «*c'est précisément la liberté dans la lutte des opinions, la tolérance à l'égard de ceux qui pensent autrement, la possibilité de controverses entre des tendances différentes, qui confèrent à la société pluraliste sa*

*plus grande force d'attraction et les espoirs qu'elle autorise dans l'avenir*». Du coup, Jean-Rodolphe de Salis se rangeait aux côtés de Max Frisch et de Friedrich Dürrenmatt, alors très critiqués. Pour la bourgeoisie bien-pensante, «il apparaissait désormais com-

# Jeune de grands intellectuels



de penser de mon entourage, par goût de la vérité.»

*me un gauchiste*», rappelle l'historien Hans-Ulrich Jost.

Comment ce de Salis, cet historien à particule, ce professeur sensible aux honneurs quoique sans excès, ce notable que le conseiller fédéral Philippe Etter, en 1952, avait nommé à la tête de Pro Helvetia, comment avait-il pu perdre sa décence apparente, quitter ses majestueux bureaux, cette vie et cette morale de musée qui le protégeaient? On s'est dit que Gonzague de Reynold, cet autre historien à particule, avait eu bien raison d'intriguer contre lui pour l'empêcher d'accéder à la chaire d'histoire de l'Ecole polytechnique de Zurich. «*J'ai souvent vécu et écrit à l'encontre des façons de penser de mon entou-*

*rage*, notait de Salis dans son journal en 1982, *par goût de la vérité.*» Mais, «*j'ai eu trop de retenue, trop d'égards. Pis: j'ai parfois été bloqué, j'ai douté de moi, de la justesse de ce que je faisais...*» Heureusement, et c'est ce

qui le rassurait, «*j'ai eu peu d'amis et beaucoup d'ennemis*».

Un qui a rarement douté de lui-même, c'est Denis de Rougemont. C'est drôle: mais de Salis et de Rougemont ne s'aimaient guère. Peut-être s'en voulaient-ils de chasser sur les mêmes terres, d'appartenir à la même aristocratie de l'esprit. L'un et l'autre partageaient pourtant la conviction que la compréhension de l'actualité veut que l'on parte de plus loin, de plus haut, que l'on tente d'apercevoir le fond historique ou plus simplement politique sur lequel s'enlève le moment présent. L'un et l'autre opéraient les confrontations, constataient les analogies, les différences, les rapports qui permettent de saisir un sens. Mais de Salis n'était qu'un commentateur érudit, un promoteur de la pensée, un pessimiste au fond, convaincu que le destin de tout homme et de l'Histoire elle-même ressemble à celui de Moïse, qui n'atteignit jamais la Terre promise, tout en n'ayant jamais cessé de marcher dans sa direction. A l'inverse, de Rougemont avait quelque chose du visionnaire qui se sent missionné pour ressusciter la métaphysique, souffler sur le feu européen, refonder le fédéralisme qui est le système nerveux de la Suisse en attendant d'être, demain, celui de l'Europe.

Devant de tels phénomènes, on ne peut aujourd'hui que se frotter les yeux. Jean-Rodolphe de Salis et Denis de Rougemont volent au-dessus de nos têtes comme des objets écrivant non identifiés. Avec le recul, il paraissent même totalement légendaires, des espèces de statues remontant à une époque où l'on vivait encore avec un patrimoine de convictions utilisables. On a peine à croire qu'ils aient réellement existé. Que pèsent encore un raisonnement mûri, un chatolement de →

## Deux jours pour connaître de Salis

A l'occasion du centenaire de la naissance de Jean-Rodolphe de Salis, la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise un colloque, les 7 et 8 décembre, consacré à l'œuvre de l'éminent historien et essayiste. Quel rôle a-t-il joué, quelles traces a-t-il laissées? Une table ronde abordera en outre un certain nombre de questions autour de la notion d'«intellectuels», leur rapport à l'Etat et aux autorités politiques, leur public et leurs moyens de communication. Le colloque est patronné par les historiens Pierre Ducrey, ancien recteur, qui fut un intime du grand homme, et Hans-Ulrich Jost dont de Salis admirait l'audace et le franc-parler.

Lausanne. Université. Vendredi 7 et samedi 8 déc. Rens. (021) 692 30 41.

→ plume? Le petit siècle qui court du «J'accuse» de Zola (1898) à l'impérialisme publicitaire a vu grandir, trôner et s'éteindre le pouvoir des mots sur la conscience publique. Le Verbe est tombé à plat, il n'y a plus qu'une faible braise sous la cendre.

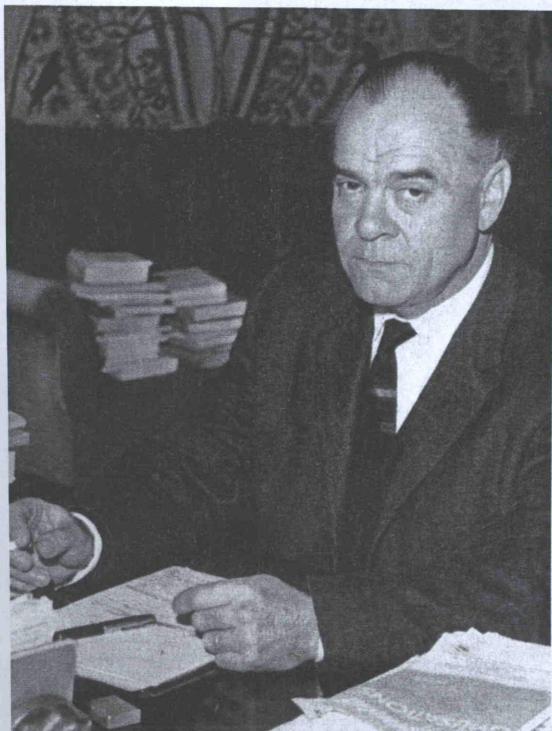
**Jean-Rodolphe de Salis**  
**-et Denis de Rougemont**  
**volent au-dessus de nos**  
**têtes comme des objets**  
**écrivains non identifiés.**

Il faut se rappeler avec quelle vénération on traitait encore il y a peu, en France ou en Allemagne, des personnalités dont la rumeur rapportait qu'ils écrivaient des livres. Au XIXe siècle et dans les deux premiers tiers du XXe, le prestige des écrivains a atteint son sommet historique, le prix Nobel est une relique de cette ère de la surélévation. Depuis, il y a eu comme un coup d'Etat médiatique. Faiseurs

de radio et de télévision se sont placés au premier rang des divertisseurs et des communicateurs nationaux ou internationaux, ramenant les gens de plume à une espèce anachronique qui cultive la manie médiévale de faire des belles phrases. La vérité oblige à dire que de Salis lui-même doit sa première notoriété à ses émissions de radio sur la situation politique et militaire durant les années de guerre, entre 1940 et 1945. «*La guerre finie*, déclare-t-il dans «*Parler au papier*», *je me suis réveillé dans la peau d'homme célèbre. J'avais été clandestinement écouté en Allemagne et dans les pays occupés par Hitler.*» Dès lors, il n'a plus pu échapper à la renommée du «professeur du vendredi», de l'homme qui, selon les termes d'un autre intellectuel de l'époque, Carlo Schmid, «*s'est opposé au flot de la propagande de guerre*». On le respectait; beaucoup, déjà, l'aimaient bien, sauf



JEAN-RODOLPHE DE SALIS «J'ai eu peu d'amis et beaucoup d'ennemis.»



IS DE ROUGEMONT Un visionnaire qui souffle le jeu européen.

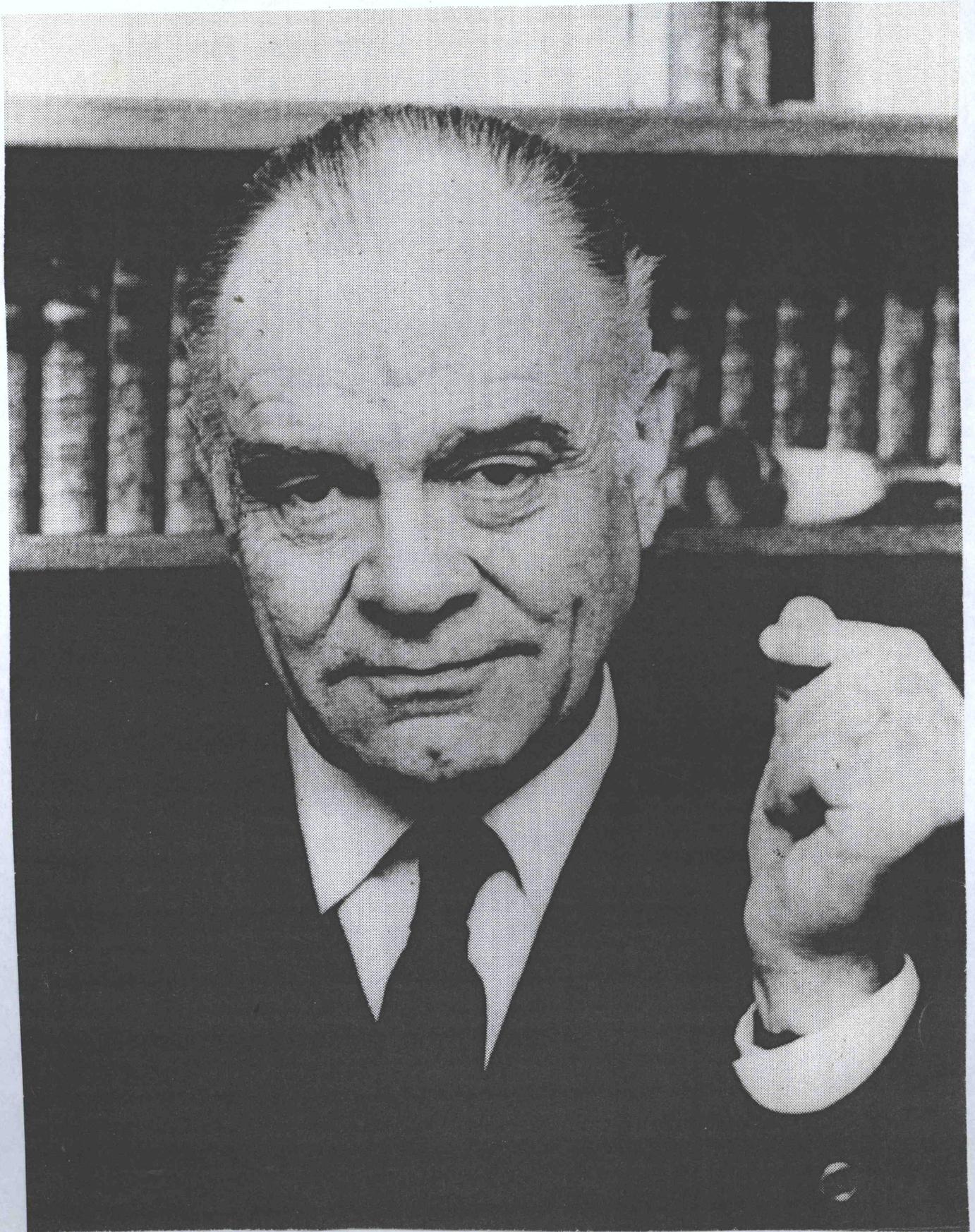
la «NZZ», sauf les anticomunistes psychotiques, sauf la droite ultraconservatrice pour qui de Salis, selon la «NZZ» elle-même, n'était encore dans les années 70 qu'«*un intellectuel fatigué*» parmi d'autres.

Les intellectuels? Une diversité d'hommes ayant acquis quelque notoriété par des travaux qui relèvent de l'intelligence et qui «abusent» de cette notoriété, selon le mot de Sartre, pour sortir de leurs domaines et critiquer la société et les pouvoirs établis. En France, en Allemagne, ils se sont pris longtemps pour des directeurs de conscience, des maîtres à penser, et peut-être qu'ils l'étaient. Même le pouvoir politique se laissait impressionner. «*On n'enferme pas Jean-Paul Sartre*», avait dit de Gaulle en 1968. En Suisse, le pouvoir politique n'a jamais eu l'idée d'enfermer un intellectuel, quoi qu'il puisse dire ou écrire. «*L'intellectuel en Suisse n'est pas rejete,*

*il est exclu*», affirme l'historien Hans-Ulrich Jost. Autrement dit, on l'ignore, on fait comme s'il n'existait pas. On s'amuse de ce qu'il raconte, on s'indigne parfois, et on en reste là. Les intellectuels sont priés de laisser à l'entrée leurs chaussures, leurs écrits, leurs scrupules et leur besoin de comprendre. Surtout, pas de conseils. Les vues larges sont accablantes. La Suisse officielle n'aime pas les vues larges, elles lui brouillent l'esprit, elles l'empêchent de s'occuper sereinement de l'essentiel, c'est-à-dire du détail qui n'intéresse personne et que plus personne, d'ailleurs, ne comprend plus.

Il y a encore des intellectuels en Suisse, surtout en Suisse alémanique, mais il n'y en a plus de l'envergure de Jean-Rodolphe de Salis ou de Denis de Rougemont. Ils sont devenus ponctuels, fragmentaires, des détaillants de la pensée en quelque sorte, à l'image du pouvoir qu'ils aiment à dénoncer. Ils sont volontiers hargneux, pétris d'idéologie et ruisselants de bons sentiments. La plupart sont sociaux-démocrates. La plupart sont inoffensifs.

Principaux ouvrages traduits en français:  
«*La Suisse diverse et paradoxale*». Ed. de la Baconnière (1967),  
«*Parler au papier*». Payot (1984).





*Denis de Rougemont et Arthur Honegger, en novembre et décembre 1938, écrivant et composant la légende dramatique en trois actes, dédiée à l'Institut neuchâtelois, qui, en 1971, lui décernera son prix: titre de l'oeuvre: Nicolas de Flue*

Denis de Rougemont, père de l'Europe des régions, et Nicolas de Flue, un des premiers Suisses à reconnaître avec clairvoyance la véritable essence de la Confédération : ces deux hommes - chacun à une époque très différente – étaient des visionnaires.

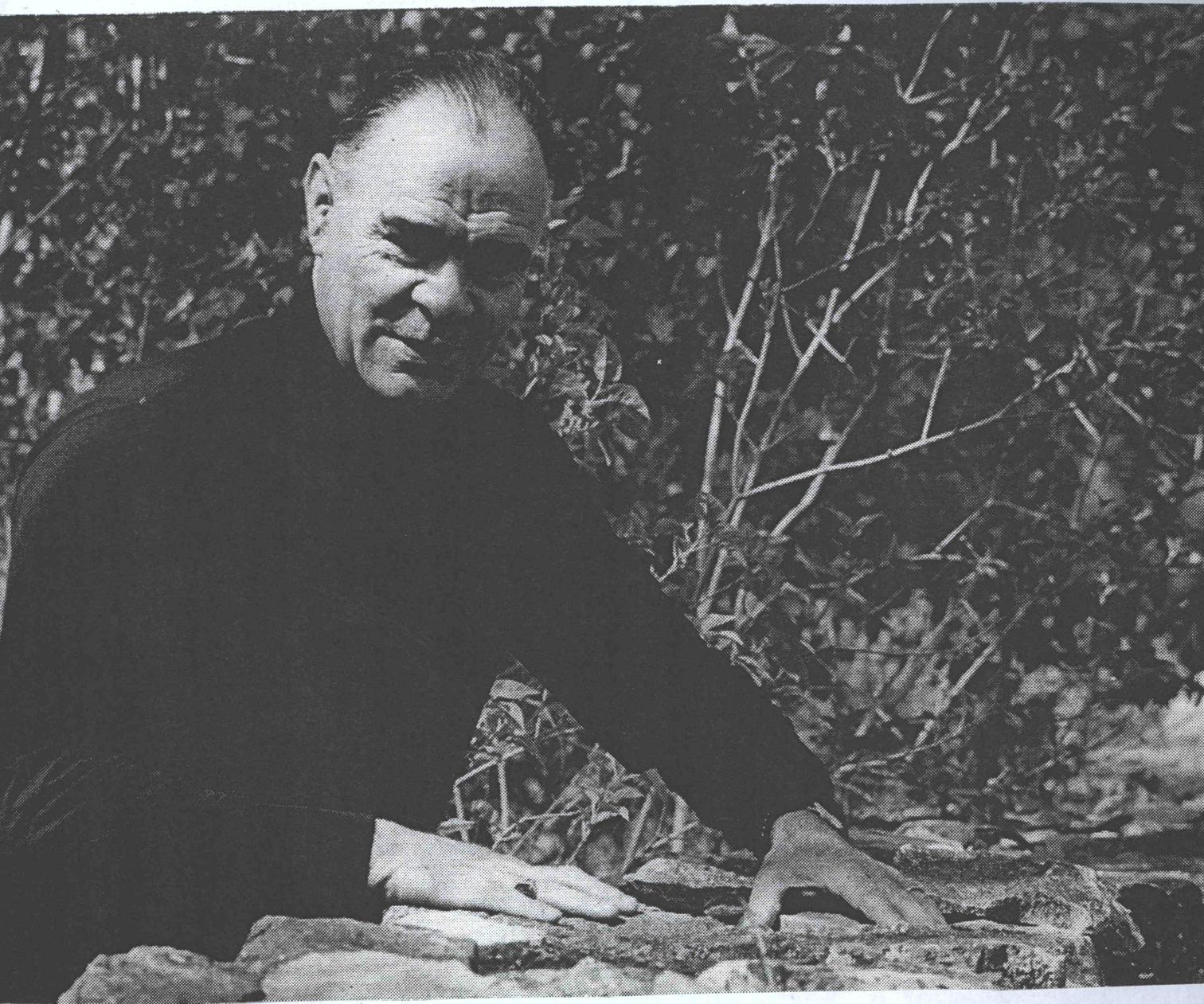
**Nicolas de Flue** (1417 – 1487) s'est retiré à 50 ans, avec l'accord de sa femme, dans un ermitage pour y rester. C'est du fond de son silence et de sa prière qu'il est devenu un conseiller écouté. Son message a permis à la jeune Confédération helvétique de ne pas sombrer dans la guerre civile, mais de mettre en place une organisation basée sur une alliance de paix, dont les membres reconnaissent leurs propres torts et pardonnent à l'offenseur.

**Denis de Rougemont** (1906 –1985) contrairement à Nicolas de Flue, vit pleinement dans le monde. Visionnaire d'une Europe fédéraliste, qui se fera pour lui moins par l'économie et la politique que par la culture. En effet, l'unité européenne s'incarne à plusieurs niveaux aussi par les grands courants artistiques et intellectuels. Il prône l'idéal d'une « Europe des régions ». Dans l'émergence de régions à taille humaine, il voit une chance de réintroduire dans nos sociétés la notion de responsabilité.

Et aujourd'hui ? Quelles sont nos visions? Comment susciter le côté visionnaire dans notre société ?  
Qu'est-ce qu'il y a à retenir, à poursuivre, à développer de la pensée de ces deux grands hommes ?



*Denis de Rougemont à sa table de travail, en 1980, à Saint-Genis-Pouilly en Bugey, dans sa maison "La Chavance".*



*"Penser avec les mains": c'est d'abord le titre d'un essai de Denis de Rougemont, paru en 1936. Mais c'est aussi un équilibre entre la création intellectuelle et le travail manuel. Ici, en 1968, l'écrivain construisant en Provence un mur de pierres sèches, a dit Nanik de Rougemont, sa femme.*



*La villa Moynier à Genève, siège de l'Institut universitaire  
d'Etudes européennes, inauguré le 29 avril 1963 et dont Denis  
de Rougemont fut le directeur et l'un des professeurs*

*en 1950, Denis de Rougemont l'a fondé sous le nom de  
Centre européen de la Culture.*

Philippe de Rougemont

rue Liotard 71

1203 Genève

petit-fils de Denis de Rougemont  
lettre adressée à Jacqueline et  
Pierre Arnold Sorell, ses cousins.

PS: Je vos transmet  
les salutations de  
mon père Nicolas.

Genève, le 28 mai 2000

Bonjour,

Merci beaucoup pour le bulletin de généalogie  
que j'ai bien étudié. Il y a notamment appris  
que Georges, père de Denis se prénomait aussi  
Arthur. Sans le savoir, j'ai donné et y a 3 ans  
à mon fils le prénom de son arrière arrière  
grand père. C'est par contre sûrement que vous  
avez prénomé votre dernière enfant, le 3 avril  
passé, Alice. Alice était le prénom de la  
femme de Georges Arthur. C'est peut-être  
un détail pour beaucoup de gens mais moi  
ça me touche. Aussi, comme pour Arthur vous  
donnez 2 autres prénoms à vos enfants. Ma  
femme Kristine et moi choisissons chacun un  
prénom "vient ensuite", issu de sa famille paternelle  
ou maternelle. Arthur s'appelle ainsi  
Arthur Kay Kurt. Kay, grand père maternel de

Kristine et Knut, non grand père maternel. Pour Alice, on a rajouté Lisbeth, grand mère maternelle de Kristine, et Linne, ma grand mère paternelle.

Alice est donc une sacrée peste, à la main entourée de deux sage-femmes. Nous sommes tous les deux en congé pour plusieurs mois et dans ces conditions vous n'avez pas encore rencontré la fatigue des jeunes parents. Je viens de me retourner pour la regarder. Que c'est petit un bébé et qu'elle est grande l'importance de ce petit volure dans votre vie!

C'est en pensant autres autres à elle que lors des séances de la caisse de famille je demande qu'on place votre avoir dans des fonds de placement éthiques. J'étends la notion de patrimoine à votre environnement naturel. Quelle plainte légers-vous à vos descendants, ou plutôt, une plainte dans quel état?

Cher Arnold et Macqueline, merci encore pour votre lettre et le bulletin. Nous vous verrons peut-être pas en avril 2005 car nous serons peut-être en Canada... Mais qui sait?

Recevez nos bonnes salutations, Philippe dR

Poème écrit par Henri Philippe de Rougemont, pasteur et professeur de théologie, après le décès de sa femme Charlotte-Mathilde née de Pierre, le 2 avril 1895, à Neuchâtel, dans sa cinquante-quatrième année.

*voir page 12 du cahier "les Rougemont de Saint-Aubin, bourgeois de Neuchâtel, livre de raison et chronique de famille" par Pierre-Arnold et Jacqueline Borel.*

### Mon Printemps

L'astre d'une saison nouvelle  
S'est levé pour nous dans les cieux,  
Des saisons voici la plus belle  
Qui s'épanouit à nos yeux.  
Déjà, devant sa douce haleine,  
L'hiver a dû quitter la plaine  
Et regagner d'autres climats,  
Pour que les fleurs de la prairie  
Odorante tapisserie,  
Puiss'ent s'étaler sous nos pas.

Ce sont les pâles primevères  
Qui semblent parmi le gazon  
Ces étoiles, qui les premières,  
Le soir luisent à l'horizon.  
C'est la brillante pâquerette,  
Le bouton d'or, la violette  
Sous l'herbe cachée à demi,  
Et l'anémone et la pervenche  
Dont la corolle bleue et blanche  
S'ouvr' à moi comm' un œil ami.

Oh! j'aime ce retour de vie  
Après les jours brumeux et froids  
Où toute sève est engourdie  
Et dort sous l'écorce des bois!  
J'aime ce parfum de jeunesse,  
Cette voix franche d'allégresse,  
Qui mont' alors vers le ciel,  
Car on dirait une prière,  
Un chant que la nature entière  
Adresserait à l'Eternel.

Mais hélas dans ces jours de fête,  
Au milieu de ces grands concerts,  
Ma lyre demeure muette...  
Je me tais seul dans l'univers.  
Oui, j'aime le printemps! Mon âme  
De son irrésistible flamme  
Sent aussi le charme infini.  
Mais aujourd'hui tout me rappelle  
Quand je vois la terre si belle,  
Quelque bonheur qui m'est ravi.

Dans les campagnes reverdies  
Je reconnais les mêmes fleurs,  
Et les brises attiédies  
M'apportent les mêmes senteurs.  
Voici le même lac limpide  
Qu'un oiseau, d'un' aile rapide,  
Effleure comme un souffle pur,  
Et sur les montagnes neigeuses,  
Les mêmes teintes vaporeuses,  
Et dans le ciel, le même azür.

Mais parfois quand les hirondelles,  
A travers les cieux éclatants,  
Reviennent portant sur leurs ailes  
L'heureux message du printemps,  
Elles ont peine à reconnaître  
Le toit joyeux qui les vit naître,  
Et, lui trouvant un air de deuil,  
Comprennent que de cet asile,  
Autrefois heureux et tranquille,  
La mort vient de franchir le seuil.

Voilà pourquoi, triste poète,  
Devant ces tableaux enchanteurs,  
Je pourrais en baissant la tête  
Passer les yeux mouillés de pleurs.  
Mais non ! La mort n'est qu'une absence!  
A ceux qui sont sans espérance,  
de pleurer comme des enfants.  
A ceux que l'Évangile éclaire,  
De fournir toute leur carrière  
Comme des soldats triomphants.

Henri de Rougemont, avril 1895

*Henri, pasteur, avait comme ami l'écrivain Oscar Huguenin, qui, dans ses "Aventures de Jacques Gribolet" exprime cette pensée: "...une famille se reforme, une jeune génération sort d'une génération qui vieillit, selon l'ordre institué par le Créateur dès le commencement du monde.."*

*En 1896, Henri, veuf depuis une année, avait beaucoup de peine à se remettre du départ de sa femme.*



## L'étable de Bethléem

L'auberge était remplie  
Quand arriva Marie  
Lasse du long chemin,  
Mais voilà dans l'étable  
Une place passable  
Pour le couple galiléen.

Oh! combien est profonde  
L'ignorance du monde,  
Vous voyez ce réduit  
C'est là qu'on laisse naître  
Le Créateur et Maître  
De tout l'univers Jésus Christ!

Et dans l'hôtellerie  
La foule mange et crie  
Puis dort commodément,  
Tandis que dans ses langes,  
Adoré des seuls anges,  
Sourit le Fils du Tout Puissant.

O Dieu! fais moi la grâce  
De céder plus de place  
A Jésus dans mon coeur;  
A Lui, de mes journées,  
A Lui de mes années...  
Non pas le rebut, mais la fleur.

*paroles d'Henri de Rougemont pasteur (1839-1900)*

*musique de Hans Georg Naegeli (1773-1836).*

Marlise **Dérobot-Métraux**, à Genève ;  
Idelette **Carrard-Métraux** et Laurent **Vuitel**, à La Tour-de-Peilz ;  
Jacques et Elisabeth **Métraux-Sterchi**, à Gryon ;  
Jean-Pierre et Maryam **Dérobot**, leurs filles Julie et Célestine, à Nice ;  
Thierry **Dérobot** et sa fille Laurine, à Genève ;  
Olivier **Carrard** et Michela **Alessi** et leur fils Tae, à Genève ;  
Geneviève et Patrick **Troyon**, leurs fils Louis et Jean-Luc, à Forel-sur-Lavaux ;  
André et Marie-Christine **Vuitel** et leur fils Yan, à Villaz-St-Pierre ;  
Gérard **Vuitel** et Alba **Ortiz**, à Fribourg ;  
François et Michèle **Métraux**, à Châtel-St-Denis ;  
Xavier et Karin **Métraux** et leur fille Chloé, à Bex ;  
Herbert **Odier**, à Genève, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ;  
Alix **Odier**, à Genève, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ;  
Les descendants de Daniel, André, Louis et Max **Odier**,  
ainsi que de Pierre **Métraux** et Alix **Veyrassat** ;  
Les familles parentes, alliées et amies,  
ont le profond chagrin de vous faire part du décès de

**Madame Jean METRAUX**

née Yvonne Odier *filles de Florence Odier  
née de Rougemont.*

leur très chère mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur, tante, marraine, parente et amie, enlevée à l'affection des siens le 3 mars 2007, dans sa 96<sup>ème</sup> année.

La cérémonie d'adieux aura lieu, à Lausanne, le mercredi 7 mars.

Culte au temple de la Croix d'Ouchy, à 15 heures.

Honneurs à 15 heures 30.

L'incinération suivra sans cérémonie.

Notre mère repose à la Chapelle St-Roch, rue St-Roch 19, 1004 Lausanne.

Domicile de la famille : rue Michel-Chauvet, 1208 Genève

Av. des Mousquetaires 21, 1814 La Tour-de-Peilz

La Charmille, 1882 Gryon

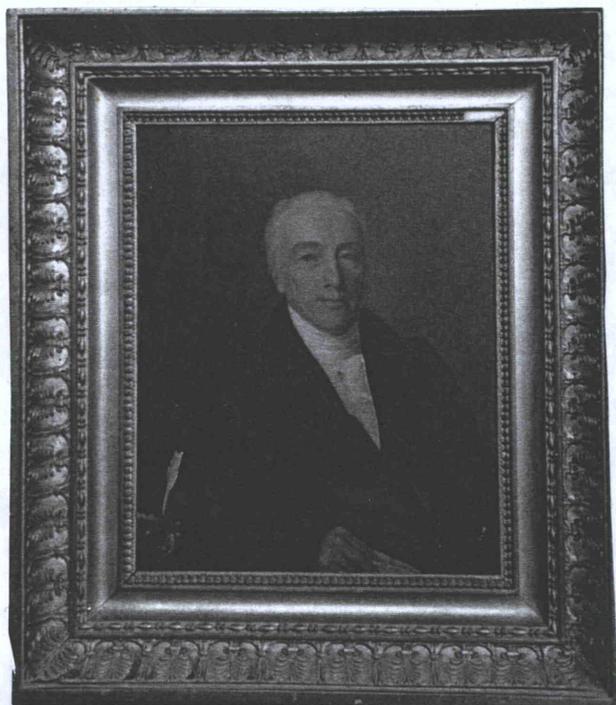
Nos remerciements vont au personnel de l'EMS Pré-Pariset à Pully, au personnel des urgences ainsi qu'à celui du 15<sup>ème</sup> étage du CHUV.

En lieu et place de fleurs, pensez à la paroisse de St François-St Jacques à Lausanne, CCP : 17-157901-4.

*Maintenant donc ces trois choses demeurent :  
la foi, l'espérance et l'amour ; mais la plus  
grande des trois, c'est l'amour.*

*I Cor. 13 :13*

*Branche anoblie  
du Löwenberg*



*Denis de Rougemont, du  
Löwenberg, banquier à  
Paris; 1759-1839.*

François-Antoine II Rougemont (1675-1761)  
Conseiller d'Etat

Jean-Jacques  
Commerçant  
à Paris  
(1705-1762)

Louis  
Cons. d'Etat  
(1743-1794)

Louis-Auguste  
(1771-1801)

Georges II  
Capitaine  
(1778-1812)

Alexandre Auguste  
dit "Alexis"  
(1784-1871)

BRANCHE DU  
TERTRE

(trisaïeul de Jacques)

Denys  
Banquier  
à Paris  
(1759-1839)

Denys(-Marie)  
(1791-1863)

BRANCHE DU  
LOEWENBERG

(trisaïeul d'Arnaud)

(Abram-Denys-)  
Alfred  
(1802-1868)

BRANCHE DE  
LA SCHADAU  
(éteinte 1908)

François-  
Antoine III  
Cons. d'Etat  
(1713-1788)

Jean-Henry  
Commerçant  
à Londres  
(1757-1805)

(quadrisaïeul de Clive)

BRANCHE  
ANGLAISE  
(english  
family)

Georges  
Cons. d'Etat  
Proc. général  
(1758-1824)

Frédéric-  
Constant  
(1808-1876)

BRANCHE DE  
ST AUBIN  
(1er rameau)

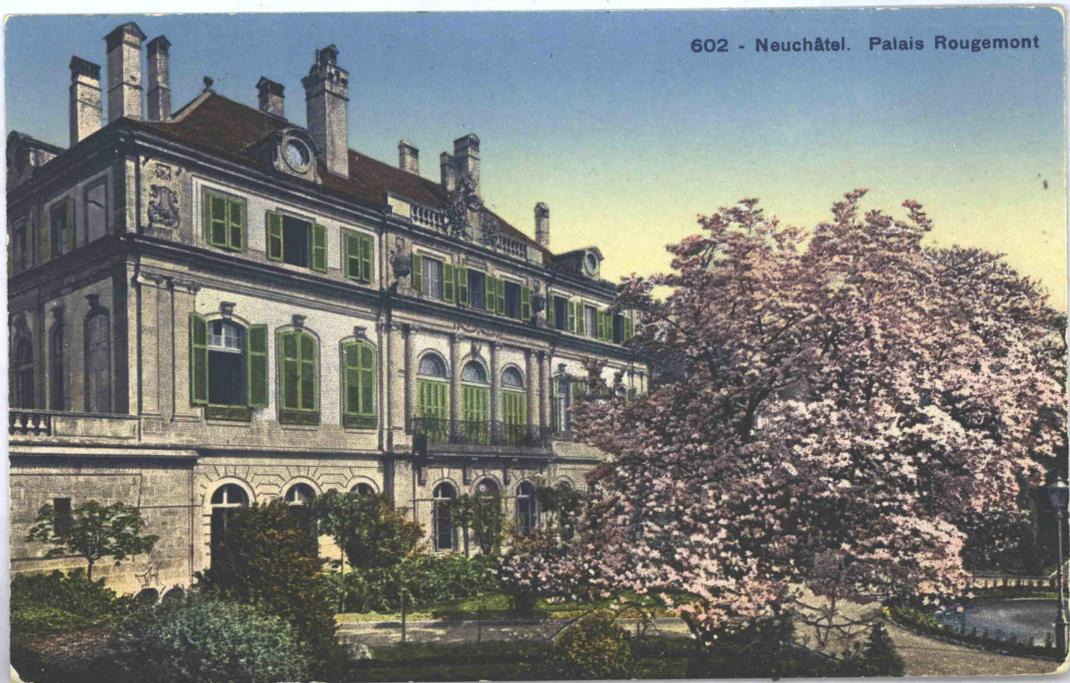
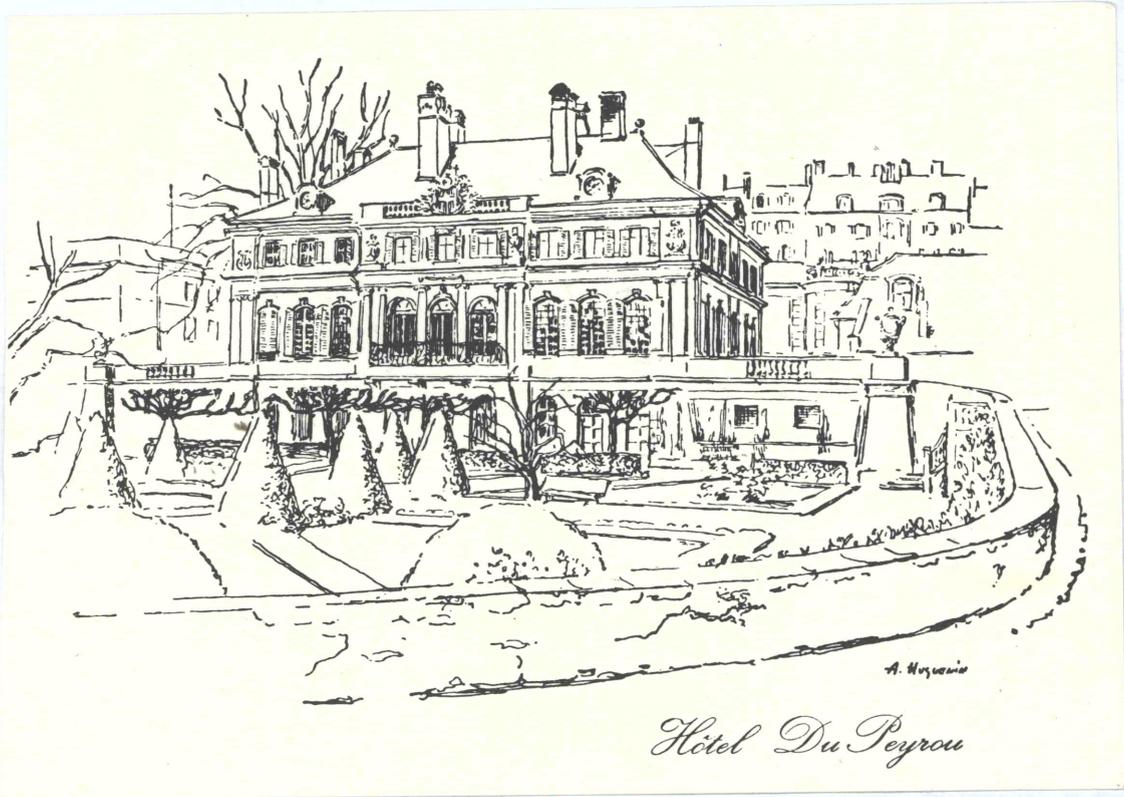
(bisaïeul d'Anselm, trisaïeul de  
Jean-Luc et, Pascal)

(Denis-  
François-)  
Henry  
(1810-1894)

BRANCHE DE  
ST AUBIN  
(2e rameau)

(bisaïeul de Pierre, Guy et  
Peter)

Abram  
Comm. à Paris  
(1717-1787)  
fonde la CF le  
28.11.1765



*ancien hôtel du Peyrou acheté en 1816 par Denis de Rougemont, banquier à Paris*

D e n i s      fils de Jean-Jacques, fils de François  
II, voir I 15, p. 45  
1759-1839, banquier à Paris, fonde un  
des premiers bureaux de change. Sa for-  
tune est énorme. Etait agent du roi de  
Prusse à la cour de France, jusqu'à la  
révolution.

En 1794, achète le domaine et son château renaissan-  
ce du Löwenberg, près de Morat. Cette propriété a  
passé des Velga aux Diessbach, puis aux von May,  
avant de devenir la campagne du riche banquier du  
roi Louis XVI. C'est le célèbre ébéniste Funk, de  
Berne, qui meuble une partie du château, mais Rou-  
gemont fait aussi venir de France son mobilier d'ap-  
parat, sa vaisselle, son argenterie armoriée et ses  
cristaux.

En 1973, le dernier de la branche, Arnaud, fait ven-  
dre le manoir et tout ce qu'il renferme. C'est les  
Chemins de Fer Fédéraux qui en font un centre de con-  
grès et d'étude. La caisse de famille Rougemont ra-  
chète les portraits. Le 25 mai 1974, on met en vente  
le majestueux poêle de catelles peintes, signé David  
Pfauw (Hafner in Winterthur) et estimé à frs. suisses  
30.000. Tous les trésors de cette demeure, meubles,  
porcelaine, verrerie, bibliothèque, peintures, tapis-  
series, collection de vitraux vieux suisse du XVIème  
siècle, sont éparpillés aux quatre vents des cieux  
par une vente aux enchères qui dure 15 jours!

En 1816, Denis achète au Conseil d'Etat de la Princi-  
pauté, l'hôtel du Peyrou (Neuchâtel) que Frédéric  
Guillaume III (roi de Prusse et prince de Neuchâtel)  
ne peut plus conserver (trop lourde charge pour la  
couronne). Rougemont sculpte ses armes au fronton sud  
du palais. Période faste, laquais en livrée, grandes  
réceptions, puis, en 1858, le fils de Denis, cède le  
palais à la ville de Neuchâtel, qui le fait restaurer  
pour recevoir ses hôtes en ses salons.

Le banquier D. de Rougemont lègue frs. 48.000 pour un  
fonds en faveur des pauvres de Neuchâtel; il crée aussi  
une fondation bourgeoisiiale au capital de frs.50.000,  
pour aider aux indigents de Morat. Pour l'année 1972,  
le capital de ce fonds se budgète encore à frs. suis-  
ses 26. 059,60.

Denis, - fils de Jean-Jacques (banquier à Paris) et de Marie-Marguerite Masson ( fille de Denis),  
OO I en 1787, Charlotte de Jeanneret, ba -  
ronne de Beaufort, fille de Jean-Pierre et de  
Caton de Montmollin (bourgeoise de Neuchâtel),  
Charlotte meurt en 1789, à Paris, lui laissant  
une fille qui meurt jeune, peu de temps après.  
voir la famille Perrinjaquet, page 250.

OO II en 1790, noble Adélaïde de Montessuy de  
Villejust (e), fille de Denis (agent du roi de  
Prusse et administrateur de la Compagnie des  
Indes, à Paris. (elle meurt, à Paris, en 1840.

enfants:

Adélaïde OO baron Frédéric de Graffenried,  
sgr. de Villars et Clavaleyre.

Uranie OO Albert-Rodolphe von Mülinen, de  
Berne; attaché commercial du Würtem-  
berg à la cour de France

Edouard + jeune

Abraham-Denis-Alfred 1802-1868, propriétaire  
du château de la Schadau (Thoune).  
major fédéral en 1837

OO Sophie de Pourtalès, dont descen-  
dance, puis, branche de la Schadau,  
éteinte maintenant.

Rodolphe-Emile-Adolphe, 1805-1844, chevalier  
de l'ordre de St.-Jean de Prusse,  
commence sa carrière diplomatique  
au service de la Prusse, au départe-  
ment des Affaires Etrangères, à Ber-  
lin. Chambellan du roi, puis attaché  
à l'ambassade, à Vienne. Il + à Na-  
ples, sans enfant. OO I : Cécile,  
comtesse de Pourtalès-Gorgier.  
OO II : Adèle, baronne von Bonstetten.  
(qui, veuve, se OO II , et vend la  
chartreuse de Thoune, qu'elle avait  
hérité de son premier OO Rodolphe).

Denis Marie devient châtelain du Löwenberg.  
1791-1863. Chambellan. Chevalier de  
l'ordre de St.-Jean de Prusse. Bgs.  
de Berne dès 1825; bgs. de Morat  
pour la somme de frs.suisse 1950,  
le 11 septembre 1826. Lors de sa ses-  
sion d'été, la ville de Fribourg lui  
accorde la naturalisation suisse,  
pour lui et ses enfants.

OO en 1818, Jenny Hersilie de Thellu-  
son, de Genève, fille de Pierre Ger-  
main, baron de Coppet (chevalier de  
St.-Jean de Prusse, banquier à Paris)

./.

et de la baronne de Coppet (née comtesse de Ventimille (miniatures Thellusson, aux Noires Joux), dont descendance.

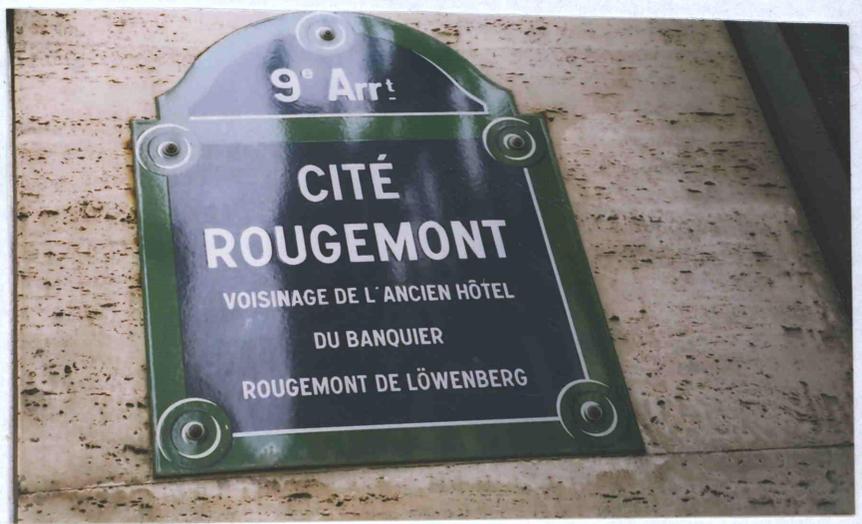
En 1842, Denis Marie dote l'église réformée de langue française de Morat d'un orgue construit par Moyse Mooser, l'un des plus importants facteurs d'orgues d'Europe. Dans les années 1970, la ville de Morat le fait restaurer pour la somme de 70.000 frs. Au Musée d'histoire de la ville de Morat, il y a une salle Rougemont du Löwenberg renfermant portraits, meubles et vitraux.

Les très grands tableaux du Löwenberg ont été offerts par les Rougemont du Löwenberg au Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel.

Rodolphe Emile Adolphe, quelques années avant sa mort, se fait faire un portrait de lui-même par un élève de Delacroix, Champmartin. Que devint ce tableau par la suite ? On le retrouve chez un antiquaire de Berlin, en 1920, où il est acheté par un israélite qui le déménage avec lui à Paris. Devant l'avance allemande de 1940, il fuit en Amérique, laissant à sa gouvernante le soin de liquider ses affaires. Pendant plusieurs années, celle-ci conserve cet imposant portrait, puis recherche un membre de la famille Rougemont pour le lui proposer. C'est ainsi qu'en 1965, il a trouvé place dans l'entrée des Noires-Joux-Borel.



*Rodolphe-  
Emile-Adolphe  
(voir p. 456-  
457)*



la rue Rougemont nous rappelle pourquoi cette artère porte le nom de Rougemont famille originaire de Neuchâtel en Suisse. Le banquier Rougemont y vivait entre 1780 et 1839 et possédait à cet endroit même un très bel hôtel particulier dans un parc. Le baron Haussmann, lors du percement des grands boulevards, démoli tout ce qui se trouvait sur ses lignes droites, les remparts de ceintures, etc, pour y percer les boulevards partant de l'arc de Triomphe.

Entre le Boulevard Poissonnière et la rue Bergère, rue Rougemont et cité Rougemont, 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.



CREMERIE

*Rue Rougemont*

Les pieds dans l'eau, le Château d'Oberhofen renferme de magnifiques collections.

# Tours du lac

**ESCAPADE** Créneaux, donjons, meurtrières... Autour de Thoune, les châteaux valent le détour. En route pour un petit cours d'histoire au bord de l'Aar.

**T**houne est princière. D'un coup d'œil à son lac et aux sommets qui y découpent leurs cimes, l'automobiliste en route pour les Alpes bernoises l'aura senti. **Si, par hasard, attiré par ce pays de chalets aux décors de dentelle, il quitte l'autoroute et s'en approche...** L'envoûtement le guette!

Pourquoi? Les raisons sont plurielles. L'effet du calme, d'abord. Et puis du paysage, bien sûr. Enivré, mû par la ver-

ticalité des lieux, notre promeneur commencera peut-être sa découverte par le château, silhouette massive à quatre donjons. Construit vers 1200 par le duc Berchtold V de Zähringen, agrandi au XIII<sup>e</sup> siècle par les comtes de Kybur, il compte aujourd'hui un musée présentant l'histoire régionale.

Retour en ville. Bien vite, la visite du site risque pour le profane de se charger d'interrogations. C'est que les bras de l'Aar lui auront joué un tour. Perdu dans ce laby-

rinthe, entre rues marchandes et vieille ville aux trottoirs rehaussés, il s'arrêtera près des vieux ponts de l'écluse. Et cherchera à se diriger entre les méandres. Pour, finalement, atteindre les rives du lac.

Plan horizontal, première étape: le Musée des beaux-arts. Puis, après quelques rêveries, **le long du quai Brahms notamment, on découvrira un autre château: celui de Hünegg, à Hilterfingen.** Entouré d'un parc rafraîchissant, ce monu-

ment de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle abrite, lui aussi, un musée d'histoire. Le virus de l'histoire a-t-il mordu? Parfait! **Un peu plus loin, le Château d'Oberhofen attend, les pieds dans l'eau.** Un petit tour de son fumoir turc s'impose.

La balade a-t-elle assez duré? Retour en ville. Par le bateau, peut-être. L'occasion de s'arrêter au débarcadère du Château de Schadau. Encore un château? Et même un musée, de la gastronomie et de l'hôtellerie cette fois. **Construit aux environs de 1850 à la demande du banquier Abraham Denis Alfred de Rougemont,** ce bâtiment partage le parc (Schadau, évidemment) avec le «Wocher-Panorama», petite maison dans laquelle est exposée une fresque panoramique représentant Thoune vers 1810.

Mais l'histoire, évidemment, ne s'arrête pas là... Thoune et sa région comptent encore bien des merveilles. Le château (encore un!) de Spiez, par exemple. A moins de préférer s'arrêter au bord du lac à contempler les surfs et les voiliers!

Françoise Tschanz



←



*Schadau, voir p.456. Plafond chiffré A.R. (Abraham de Rougemont) et S.P. (Sophie de Pourtalès).*



*château de La Schadau-Thoune, cartouche blasonné Rougemont*



*Poêle de catelles peintes, château de la Schadau, Thoune  
Photo de Suzanne Monvert, 1990*

# Les églises romanes de Thoune

**D**ispersées dans une région attachante, les églises romanes de Thoune sont nées sur les chemins de la foi dès le Haut Moyen Âge. Les pèlerins venant d'Italie et se rendant à Saint-Jacques de Compostelle passaient par là. Au fil des siècles, les édifices ont été remaniés, mais le charme est demeuré intact. Déjà éprouvés par le rude passage des Alpes, les voyageurs trouvaient le réconfort dans cette région au climat tempéré. Ils consolidaient néanmoins encore leur courage en affrontant le dragon des grottes de Saint Beatus, impressionnant ermitage gardien d'une cascade.

Construites à taille humaine, les églises de la région de Thoune ont le privilège d'être admirablement situées et d'avoir évolué avec élégance. Il suffit de passer de l'une à l'autre pour rendre hommage à leurs premiers bâtisseurs pour le choix des emplacements, même s'il s'agit surtout d'impératifs stratégiques, (elles sont souvent accompagnées d'un château). Leur relation étroite avec la nature n'est jamais le fruit du hasard. Le plaisir des yeux et le réconfort spirituel se trouvent admirablement en accord avec le lac ou la roche. Elles sont idéales aujourd'hui pour composer des itinéraires d'évasion sous la protection de Saint-Christophe présent partout. Voici quelques suggestions:

**Scherzligen à Thoune** – Posée sur une pelouse comme dans un écrin, face au lac et proche du délirant château XIXe du banquier de Rougemont, cette église promet de belles surprises. Son intérieur actuellement en restauration révèle des fresques inconnues jusqu'à ce jour. Observer à l'extérieur les



*A Scherzligen, l'église est valorisée par sa position en bordure d'un parc.*  
Photo Scherli

restes de peintures représentant Saint-Christophe, une Annonciation et un Saint-Martin.

**Einigen** – Pure comme un cristal, cette petite merveille d'harmonie veille sur la rive du lac. Elle est remarquable pour son architecture romane d'origine intacte.

**Spiez** – Située sur un promontoire s'avancant dans le lac, l'église de Spiez s'impose par la majesté de son architecture proche des traditions lombardes, avec un chœur surélevé et une crypte. Fresques romanes et gothiques dans le chœur.

**Wimmis** – Ici, toute la force s'exprime dans l'affrontement des constructions humaines face à la formidable falaise rocheuse qui domine le château et l'église. Le village conserve de remarquables maisons de bois.

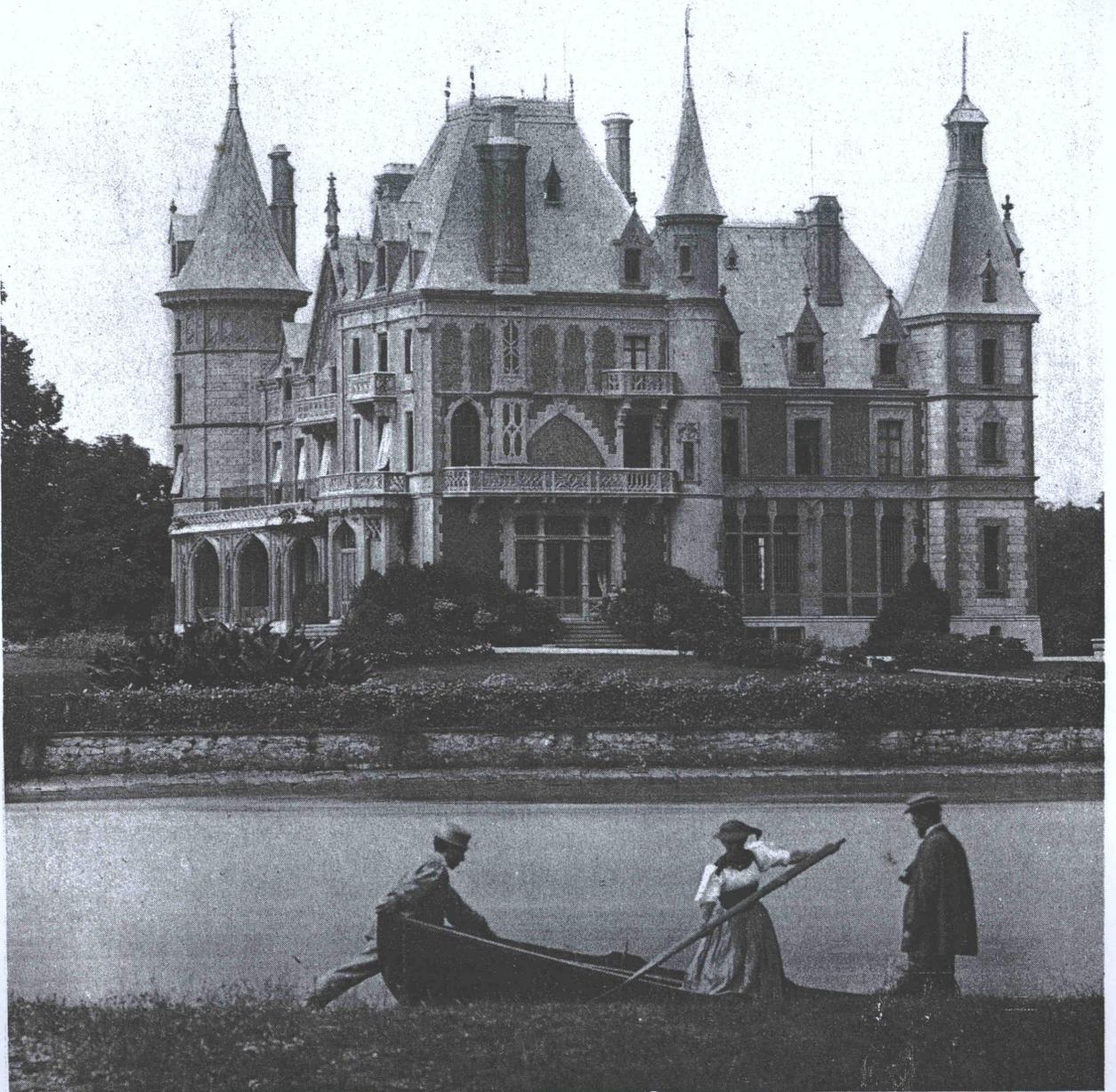
**Erlenbach (Simmental)** – L'émerveillement retrouvé devant les peintures murales (1420-1430) qui racontent la Création et le Nouveau Testament comme un conte de fées. La délicatesse et le raffinement de l'interprétation demeure perceptible malgré l'outrage du temps. ■

*L'Impartial*

Supplément  
du vendredi  
6 décembre  
2002

# SCHWEIZERISCHE KUNSTFÜHRER

Herausgegeben von der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte



Schloß Schadau von Südosten

## SCHADAU UND SCHERZLIGEN BEI THUN



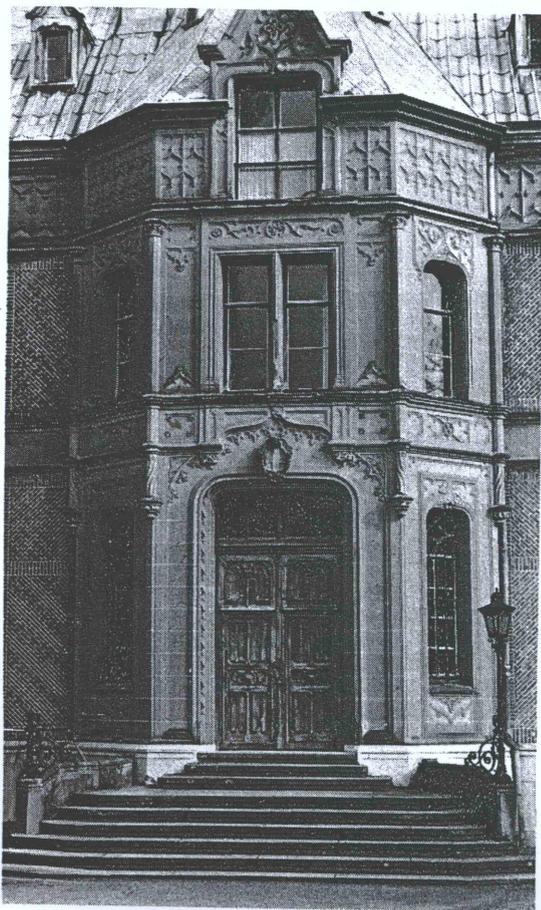
Alte Schadau, erbaut um 1638, Aquarell von Gabriel Lory fils

## SCHLOSS SCHADAU

**GESCHICHTLICHES.** Das «hus genemt (genannt) Schadowe» wird urkundlich erstmals 1348 erwähnt, als Johannes von Strättligen es «durch sunderlich liebi und fruntschaft» seinem Schwiegersohn Ulrich von Bubenberg zu Lehen gab. Um 1440 kam das Lehen an die Familie von Erlach. Anton v. Erlach überließ 1443 «min hus und hof zu Schadow» als Sicherheit für eine gestiftete Messe «den drey priestern zu Scherzligen» zur Nutzung. Auch später diente die Schadau Geistlichen als Pfrundgut und war nach der Reformation Familienbesitz der Erlach.

Um 1638 ersetzte Schultheiß Franz Ludwig v. Erlach, Herr zu Spiez – er hatte 36 Kinder – das Haus durch ein Landschlößchen mit Mauer, von der sich der kleine Rundturm am Aareufer erhalten

hat. 1760 kam die Schadau durch Tausch an die Berner Familie May und wurde 1837 für 110000 Franken an ein Mitglied der begüterten Neuenburger Royalistenfamilie de Rougemont verkauft. Der Käufer Abram Alfred de Rougemont-de Pourtalès, dessen Grabtafel an der Südseite der Thuner Stadtkirche angebracht ist, ließ die Umgebung zu einem «englischen Garten» mit zum Teil seltenem Baumbestand umgestalten, um 1840 die Schadauscheuer neu errichten und dann etwas weiter landeinwärts bis 1852 das neue Schloß erbauen. 1855 fand hier die Hochzeit der 22jährigen Tochter Denyse Louise mit dem Grafen Felix von Bethmann Hollweg statt, deren im nächsten Jahr geborener Sohn Theobald Reichskanzler wurde, der deutsche Kriegskanz-



Schadau, Nordfront: Hauptportal mit Dekorationen von J. H. Verbunt

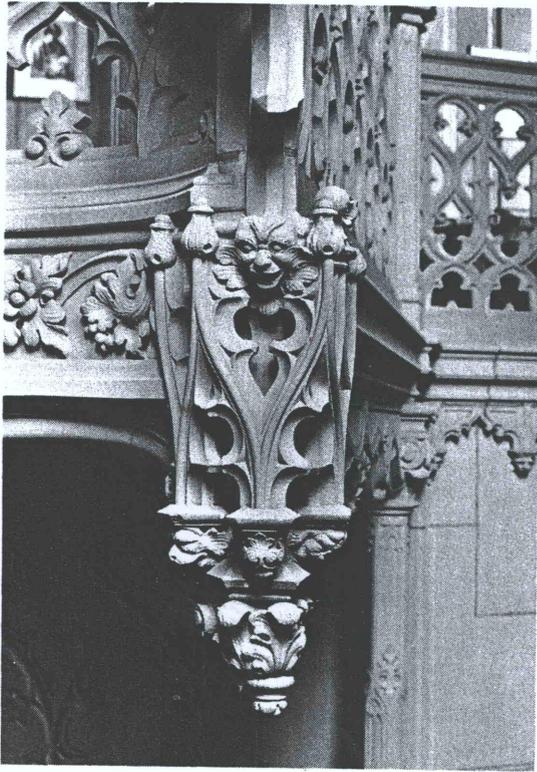
ler des Ersten Weltkrieges. Nach dem freiwilligen Tod eines Enkels des Erbauers, des letzten Rougemont der Linie «von der Schadau», wie sie sich nannte, kam die Besetzung 1908 testamentarisch an dessen vierjährigen Neffen Alexander von Swaine, der später als Tänzer in Mexiko lebte. Das Schloß blieb fortan unbesetzt. 1917 wurde die Schadau für 1 150 000 Franken von einem Konsortium erworben, das Teile der Besetzung, die dem See entlang bis zur Werft in Gwatt reichte, für Villenbauten parzellierte. Durch Volksabstimmung sicherte die Stadt Thun 1925 den Park (37 000 m<sup>2</sup>) mit Schloß zum Preis von 380 000 Franken der Öffentlichkeit. Das Erdgeschoß wurde dem Gemeinnützigen Frauenverein zum Sommerbetrieb eines alkoholfreien Restau-

rants verpachtet. In den oberen Räumen war vorübergehend das Armeemuseum untergebracht; jetzt werden dort wechselnde Ausstellungen durchgeführt.

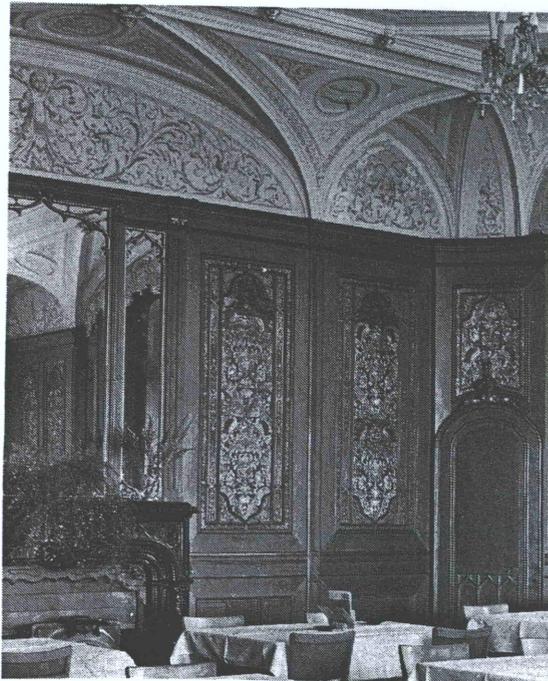
DAS SCHLOSS, von 1848–1852 nach Plänen des französischen Architekten PIERRE-CHARLES DUSILLON (1816 bis um 1860) und unter Leitung des Berners FRIEDRICH LUDWIG VON RÜTTE (auch DE RUTTÉ, 1829–1903) erbaut, ist ein frühes, sehr gepflegtes Beispiel der Stilvielfalt, wie sie in der zweiten Hälfte des 19. Jh. in zunehmendem Maße beliebt wurde. Der dreistöckige Bau mit Dachgeschoß, auf unregelmäßigem Grundriß asymmetrisch gegliedert, erinnert mit seinen Trakten, Türmen und Steildächern an französische Herrenhäuser und Schlösser des ausgehenden Mittelalters. Er ist auf Repräsentation und Formenreichtum angelegt, eine Mischung von französischer und englischer Gotik (z. B. Tudorbogen), von Renaissancemotiven und zeiteigenen Elementen, wobei gotische Formen vorherrschen. An allen Fronten z. T. bildhauerisches Schmuckwerk, das sich auch auf die wie kleine selbständige Monumente auf die Dächer gesetzten Kamine erstreckt. An den Balkonen Maßwerkbalustraden aus Zinkblech; aus Zinkblech sind auch die verschiedenförmigen «Ziegel» der Bedachung, die an den Turmdächern Schachbrettmusterung ergeben. Am Giebel der Seefront in «spätgotischer» Umrahmung das Allianzwappen de Rougemont-de Pourtalès, bekrönt mit einer Engelstatuette. Die Veranda, ursprünglich in gotischen Formen gehalten, wurde wegen Baufälligkeit um 1930 «modernisiert».



Schadau: Wendeltreppe aus Sandstein des Bildhauers Josef Hubert Verbunt, um 1850/52



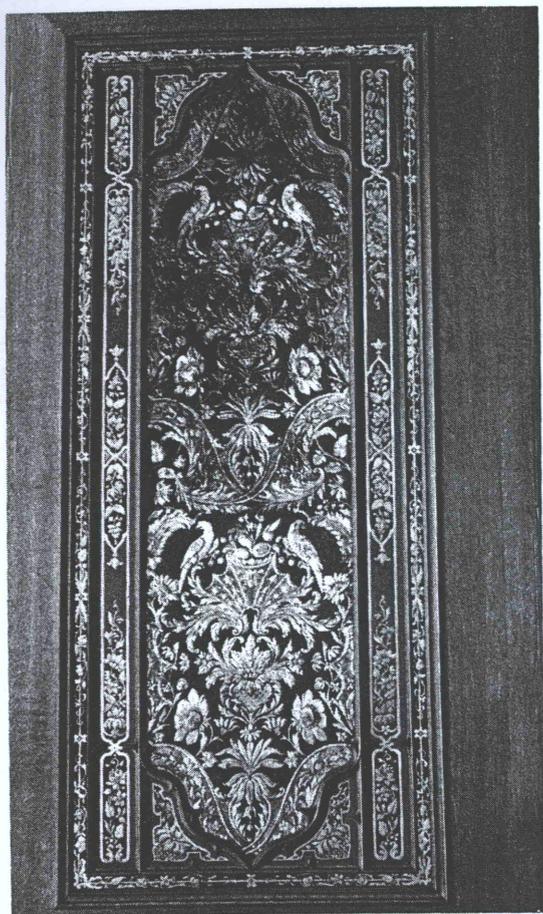
Schadau, Eingangshalle, Detail von J.H. Verbunt, 1852



Schadau: Großer Saal, Nordostecke, Decke mit aufgemalten «Stuck»-Dekorationen

Eine dezent schmückende Funktion fällt auch der *Farbe* zu, beruhend auf verschiedenartigem und damit verschiedenfarbigem Steinwerk: grau-weißer Kalkstein für den Sockel, an den Türmen Tuff, an den Fronten zwischen gelblichem Sandstein gleichsam als Grundton blaßrot und rotbraun getönter Backstein, die Steine mit weißem Fugenstrich zu vielfach variierten geometrischen Mustern gefügt.

INNENAUSSTATTUNG. Hauptwerk ist in der Eingangshalle der Nordseite die sandsteinernerne *Wendeltreppe* des in Frankreich ausgebildeten Holländers JOSEF HUBERT VERBUNT (1809–1870) mit gehauenen Maßwerkgeländern und schlanken Säulen mit Laubwerk im ersten Stock. Im Hallengewölbe achteckiger Schlußstein, die Ecken mit kleinen Fabelwesen geschmückt; auch am Außenbau Arbeiten Verbunts. Die Empfangs- und *Gesellschaftsräume* im Parterre – das Mobiliar wurde nach dem Ersten Weltkrieg versteigert – zeigen Böden in dreifarbigem Parkett, Eichentüren mit «Renaissance»-Schnitzereien, Eichentäferung teils mit aufgemalten «Intarsien»; die Wandfelder bemalt oder ausgelegt mit versilberten Grottesken in gepreßtem Leder, daneben großflächige Wandspiegel über den Kaminen aus schwarzem Marmor oder mit Schnitzwerk verkleidet. Die teils gewölbten, teils kassettierten Gipsdecken sind als Holzwerk oder wie mit stuckierten Grottesken versehen raffiniert bemalt. Seit einigen Jahren wird das Schloß, das als Beispiel herrschaftlicher Architektur aus der Mitte des 19. Jh. und hinsichtlich Qualität und einheitlicher Gestaltung in weitem Umkreis allein steht, schrittweise restauriert.



Schadau, Großer Saal: Wandfeldfüllung aus gepreßtem Leder mit Grottesken



Schadau, Speisesaal: Wandfeld bemalt als Schnitzerei mit Jagdbeute

*Wocher-Panorama.* Zur Schadau gehört seit 1961 auch das Wocher-Panorama, das in dem speziell dafür errichteten Rundbau aus Backstein westlich des Schlosses ausgestellt ist. In fünfjähriger Arbeit wurde das 7,5 m hohe, fast 39 m im Rund messende Gemälde von *Marquard Wocher*

(1760–1830) in Basel geschaffen. Es zeigt die Stadt Thun und ihre Umgebung ums Jahr 1810 und ist das früheste noch erhaltene Panorama und ein Meisterwerk schweizerischer Vedutenmalerei. Ihm ist ein besonderer Kunstführer gewidmet.

*Max Grütter*

*Zur Schadau:* PAUL F. HOFER, Die Schadau und ihre Besitzer, Thun 1938 – ELIE BRAULT, Les Architectes par leurs œuvres, Paris 1893 – MAX GRÜTTER, Schloß Schadau, in Unsere Kunstdenkmäler, Heft 4, 1972 – ALBERT KNÖPFLI, Schweizerische Denkmalpflege, Zürich 1972 – Schweizerisches Künstlerlexikon (C. BRUN), Artikel «Rütti» u. «Verbunt».

*Bildnachweis:* Titelseiten Scherzligen vor 1950, Schadau um 1890/1900 Archiv für Schweizerische Kunstgeschichte Basel; S. 3 Plan von M. Grütter; S. 4, 5 Bernisches Historisches Museum, Bern; S. 6 M. Tschabold, Steffisburg; S. 7, 12, 15 M. Grütter, Bern; S. 8, 9 H. Heiniger, Spiez; S. 11 G. Howald, Bern; S. 13, 14 G. Germann, Basel.

Copyright by Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte, Basel 1974



*La Schadau à Thoune, propriété du banquier  
Abram Denis de Rougemont, 1802 – 1868, au  
fronton du château et au plafond d'un des  
salons, les blasons Rougemont accolés à ceux  
de Pourtalès, famille de Sophie son épouse,  
1807 – 1882, fille du comte Louis de Pourtalès  
de l'abbaye de La Lance et de Sophie de Guy  
d'Audanger.*

*("Chronique Rougemont de Saint-Aubin", tome II,  
page 456 et "Chronique de Pourtalès", page 6,  
par J. et P.-A. Borel)*



# Famille de Rougemont branche du Valentin

8 novembre 97

L'EXPRESS - L'IMPARTIAL

## Don Ostervald au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds

Une brève et chaleureuse réception a salué, récemment, le don précieux qui vient d'échoir au Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds. Remis au conservateur par la famille de Jacques de Rougemont (1901-1994), ce don entend honorer la mémoire d'un talentueux graphiste neuchâtelois, qui a fait carrière à Paris jusqu'à la guerre, avant de poursuivre ses activités professionnelles au cadastre. En privé, Jacques de Rougemont fut également un bon peintre, même s'il ne s'est pas battu pour exposer son art. Un art réalisé surtout en Corse, dans le Languedoc et sur le Littoral neuchâtelois. Désormais, l'institution chaux-de-fonnaière conservera divers dessins et aquarelles qui perpétueront le nom de

Jacques de Rougemont. En outre, plusieurs huiles d'importance ont également été

remises à Edmond Charrière. Il s'agit d'un magnifique «Lac à Vaumarcus» peint par Léon



«Portrait de la famille Ostervald, bourgeois de Neuchâtel», une huile signée Johann Melchior Roos, 1690. Don au MBA-CF.  
photo MBACF

Berthoud en 1872, d'un portrait très sensible de Madame Pierre Sergeans, dont l'attribution n'est pour l'instant pas totalement sûre, ainsi que d'un paysage près du Landron. Pièce maîtresse de ce don, et plus ancien tableau conservé au musée, le portrait de la famille Ostervald de Neuchâtel date de 1690. Son auteur, Johann Melchior Roos (1663-1731), d'une dynastie de peintres allemands, l'a réalisé de retour d'un voyage en Italie, s'arrêtant en Suisse qui l'a beaucoup inspiré, pour le paysage surtout. C'est néanmoins dans un paysage italien avec ruines qu'il a placé son remarquable portrait, désormais visible et enrichissant l'iconographie de l'histoire cantonale.

Sonia Graf

ce portrait a été déposé dans le fond de famille Borel – de Rougemont au musée des Beaux Arts de La Chaux-de-Fonds

## Cheminement d'une robe

Robe en soirie de Lyon, confectionnée pour être portée par Henriette-Dorothee de Pury (1751-1818), fille du colonel Abraham de Pury, de Monlési sur Couvet, et de Régine Le Chambrier. Henriette-Dorothee épouse Pierre-Alexandre Du Peyrou. Cette robe, portée lors de réceptions au palais du Peyrou, à Neuchâtel, est à la mode des robes de cour des dames sous Louis XVI.

Ensuite, c'est la nièce d'Henriette, Agathe-Henriette-Louise de Pury (1789-1826) qui en hérite. Agathe est la fille d'Alexandre (1760-1799, frère cadet d'Henriette). Agathe-Henriette-Louise épouse noble Félix-Quentin Gromard de Mimont gentilhomme normand. Leur fille Agathe-Sophie-Charlotte, en 1833, épouse Frédéric-Constant de Rougemont (1806-1876) qui est le fils du procureur Georges. Quittant la principauté, Agathe-Sophie emporte la robe de soie au Valentin près d'Yverdon.

La fille d'Agathe-Sophie, Sophie-Marguerite-Agathe de Rougemont (1845-1915), devenue baronne Ferdinand von Botzheim, emporte la robe au château de Mattsies, près de München.

En 1934, Albert von Botzheim (probablement petit-fils Botzheim-Rougemont) dit que cette robe est portée à l'occasion de fêtes et de charades, et qu'il profite de la fête, à Neuchâtel, des fiançailles de Jean de Rougemont et d'Antoinette Sluyterman van Loo, pour retourner en Suisse ce costume dans la famille Rougemont. Dans les années 1969-70, les Borel-de Rougemont, de La Chaux-de-Fonds, neveux d'Antoinette et de Jean de Rougemont (pasteur) donnent ce costume au Musée Rousseau de Môtiers-Val-de-Travers.

# 149. Le mai sourit

*Andante grazioso*

F. SCHUBERT

*mf* *pù f*

1. Le mai sou-rit, Le bois fleu-rit; L'é-  
2. Com-bien de temps Dure un prin-temps? Les  
3. Ou-vrons nos cœurs Au vrai bon-heur: Que

*dim.*

pi-ne blan-che, Aux clai-res bran-ches, Se vêt d'argent Le  
heu-res pas-sent, Les jours s'ef-fa-cent, L'oi-seau grandit Et  
l'heu-re meu-re, L'a-mour de-meu-re; Les jours sont courts, Ai-

*mf*

long des champs. Le mai sou-rit, Le bois fleu-rit.  
sort du nid! Com-bien de temps Dure un prin-temps?  
mons tou-jours, Ou-vrons nos cœurs Au vrai bon-heur.

Editeur: Edmond Bohy, Lausanne. Tous droits réservés.

G. de Rougemont

Gilberte de Rougemont, du Valentin  
"Livre de Raison et chronique de famille", tome II, pages 462, 465 à 470



*Lors des évènements de 1856 dans le canton de Neuchâtel, le royaliste Frédéric – Constant de Rougemont, 1808 – 1876, y fut interdit de séjour. Il acheta alors la campagne du Valentin près d'Yverdon pour y séjourner. (voir "Chronique de la famille et quartiers Rougemont", tome III, p.459). Ensuite ce domaine a été acheté et exploité par Ernest Cruchet – Müller, fils de Louis. Vivant dans la maison de maître, il y éleva sept enfants. Sa fille Marthe et son gendre Ferdinand Chaillet ont été les derniers propriétaires agriculteurs exploitants de la campagne du Valentin qui fut vendue, maison et rural, à des promoteurs immobiliers dans les années 1960. Seule, la fontaine ne fut pas démolie. Elle est remontée dans une rue d'Yverdon.*

*Photos de Samuel Cruchet, fils d'Ernest, printemps 1959, ainsi que ses renseignements en 2004 dont nous lui en sommes reconnaissants.*





Chers Jacqueline et Arnold      Le 23 Sept 05  
 Votre mot de sympathie nous a touchés, Bertrand  
 et moi ... Sur cette carte, la baie de St-Lunaire  
 peinte par Kevin il y a l'an. C'est au large de  
 cette plage que nous avons jeté ses cendres dans  
 la mer, accompagnés par 62 planches à voiles  
 et 23 petits bateaux ... Ils ont mis leur voile  
 en berne quand on a jeté les cendres puis  
 conduits par Kilian, ils ont évolué sur l'eau  
 par un grand soleil, un instant, puis rejoins  
 la rive. La T.V. avait annoncé la pluie, il a  
 fait beau toute la journée. En haut, à droite de  
 l'image, dans la zone sombre du tableau le  
 rocher est éclairé d'or ... T'y vois une allée  
 à l'au-delà de Kevin ... à l'au-delà tout court.  
 T'espère que votre santé est bonne et vos envois  
 mes messages d'affection Marguerite

Marguerite de Rougemont, fille de Jean, pasteur, épouse de Bertrand du Couëdic, mère de  
 Kevin. Ancienne branche bretonne.

Par 2 amis de Kévin

## Hommage à Kévin du Couëdic

### La Mer pour toujours

« Toute famille a ses eldorados, des lointains peuplés d'ancêtres, forcément farouches, séducteurs et richissimes. Enfant, on me promenait sur les ports, on m'enivrait de Brésil et de Caraïbes, l'âge venant, j'ai décidé d'aller y voir. »

Erik Orsenna

Kévin parlait peu mais il nous disait beaucoup.

Il nous disait la mer, ses merveilles et ses mystères.

Il nous disait l'aventure, ses voyages et ses trips.

Il nous disait l'amitié, ses copains et ses rencontres.

Il nous disait le sport, la planche à voile et l'apnée.

Il nous disait le rêve, ses peintures et ses récits.

Il nous disait sa vérité, celle de la vie.

Kévin nous disait tant de grandes et de belles choses, que nous aurons encore pour longtemps le sentiment qu'il est toujours là, quelque part, tout près de nous.

### Kevin Ducouëdic se noie aux Canaries

La communauté des véliplanhistes et des plongeurs bretons est en deuil. Kevin Ducouëdic (de Saint-Lunaire), qui aurait eu 30 ans le 21 septembre, s'est noyé, dimanche, aux Canaries où il était depuis le mois de juin. Il tentait d'améliorer son record de plongée en apnée qui était de 5 minutes 12. Membre du Whisbone-club de Dinard, avec son frère Killan d'un an son aîné, il figurait régulièrement parmi les

meilleurs Français dans les compétitions de vague, en funboard. Son audace dans les conditions difficiles était légendaire. « Il n'avait pas assez peur », témoigne son frère. Ingénieur en génie mécanique, il venait de passer son moniteurat de voile au Surf school de Saint-Malo. Ses amis lui rendront un hommage, samedi, à 10 h 30, avec la dispersion de ses cendres devant la pointe du Décollé.

### Saint-Lunaire

Le comte et la comtesse Bertrand du Couëdic et leurs enfants, Killian et Oriane, vous font part du décès accidentel de leur fils et frère

### KÉVIN

survenu à Las Palmas (Les Canaries), le 4 septembre 2005.  
209, bd du Tertre,  
35800 Saint-Lunaire.

# M

Monsieur Henri du Couëdic de Kergoaler, le Comte Gaston de Masin, Capitaine Commandant au 6<sup>e</sup> Dragons, et la Comtesse G. de Masin, Mademoiselle Yvonne du Couëdic de Kergoaler, Madame Jeanne du Couëdic de Kergoaler, Supérieure Générale des hospitalières de Besançon, Madame Paul de Launay, Mademoiselle Marguerite du Couëdic de Kergoaler, Madame Geneviève du Couëdic de Kergoaler, Religieuse Carmélite, Mademoiselle Mathilde du Couëdic de Kergoaler, la Vicomtesse du Couëdic de Kergoaler;

Monsieur Charles du Couëdic de Kergoaler, Mademoiselle Hermine du Couëdic de Kergoaler, Messieurs Xavier, Richard et Alain de Masin, Mademoiselle Anne-Françoise de Masin, Messieurs Yves et François de Launay, Mesdemoiselles Sabine et Geneviève de Launay;

Le Comte et la Comtesse de Lapeyrouse de Bonfils, le Comte et la Comtesse Maxime de Lapeyrouse de Bonfils, le Comte et la Comtesse Gabriel de Lapeyrouse de Bonfils, la Marquise de Erans le Comte et la Comtesse de Saint-Bon, la Princesse Simonetti, la Comtesse de Wesdehlen, la Comtesse Hermann de Wesdehlen, Madame Arthur de Plœtz;

La Comtesse Cristan de Montholon;

Monsieur Maxime de Lapeyrouse de Bonfils, Monsieur et Madame René Lacombe, le Comte et la Comtesse Hucker de Quay, Monsieur et Madame Charles Lacombe, Mesdemoiselles Albine et Chéodule de Saint-Bon, la Comtesse Henri de Saint-Bon, le Marquis de Erans, le Comte de Villeneuve-Erans, le Comte Jean de la Couche, Capitaine de Cavalerie breveté, et la Comtesse J. de la Couche, le Vicomte Jacques de Hélicourt, Lieutenant au 12<sup>e</sup> Hussards, et la Vicomtesse J. de Hélicourt, le Comte et la Comtesse Hugues de Choiseul-Praslin, la Comtesse Chighizola-Vicini, le Comte de Wesdehlen, le Comte H. de Wesdehlen, la Comtesse Augusta de Wesdehlen, le Baron et la Baronne Jean de Pury, Mademoiselle Marie de Wesdehlen, le Comte et la Comtesse de Schlieben;

Monsieur de Miollis, la Marquise de Montholon, le Général de Division Garcin, Grand Officier de la Légion d'Honneur, et Madame Garcin, la Comtesse de Robilant, le Prince de Dohna-Schlöbitten;

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Charles, Raoul, Napoléon, Cristan, Florian,  
Vicomte du Couëdic de Kergoaler

Ancien Officier d'Infanterie  
Chevalier de la Légion d'Honneur

leur père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, neveu, oncle et cousin-germain, décédé au Château de Beuregard, le 8 Janvier 1915, dans sa 77<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

De Profundis !

Beuregard, par Palinges (Saône-et-Loire)



Le baron CHOLLET DU BOURGET; S. A. le comte EVERARD DE WURTEMBERG; Madame WILMA DE WURTEMBERG, Dame du Sacré-Cœur; Monsieur DE WUTHENAU, chambellan de S. M. le Roi de Saxe, et Madame DE WUTHENAU, née comtesse DE WURTEMBERG; Monsieur et Madame DE TAVEL, née DU BOURGET; le baron Clément DU BOURGET, lieutenant au 4<sup>me</sup> régiment de Dragons; Monsieur et Madame Charles DE WUTHENAU, et leurs enfants; M. Charles DE WUTHENAU, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de Dragons de la Garde Prussienne; Messieurs Alexandre et Rollet DE TAVEL, Mademoiselle Louise DE TAVEL; le comte Louis FESTETICS DE TOLNA, ancien colonel au service de Russie, et ses enfants; la comtesse FESTETICS DE TOLNA, née comtesse ERDÖDY; le comte et la comtesse TASSILO FESTETICS DE TOLNA, et leurs enfants; le comte IENÖ FESTETICS DE TOLNA; le comte et la comtesse Paul FESTETICS DE TOLNA; le comte et la comtesse KINSKY, née FESTETICS DE TOLNA, et leurs enfants; S. Exc. le comte Richard DOHNA-SCHLOBITTEN, et ses enfants; S. Exc. le général comte NICOLIS DE ROBILANT, Ministre des Affaires étrangères de S. M. le Roi d'Italie, la comtesse NICOLIS DE ROBILANT, née princesse CLARY, et leurs enfants; le marquis SCARAMPI DI PRUNEL, et ses enfants; la princesse SIMONETTI, née comtesse DE WESDHELEN; le comte Louis DE WESDHELEN, Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Allemagne à Stuttgart, et la comtesse Louis DE WESDHELEN; le comte et la comtesse Hermann DE WESDHELEN; le comte Raoul DU COUËDIC DE KERGOUÄLER; le comte et la comtesse GREYFIÉ DE BELLECOMBE; le vicomte GREYFIÉ DE BELLECOMBE, maréchal-des-logis au 41<sup>e</sup> Hussards; le marquis et la marquise DE LA SERRAZ, née DU BOURGET.

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

La Baronne Hélène-Antoinette-Joséphine CHOLLET DU BOURGET,

NÉE COMTESSE FESTETICS DE TOLNA,

*Veuve de S. A. le comte Alexandre de Wurtemberg,*

Leur femme, mère, belle-mère, grand'mère, arrière grand'mère, sœur, tante et cousine, décédée à Chambéry (Savoie), le 11 mai 1886, dans sa 74<sup>me</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Priez pour Elle !!!

## LE PÂQUIER

Car tu m'as fait connaître le chemin de la vie,  
et tu me combleras de joie en ta présence.

Actes 2: 28

Marguerite et Bertrand du Couëdic-de Rougemont en Bretagne  
Sigrid-Christine Bieri à Neuchâtel  
Suzanne et Brian Trenbath-de Rougemont à Perth en Australie  
Claire et Jean-Philippe Chollet-de Rougemont au Pâquier  
Irène-Christine et Paul Hemes-de Rougemont à Grandson  
Martine Etienne Gaimard à Genève  
Christine de Rougemont-Violet à Nancy  
leurs enfants, petits-enfants et la famille en Suisse,  
aux Pays-Bas et aux U.S.A.  
ainsi que les familles parentes et amies, ont le chagrin de faire  
part du décès de

## Antoinette de ROUGEMONT

née Sluyterman van Loo

qui a passé paisiblement dans l'éternité le 30 juillet 2005 à l'âge  
de 94 ans.

Le culte de reconnaissance sera célébré au temple de  
Dombresson, mercredi 3 août à 14h30 et sera suivi de l'enseve-  
lissement.

*Fin d'Automne  
(inspiré par la forêt de Fenin)*

Tel un feu qui s'éteint et s'affaisse en ses cendres,  
La gloire de l'automne s'estompe lentement.  
Les feuilles scarlates, rouille ou jaune tendre  
Se détachent, voltigent et roulent dans le vent.

Parfois même, sans un souffle, quand le gel peut  
surprendre  
L'arbre, au point du jour, il lâche en un instant  
Sa parure sèche qu'à la terre il doit rendre  
Et qui offre à nos pieds un tapis froissant.

Au dessus de nos têtes, une fine dentelle  
De rameaux dénudés contre le ciel s'étend.  
La forêt dépourvue se trouve-t-elle moins belle?

Son attente dans la brume ne dure pas longtemps.  
La neige la recouvre, et le jour étincelle.  
La vie "technicolor" devient pur "noir et blanc".

A de R

Antoinette de Rougemont, veuve de Jean, pasteur aux Planchettes



...was ist ein Menschenleben?  
Ein kleines Fünkeln Ewigkeit  
vom Herrn zu Lehn gegeben...  
(MaCo)

Oberrieden, 27. Mai 2001

Am 24. Mai ist unsere geliebte Mutter

## Margrit Colombo-de Rougemont

im 95. Lebensjahr verstorben.

Daniel Alexandre Colombo  
Cristina und Giuseppe Giacchino-Colombo

Donnerstag, 31. Mai,  
13.30 Uhr, Bestattung im Gemeinschaftsgrab, Friedhof Feld, Oberrieden,  
14.00 Uhr, Abdankungsgottesdienst in der ref. Kirche Oberrieden.

*Marguerite Sophie née à Mattsies en Bavière en 1906, fille de Walther Henri, 1873 – 1922 et de  
Mathilde Sophie Anna von Meyenburg  
"Les Rougemont, de Saint Aubin", tome II, page 461, branche du Valentin*



## Marval, de (Malval, Malva, Marva, Marvaz)

**Origine :** La famille de **Marval**, mentionnée dès le XI<sup>e</sup> siècle, est l'une des plus anciennes de Suisse. Elle vient de **Malval**, autrefois **Marval**, village du Pays de Gex, puis de Savoie. Originaire de Peney, autre village de la région, **Nicod Marval** acquit le droit de cité de Genève en 1505. **Jean Marval** acheta la bourgeoise de Neuchâtel, pour 550 livres, le 7 août 1608 ; la famille de **Marval** est également originaire de Saint-Blaise et de Savagnier dans le canton de Neuchâtel.

**Etymologie :** Vient du toponyme **Malval** (**Marval** - avant 1100 - ou **Malval** = mauvaise vallée), aujourd'hui hameau de la commune de Dardagny, sur la rive droite de l'Allondon, dans le canton de Genève, où les seigneurs de **Marval** ou de **Malval** possédaient, au XI<sup>e</sup> siècle, un château tenu en fief de l'évêque de Genève. En l'an 1090, donation fut faite par les sires de Malval : « *Aux fidèles de l'Eglise, nous, Guillaume et Rainold, frères, savoir faisons, avec l'assentiment du seigneur évêque Guidon, du doyen Victor et du comte Aymon [Aymon I<sup>er</sup>, comte de Genève], qu'en accord avec Giroid, sa femme et ses enfants, Guillaume, Hugues et Guidon de Malval, la femme et les enfants d'icelui, nous avons décidé, devant la fragilité du destin de donner en l'honneur de la sacrosainte église Saint-Pierre de Cluny, pour le salut de notre âme et celui de nos ancêtres, à l'église Saint-Victor de Genève et à ses frères, présents et futurs, qui se consacrent aux offices divins sous le gouvernement de leur prieur, Tigrin, l'église Saint-Jean de Gonville, au Comté des Equestres, et ses dépendances...* ». Reconstitué en 1303 par Amédée le Grand, le château savoyard de Malval fut incendié quelques années plus tard par Guillaume de Joinville après la mort de sa mère Léonette de Joinville, Dame de Gex (1238-1302). Il subsiste encore aujourd'hui, sur le territoire de la commune de Dardagny, la ravissante chapelle de **Malval**, datant du X<sup>e</sup> siècle.

**Armoiries :** *Deux tiges de mauve* (lat. *malva*, la mauve) *en sautoir* (armoiries primitives).

*De ... au dextrochère armé, mouvant du flanc de l'écu, tenant une plante de mauve soutenue d'un croissant* (linteau de la porte de la maison Marval à la Croix-du-Marché, à Neuchâtel, 1609).

*D'argent au dextrochère de carnation armé au naturel, mouvant d'une nuée d'azur tenant une plante de mauve tigée de sinople et fleurie de gueules* (plafond peint du XVII<sup>e</sup> siècle).

*D'azur au dextrochère armé et gantelé d'argent, mouvant d'une nuée du même au flanc senestre et tenant cinq mauves de gueules tigées et feuillées de sinople* (armoiries parlantes datant de 1648 - Armorial Général, J.-B. Rietstap / Armorial Genevois, E.-L. Dumont).

**Cimier** : un homme issant, vêtu de gueules rayé d'argent, coiffé d'un bonnet pointu du même et tenant la plante de mauve de l'écu. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, on trouve également un panache de six plumes d'autruche sommé d'une aigrette ou trois plumes d'autruche.

**Devise** : « Qui sans Dieu **mal va** »... (voir personnages marquants, page suivante).

**Personnages marquants** **Jean Malva** ou **Marva(z)** (1565-1630), fils de François, établi vers 1593 à Neuchâtel où, après des études de médecine et de pharmacie à Strasbourg, il se voua au commerce. Bourgeois dès 1608, il construisit l'année suivante la maison de la Croix-du-Marché. Il se rendit à Genève, après l'Escalade, pour offrir les secours de Messieurs de Neuchâtel.

**François Marval** (1596-1665), fils de Jean, capitaine au Piémont (1626), châtelain de Boudry (1645), trésorier général (1653), juge des Tois-Etats, conseiller d'Etat (1656), reçut du prince Henri II de Longueville des lettres de noblesse « *voeu que depuis des années ses prédécesseurs sous princes estrangers ont possédé fiefs et tiltres de noblesse* » (voir étymologie, page précédente).

**Louis de Marval** (1624-1654), fils de François et petit-fils de Jean, capitaine aux Gardes suisses en France, gentilhomme ordinaire du prince Henri II de Longueville. Il se distingua à la prise de Sainte-Menehould en 1653 et fut tué en duel l'année suivante.

**Félix de Marval** (1631-1676), petit-fils de Jean et neveu de François, capitaine dès 1654.

**Samuel de Marval** (1643-1733), fils de François et frère de Louis, capitaine aux Gardes suisses (1654), décoré par Louis XIV (1658), maire de Neuchâtel et conseiller d'Etat (1694), juge des Trois-Etats (1707).

**François de Marval** (1692-1773), fils de Samuel, au service de France dès 1713, colonel (1755), brigadier des armées du roi et chevalier du Mérite militaire (1759).

**Samuel de Marval** (1707-1797), petit-fils de Samuel (1643-1733), maire de Cortaillod (1733-1775), conseiller d'Etat (1740), directeur des forêts (1749), membre de la Chambre des comptes (1751), président du Conseil d'Etat de 1768 à sa mort.

**Louis de Marval** (1745-1803), fils de Samuel (1707-1797), châtelain du Landeron (1773), conseiller d'Etat (1775), chanoine de Magdebourg (1788), chambellan du roi de Prusse (1798), ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération helvétique (1792-1795).

**Samuel de Marval** (1768-1839), fils de Louis (1745-1803), officier aux Gardes suisses (1786-1791), lieutenant-colonel des milices, conseiller d'Etat (1797-1832), obtint le droit de cité à Genève (1815) alors qu'il commandait un bataillon fédéral en garnison dans cette ville.

**Louis-Frédéric de Marval** (1798-1883), fils de Samuel (1768-1839), commissaire général (1825), conseiller d'Etat (1837), représenta Neuchâtel à la Diète (1826-1827). **Ancêtre de la branche d'Argentine.**

**Charles-François de Marval** (1802-1880), fils de Samuel (1768-1839) et frère de Louis-Frédéric (1798-1883), châtelain de Thielle (1831), juge au Tribunal souverain (1833), participa activement à la fondation de la maison de santé de Préfargier, inaugurée en 1848.

**François-Louis de Marval** (1826-1855), fils de Charles-François (1802-1880), médecin et bienfaiteur des pauvres.

**Guillaume de Marval** (1861- ...), petit-fils de Charles-François, général-major, commandant d'un régiment de uhlans au Wurtemberg, chevalier de l'ordre de Saintt-Jean, aide de camp du roi jusqu'à son abdication. Fit souche à Stuttgart.

**Carle de Marval** (1872- ...), frère de Guillaume (1861- ...), médecin, membre de la direction de la Croix-Rouge (1905), lieutenant-colonel du service de santé, délégué du Comité international de la Croix-Rouge pendant la guerre des Balkans et la première guerre mondiale, chevalier de la Légion d'honneur.

**Sources,  
références  
bibliogr.  
et liens  
Internet**

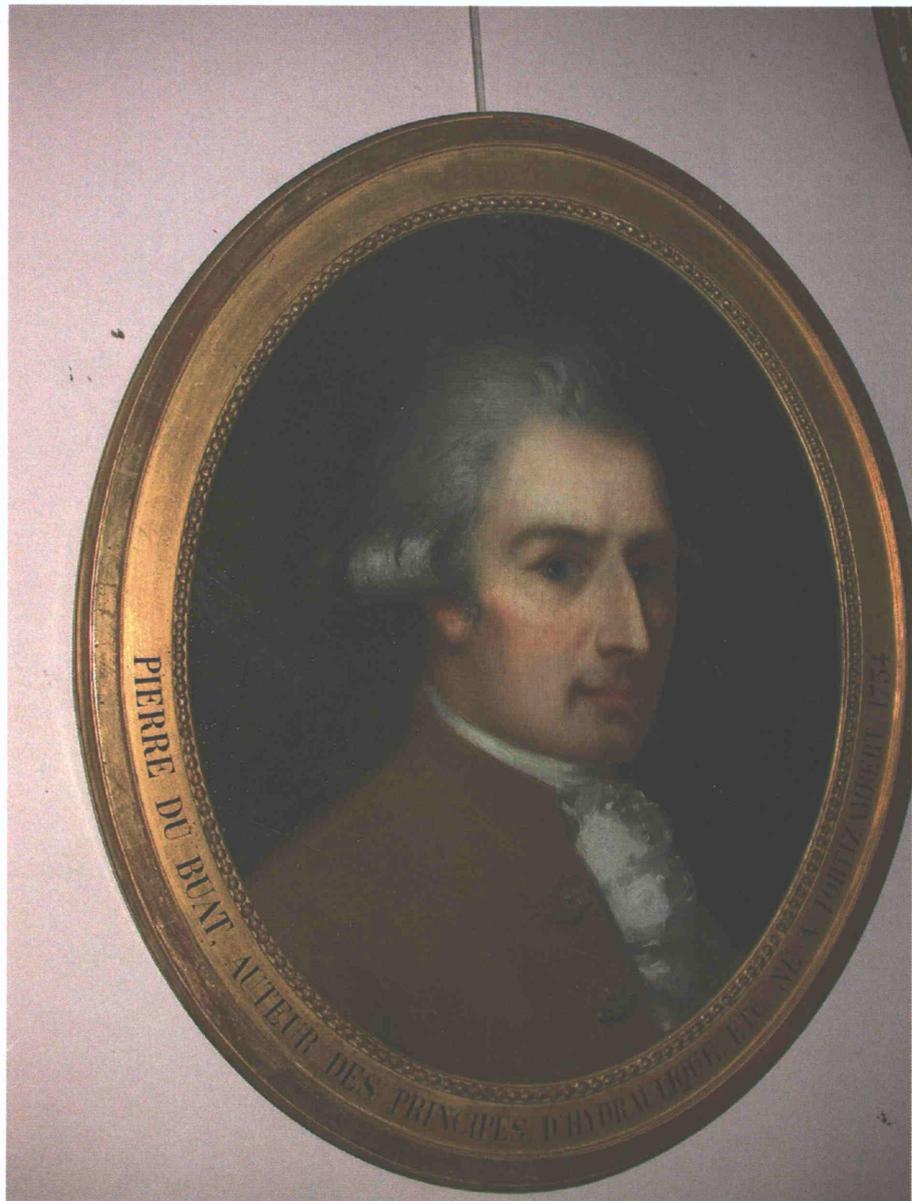
Répertoire des noms de famille suisses, Schultheiss, Zurich 1978  
Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Attinger, Neuchâtel 1928  
Dictionnaire géographique de la Suisse, Attinger, Neuchâtel 1905  
Dictionnaire étymologique des noms de famille, M.-Th. Morlet, Paris 1991  
Dictionnaire des familles nobles subsistantes de Suisse, B. de Diesbach, F<sup>bourg</sup> 1996  
Armorial historique de Neuchâtel, A. de Mandrot, Neuchâtel 1864  
Armorial des Mousquetaires, Maurice Tripet, Neuchâtel 1898  
Armorial neuchâtelois, Léon et Michel Jéquier, Neuchâtel 1944  
Armorial Genevois, Eugène-Louis Dumont, Genève 1961  
Armorial Général, J.-B. Rietstap, V. & H.V. Rollands, reprint 1967  
Heraldica Helvetica, François J. Rappard, MRO (Heraldica) SA, Genève 1993  
Les Monuments d'art et d'histoire de La Suisse, Neuchâtel, J. Courvoisier, 1955  
Histoire du Pays de Neuchâtel (Tome 2), Attinger, Hauterive (Neuchâtel) 1989  
Notices généalogiques (tome IV), J.-B.-G. Galiffe, Neuchâtel 1857  
Les Familles bourgeoises de Neuchâtel, Ed. Quartier-la-Tente, Neuchâtel 1903  
Messager boiteux de Neuchâtel (1933-1947)  
Nouvelle revue neuchâteloise : galerie de portraits, nos 67-68, Neuchâtel 2000  
Notices généalogiques sur les familles de Marval, Archives de l'Etat, Genève  
Dardagny, Association des communes genevoises, Genève 1998  
Généalogie de la famille de Marval, Archives de l'Etat à Neuchâtel  
Le Ruclon : [www.cc-pays-de-gex.fr/assoc/hisgex/18rucl.html](http://www.cc-pays-de-gex.fr/assoc/hisgex/18rucl.html)  
Léonette de Joinville : [www.cc-pays-de-gex.fr/assoc/hisgex/joinvi.html](http://www.cc-pays-de-gex.fr/assoc/hisgex/joinvi.html)



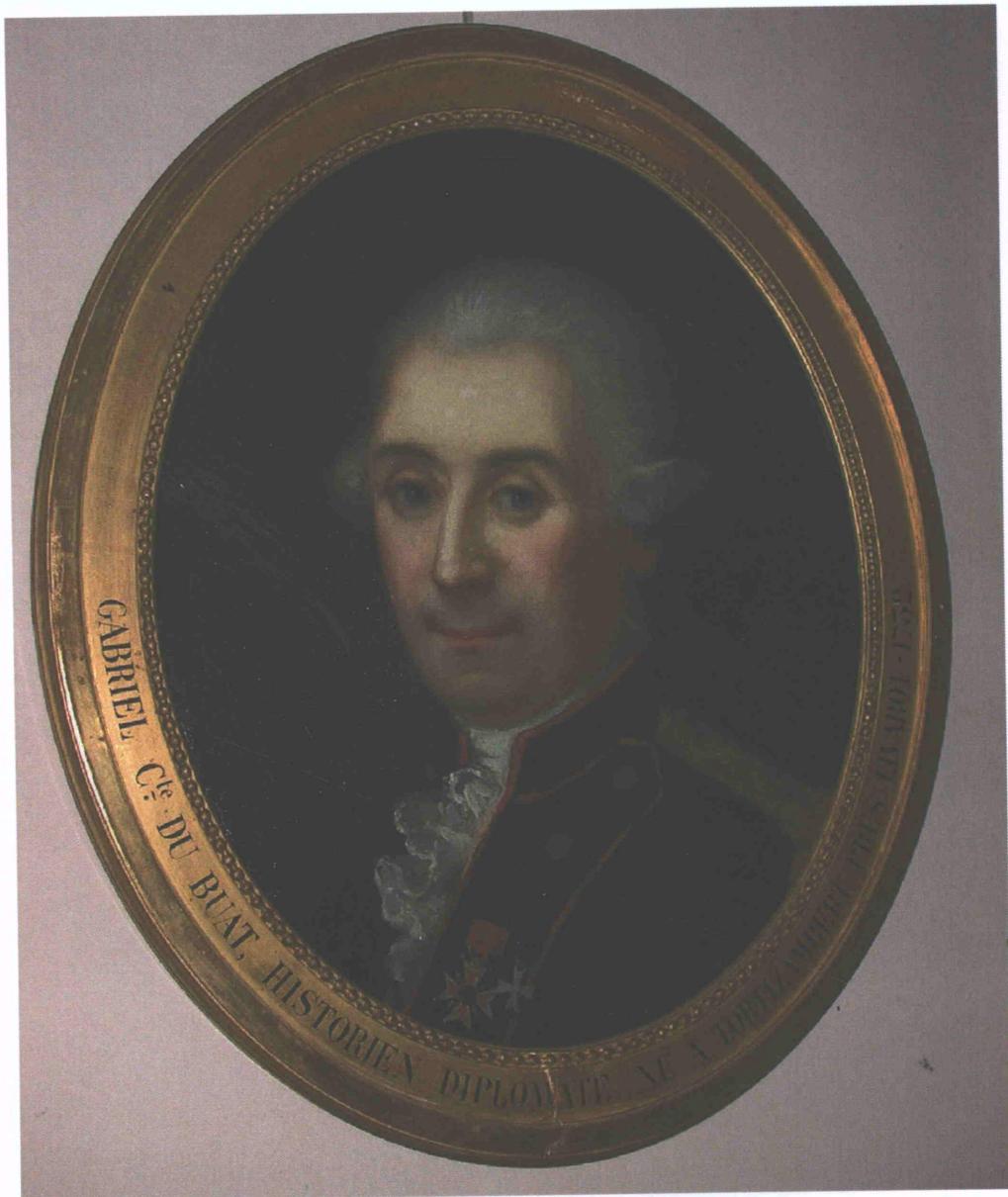
*Rose Frédérique de Rougemont, fille  
de Georges, procureur de la  
principauté, 1800 – 1880, épouse de*

*Louis de Marval, 1798 – 1883,  
Conseiller d'Etat, résidant à la  
maison de campagne à Voëus*



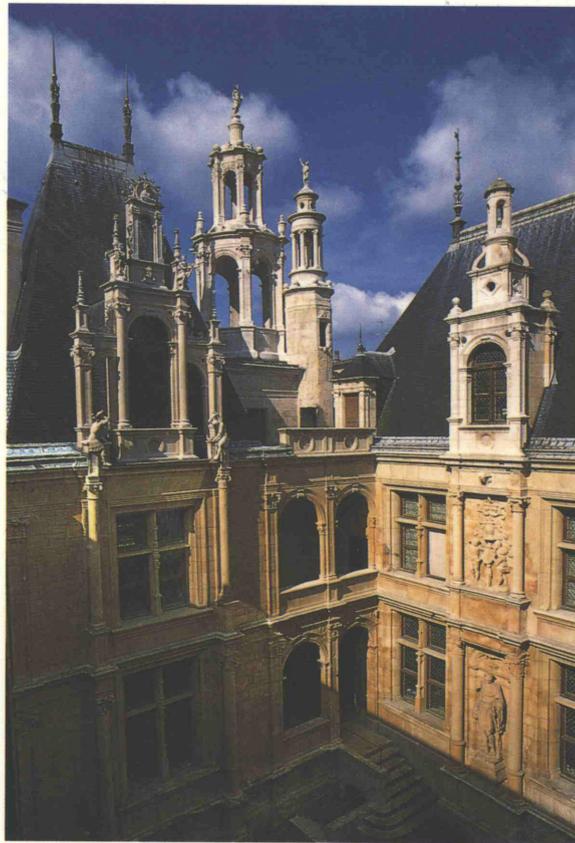


*Comte Pierre Louis du Buat, auteur des principes d'hydraulique, né à Tortisembert, au pays d'Auge en 1734, chevalier de l'Ordre de Malte.  
"Chronique et quartiers de famille du pasteur Henri Philippe de Rougemont, 1839-1900" par J. et P.-A. Borel, pages 39 à 41 et 49 tome I, à consulter*



*Louis Gabriel, comte du Buat, diplomate, historien né à Tortisembert, au pays d'Auge en Normandie, en 1732, chevalier de l'Ordre de Malte*

HOTEL D'ESCOVILLE





*Hôtel d'Escoville, Caen, salle de Conférence, cheminée Renaissance du XV<sup>ème</sup> siècle,  
portraits des frères du Buat.  
Photo Evelyne Duros, Caen, avril 2005*



*Les portraits des deux frères du Buat sont conservés dans les salons de l'hôtel d'Escoville à Caen. Ils  
étaient précédemment au musée Langlois et furent miraculeusement préservés malgré les durs  
combats lors de la libération de la ville en 1945*



*Hôtel d'Escoville, portrait d'un notable non identifié*



*Maison où habitat  
Charlotte Corday  
à Argentan, Normandie*

Compléments apportés au fascicule "Les Rougemont de Saint-Aubin"  
quartiers du pasteur Henri de Rougemont 1839-1900; tome I, pour  
ajouter à la page 104, au I 191 du Buat Gilles:

l'original de l'acte suivant se trouve dans les archives du comte  
Marc de Lesquen du Plessis Casso, au manoir des Lignerits par  
L'Hostellerie près de Trun dans l'Orne en Normandie:

Extrait des registres du Conseil d'Etat du 1er septembre 1667:

...Veu au conseil du roy les arrets, veu ou iceluy le vingt deuxiesme  
mars et quatorzième octobre mil six cent soixante six lettres pa-  
tentes sur iceux expédiées aux sieurs commissères généraux dudict  
conseil députés par sa majesté le roy pour la recherche des usurpa-  
tions du titre de noblesse de la qualité descuier au sieur Faulcault  
procureur général en ladite commission le quatorzième may, vingstième  
septembre et quatorze ièsme octobre au dit an mil six cents soixante  
six, vingts ièsme janvier mil six cents soixante sept et autres let-  
tres patentes et arest donnés par le réglement des déclarations.  
Sa Majesté, dès le huitiesme de février mil six cents soixante un,  
le vingt deux ièsme juin 1664 et autres précédents exploits de com-  
mendement du sixiesme de juillet 1666 faicts à la requeste de Jacques  
Duret proposé pour sa Majesté pour l'esécution des dits arrets et  
commissions demandeur d'une part, et de Gilles du Buat sieur de  
Flacourt demeurant au dict lieu paroisse de Mentilly ellexion de  
Dreux défenseur d'autre part, les dits exploits de commendement ten-  
dant à ce que ledit défenseur fust tenu de porter dens quinzaine au  
greffe de la commission les titres et pièces en vertu desquelles il  
prend la callité de chevalier ou d'escuier et prétent s'exempter de  
la taille ou austres contributions, ensemble les arets en vertu  
desquels il se veut maintenir en la dicte exemption et mesmes les  
pièces sur lesquelles il a obtenu les dits arest avec les faicts de  
genealogie, noms et surnoms, callités, seigneries, armes, haliages  
de sa demeure, déclarer son blason, s'il est aisé ou puisney et  
s'il reconnaît austres branches de sa maison ou armes pour estre em-  
ploies au nombre des nobles dans la généralité de Paris et en cas  
qu'il soit trouvé bien fondé, sinon et à faute de satisfère audict  
commendement dans le dict temps, se voir taxé d'office et employé à  
l'advenir dans le rolle des tailles et austres contributions de la  
dite paroisse auquel les austres contribuables sont sujets et en  
oultre condamné à l'amende aux despens de l'inventère et production  
des pièces du défenseur contenant sa généalogie dans laquelle il a  
soustenu estre défendu de la melieure et plus antienne noblesse de  
tout le pais recongnu pour tel dans la province et que Guillaume du  
Buat escuier sieur du dictlieu qui vivait en mil quatre cents quatre  
vingt treize estoit père de Jam du Buat escuier sieur du dictlieu qui  
épouza damoiselle Barbe Demery duquel mariage nasquit Marquis du Buat  
escuier qui epouza damoiselle Anne de Rupières

copie du document original appartenant au fonds de famille du vicomte Marc de Lesquen du Plessis  
Casso, au manoir de Boisligny, Ecorches, Pays d'Auge, Normandie  
Son fils Alain, notre lointain cousin, est venu aux Noires Joux en novembre 1967, après notre passage  
en juillet de la même année au manoir de Boisligny, ancienne propriété du Buat



*Manoir de Lisores en Auge à Jean de Gaultier, écuyer  
I 195 page 106*



*Manoir du Coudray à Tortisenbert en Auge et partie du colombier et de la grange,  
à noble Jean Chauvel  
I 49 page 61*





*Manoir de Monpinçon à la famille Philippe, seigneur de la Chesnaye  
I 193 page 106*





Le Vicomte du COUËDIC de KERGOUALER, le Comte et la Comtesse de LAPEYROUSE de BONFILS, le Comte et la Comtesse Maxime de LAPEYROUSE de BONFILS, le Comte et la Comtesse Gabriel de LAPEYROUSE de BONFILS, le Marquis et la Marquise de Trans, le Comte et la Comtesse de SAINT-BON ;

Monsieur Raoul du COUËDIC de KERGOUALER, lieutenant d'Infanterie, Monsieur Henri du COUËDIC de KERGOUALER, Monsieur Gaston de MASIN, lieutenant de cavalerie, et la Comtesse G. de MASIN, Mademoiselle YVONNE du COUËDIC de KERGOUALER, Madame Jeanne du COUËDIC de KERGOUALER, religieuse hospitalière, Monsieur et Madame Paul de LAUNAY, Mademoiselle Marguerite du COUËDIC de KERGOUALER, Madame Geneviève du COUËDIC de KERGOUALER, religieuse carmélite, Mademoiselle Mathilde du COUËDIC de KERGOUALER, Monsieur Maxime de LAPEYROUSE de BONFILS, Mesdemoiselles Andréine, Irène et Angèle de LAPEYROUSE de BONFILS, Monsieur Henri de SAINT-BON, lieutenant d'infanterie, et la Comtesse H. de SAINT-BON, Mesdemoiselles Albine et Théodule de SAINT-BON, le Comte et la Comtesse CHIGHIZOLA-VICINI, Monsieur Jean de la TOUCHE, lieutenant de cavalerie, et la Vicomtesse J. de la TOUCHE, Messieurs Louis et Romée de VILLENEUVE-TRANS-FLAYOSC, Madame Anne-Marie de VILLENEUVE-TRANS-FLAYOSC, religieuse du Sacré-Cœur, Mesdemoiselles Roseline et Marguerite de VILLENEUVE-TRANS-FLAYOSC ;

Messieurs Xavier, Richard et Alain de MASIN, Monsieur Yves de LAUNAY, Mesdemoiselles Sabine et Geneviève de LAUNAY, Monsieur Jean de SAINT-BON, Mademoiselle Ouette CHIGHIZOLA-VICINI, Monsieur Jean de la TOUCHE ;

La Comtesse de MONTHOLON, née FÈ D'OSTIANI ;

La Marquise douairière de MONTHOLON, le Général GARCIN, grand-officier de la légion d'honneur, et Madame GARCIN, Madame Georges de CAQUERAY-VALOLIVE, Monsieur A. de MIOLLIS, Monsieur et Madame IVAN de VALBRUNE ;

Le Marquis et la Marquise de MONTHOLON et leur fille, le Comte et la Comtesse François de MONTHOLON, le Comte et la Comtesse Jean de MALHERBE et leurs filles, Monsieur Charles ARAGO, capitaine d'artillerie, chevalier de la légion d'honneur, Madame Ch. ARAGO, et leurs enfants, Monsieur Jean ARAGO, capitaine de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, Madame J. ARAGO, et leurs enfants, Monsieur et Madame Edmond GARCIN et leur fils, Monsieur et Madame Gabriel de MIOLLIS et leurs enfants, Monsieur Charles de MIOLLIS, le Vicomte et la Vicomtesse Alfred de CORNULIER-LUCINIÈRE et leurs enfants, Madame de CORNULIER-LUCINIÈRE, religieuse de la retraite du Cénacle, le Comte et la Comtesse Pierre de TERNAY et leurs enfants ;

Le Prince de MONTHOLON-SÉMONVILLE, le Comte et la Comtesse de SPARRE, le Comte et la Comtesse de PROLENC, Monsieur et Madame Joseph de PAVIN de LAFARGE, le Comte et la Comtesse RAYMOND de MONTLAUR, le Baron de SCHICKLER, le Baron et la Baronne FERNAND de SCHICKLER, la Baronne ROGER, née SIGALAS, le Baron et la Baronne ROGER de SIVRY, le Vicomte de PERRIEN de CRÉNAN, Madame de LAMARTINE, la Vicomtesse d'ESTIENNE de SAINT-JEAN, Madame de BONFILS de LAVERNELLE et ses enfants, Monsieur et Madame HUBERT de LATOUR du ROC, Monsieur et Madame RAYMOND de LATOUR du ROC ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

**MADAME NAPOLÉONE-MARIE-HÉLÈNE-CHARLOTTE  
DE MONTHOLON-SÉMONVILLE**

**COMTESSE DOUAIRIÈRE DE LAPEYROUSE DE BONFILS**

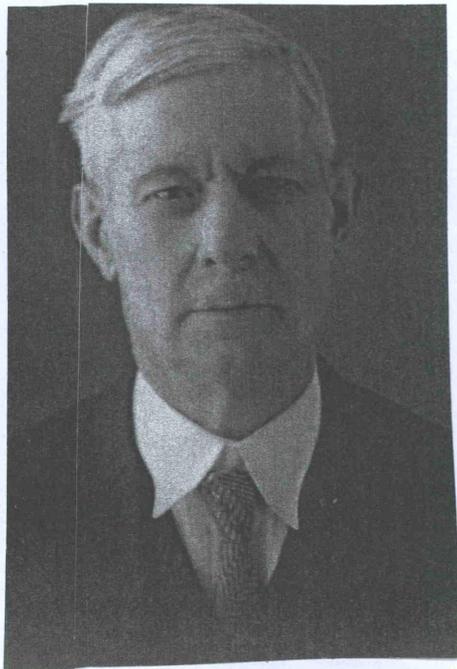
**VEUVE EN PREMIÈRES NOCES DU VICOMTE DU COUËDIC DE KERGOUALER**

leur mère, belle mère — grand'mère — arrière grand'mère — belle sœur — tante — grand'tante, arrière grand'tante — et tante à la mode de Bretagne, pieusement décédée, munie des sacrements de l'Église, en son domicile, à AIX-EN-PROVENCE, *Hôtel d'Albertas, rue Espariat*, le 16 janvier 1907, dans la 91<sup>e</sup> année de son âge.

**PRIEZ POUR ELLE !**

*Articles historiques  
parus dans la revue  
"Le Musée neuchâtelois"  
de 1913 à 1915 signés par  
Léopold de Rougemont,  
1873-1941*

*Léopold de Rougemont  
est le grand-père  
paternel de Jacqueline Borel*



*Léopold de Rougemont*

# Le gouverneur de Béville<sup>1</sup> et le procureur général de Rougemont<sup>2</sup>

à propos du bail emphytéotique du Domaine de Colombier

(AVEC PLANCHES)

Appelé à présider aux destinées de la Principauté dans des moments particulièrement difficiles, le gouverneur de Béville, par son zèle, son savoir-faire, son amabilité et sa compréhension des intérêts directs du pays, s'était acquis la confiance générale. Fort bien noté en Cour, il était non moins apprécié et aimé à Neuchâtel.

Les derniers mois de résidence à Neuchâtel du gouverneur de Béville furent troublés par un incident fâcheux qui occupa la Cour et le Conseil d'Etat pendant plusieurs années (1801-1804).

En dépit de son traitement extraordinaire de 400 reichsthaler<sup>3</sup> par mois, ajouté à sa solde de lieutenant-général en retraite, de Béville se trouvait dans une situation financière embarrassée. Il imagina, pour se tirer de peine, de se faire payer par le roi et par la Principauté les services exceptionnels qu'il avait rendus à l'un et à l'autre. Il semble avoir longuement et patiemment étudié et caressé ce projet. En 1798, déjà, il consulte à ce sujet quelques membres influents du Conseil d'Etat. Enfin, le 22 mai 1801, il adresse à Berlin un placet<sup>4</sup> pour le roi et un mémoire<sup>5</sup> demandant que « le Domaine Seigneurial de Colombier lui soit remis en bail emphytéotique et que ce Domaine lui soit inféodé à titre de Domaine patrimonial et disponible »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Louis-Théophile Le Chenevix de Béville, né le 23 juillet 1734, mort le 28 juillet 1816, accompagna Frédéric II dans toutes ses campagnes et se retira du service en 1791 avec le grade de lieutenant-général, fut gouverneur de Neuchâtel de 1779-1806. *Musée neuchâtelois* 1890, pp. 159, 160, 161.

<sup>2</sup> George de Rougemont. Voir *Musée neuchâtelois* 1914, p. 249.

<sup>3</sup> Le reichsthaler valait alors à peu près 7 fr. 50 de notre monnaie actuelle, ce qui fait à raison de 400 reichsthaler par mois une pension de 36,000 francs par an.

<sup>4</sup> Voir Archives cantonales, *Rescrits*, 1801, p. 261.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 263.

<sup>6</sup> Voir Archives cantonales, *Manuel du Conseil d'Etat*, 23 novembre 1801.

Quelle sorte de faveur de Béville cherche-t-il à obtenir en faisant cette demande ?

Samuel Ostervald, dans ses *Loix, us et coutumes de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin*, nous donne la définition de l'emphytéose : « L'emphytéose est un contrat par lequel on donne à quelqu'un la jouissance et même la propriété, quoique moins pleine, d'un fond de terre, à condition qu'il le bonifie, le fasse valoir par la culture, et qu'il en paie annuellement une cense modique en reconnaissance de la Seigneurie directe. »

Béville paraît chercher à obtenir la jouissance d'un fonds qui lui permettra d'augmenter ses revenus annuels et lui procurera une seconde résidence dans le pays de Neuchâtel, mais sa demande semble avoir des visées plus ambitieuses encore, car les « loix, us et coutumes » nous apprennent que « les censives et les emphytéoses sont régulièrement perpétuelles ».

C'est donc à la propriété perpétuelle du domaine de Colombier que tend le Gouverneur et lorsqu'il demande l'inféodation à titre de domaine patrimonial et disponible, il doit avoir une connaissance parfaite du coutumier d'Ostervald qui dit : « Dans les véritables emphytéoses, le Seigneur direct jouit du droit de retrait, lorsque l'emphytéote vend des pièces de son emphytéose. »

En homme habile, de Béville cherche à se libérer de tous les obstacles que lui opposent les lois du pays, il veut avoir les coudées franches et disposer de ce domaine comme bon lui semblera. Il paraît faire du sentiment avec de Rougemont lorsqu'il l'assure que « cette donation aura une heureuse influence sur le bien-être futur du pays, qu'elle est pour lui un objet de prédilection et qu'elle deviendra un jour une prérogative de l'ainé de sa famille ». Dans son placet au roi, l'homme de sentiment cède le pas à l'homme d'affaire, même à l'homme d'affaire dont la situation est obérée : « Veuillez, Sire, accueillir favorablement cette très humble requête et quoique les profits résultans des améliorations dont un bien fonds de si petite valeur peut être susceptible ne sauraient offrir des avantages bien marquans, cependant un père de famille dont la fortune a éprouvée un déchet aussi considérable que l'a été celui qui est résulté pour moi de la vente désavantageuse des terres de Rheinsberg<sup>1</sup> faite par

<sup>1</sup> Rheinsberg dans la Marche. Ville de la province de Brandenburg, à 20 kilomètres nord-nord-est de Neu Ruppin, à l'endroit où le Gross Rhin, sous-affluent de l'Elbe par la Havel, sort du lac Rheinsberg. Château qui fut une des résidences de Frédéric le Grand et où son frère Henri (1726-1802) a son tombeau.

mon père en 1733 à feu Sa Majesté le Roi Frédéric Guillaume I<sup>er</sup>, ne doit-il, ce me semble, négliger aucune occasion où sans indiscretion il peut avoir recours à Son Souverain, pour qu'il Lui plaise concourir à réparer en partie la perte qu'il a essuyée précédemment<sup>1</sup>.» Quoiqu'en dise Béville au procureur général de Rougemont, il ne paraît pas que Colombier soit pour lui un objet de prédilection désintéressée. Si tel eût été le cas, il se fût contenté d'un simple bail emphytéotique. Il va plus loin encore, il demande « l'inféodation patrimoniale et disponible ». C'est-à-dire qu'il veut que Colombier lui appartienne sans réserve. Alors, ayant triomphé de tous les obstacles, il ne pense plus au pays de Neuchâtel et aux nombreux liens par lesquels il s'y sent attaché, il ne pense plus même à une prérogative pour son aîné; son but est atteint; il cherche aussitôt le moyen de tirer le meilleur parti possible de son domaine, dût-il même se déterminer à le vendre bribe après bribe.

Mais, avant d'adresser son placet en cour, il se fait remettre une note signée par trois conseillers d'Etat, membres de la Chambre des Comptes, à l'examen desquels il a soumis son mémoire. Ces Messieurs déclarent qu'« ils éprouveront la plus vive satisfaction à voir Son Excellence plus intimement liée au Pays dont elle fait le bonheur ».

La demande est prise en considération et le rescrit royal du 15 juillet 1801 accordant l'emphytéose est enregistré par le Conseil d'Etat. Le cens annuel dû par Béville sera de 1164 livres 11 sols 7 deniers, mais le roi n'entend accorder cette emphytéose qu'à titre très exceptionnel: « Du reste cette collocation en emphytéose, dit le rescrit, que nous n'avons consentie que comme une exception à la règle et en considération des mérites de celui qui l'a obtenue, ne saurait tirer à conséquence et nous porter à donner d'autres de Nos Domaines à bail perpétuel soit en général, soit en particulier, encore moins sous des conditions aussi favorables que dessus, vu qu'au contraire Notre intention est que toutes les recettes sans exceptions doivent, comme par le passé, être données en bail temporaire et qu'ainsi vous aurés à renvoyer tout de suite et sans rapport préalable toutes les demandes en emphytéose qui pourroient vous être remises.<sup>2</sup> »

Cependant le Conseil d'Etat, consulté par le roi sur les différents points mentionnés dans le mémoire, objecte maints inconvénients qui lui semblent devoir résulter de cette cession, dont le plus important lui paraît être l'aliénation perpétuelle des allées faisant partie intégrante du

<sup>1</sup> *Rescrits*, 1801, p. 261.

<sup>2</sup> *Rescrits*, 1801, p. 260.

domaine. De Béville croit sa cause compromise et adresse au Conseil une note l'informant « que dès 1798 il a consulté sur cette affaire Monsieur le Chancelier de Boyve<sup>1</sup> et feu Monsieur le Procureur Général de Pierre<sup>2</sup> qui n'ont trouvé aucun inconvénient à cet emphytéose, que dès lors et à la date du 18 mars MM. de Montmollin<sup>3</sup>, Maire de Valangin, de Tribolet<sup>4</sup>, Chancelier et de Rougemont, Procureur Général, les trois Conseillers d'Etat et membres de la Chambre des Comptes, lui ont remis un certificat dont la copie est jointe à la note, qu'au reste Sa Majesté soit ses Ministres ont pu prendre une juste idée de la valeur du Domaine de Colombier<sup>5</sup> ».

Cette note fut remise au Conseil le 23 novembre 1801. Dès lors ce fut un échange de rescrits et de notes, de propositions et de contre-propositions entre la Cour et de Béville d'une part, le Conseil d'Etat et la Chambre des Comptes d'autre part. Bref, le conflit menace de s'éterniser et de Béville a depuis longtemps quitté Neuchâtel pour n'y plus revenir, lorsqu'en décembre 1803 les partis tombent d'accord, le bail est enfin signé et de Béville s'adresse en ces termes au Conseil le 21 janvier 1804<sup>6</sup>:

« Vous aurez vu, MM., par le Rescrit de la Cour<sup>7</sup> qui accompagne l'Acte Emphytéotique du Domaine de Colombier approuvé et signé par le Roi, comme quoi j'ai renoncé volontairement en faveur de la Seigneurie aux bandes de terrain de 14 pieds de largeur qui bordent les allées, m'étant aperçu par les différents rapports, MM., que vous avez adressés en Cour, combien vous mettez d'importance à ce que ces bandes missent en entière sureté la maintenance des dittes allées et je vous prie, MM., d'être persuadés que je me vois soulagé par la terminaison définitive de cette affaire, d'un malaise qui provenoit de l'espèce de contestation qui s'étoit élevée bien contre mon attente entre vous, MM., et moi, tandis que je puis prévoir aujourd'hui avec assurance que les relations de bonne intelligence qui ont existé entre nous depuis que j'ai l'honneur d'occuper parmi vous le poste qui jusqu'à cette époque ne m'a fait éprouver que

<sup>1</sup> Jérôme-Emmanuel de Boyve, 1731-1810, conseiller d'Etat et chancelier. Auteur des *Recherches sur l'Indigénat helvétique de la Principauté de Neuchâtel*.

<sup>2</sup> Jean-Frédéric de Pierre, 1735-1800, conseiller d'Etat, procureur général et chambellan du roi de Prusse.

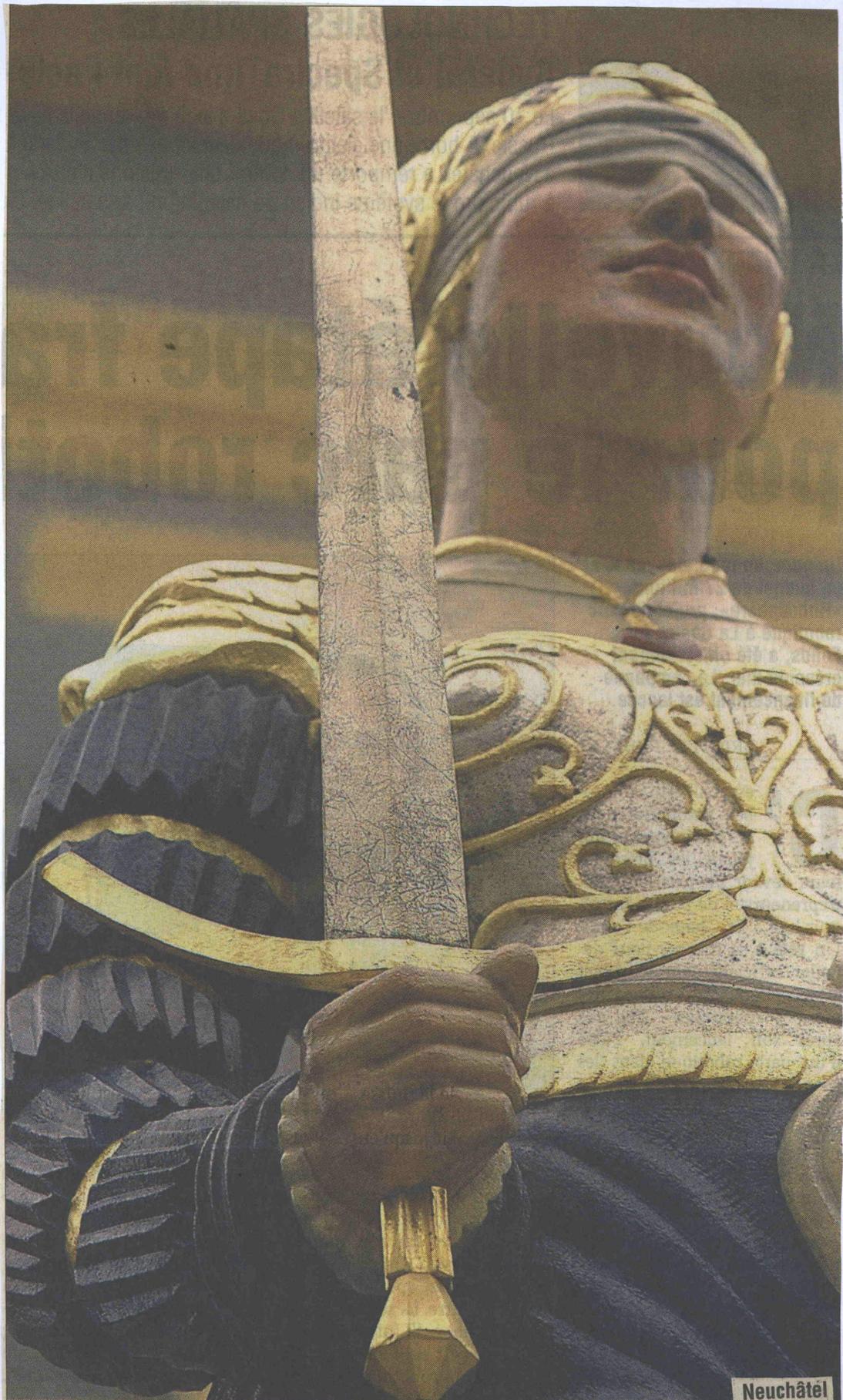
<sup>3</sup> Jean-Frédéric de Montmollin, 1740-1812, conseiller d'Etat et maire de Valangin; fut correspondant de David de Pury et son exécuteur testamentaire.

<sup>4</sup> Charles-Lancelot-Godefroi de Tribolet. Voir *Musée neuchâtelois*, 1914, p. 249.

<sup>5</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, 23 novembre 1801.

<sup>6</sup> *Rescrits*, 1804, p. 43.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 39.



Neuchâtel

**JUSTICE** *On la dit aveugle et elle doit pourtant faire preuve de clairvoyance. Un défi qui laisse souvent un goût amer auprès de ceux qui s'y frottent.*

(ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

des sujets de satisfaction, que ces relations, dis-je, se trouveront rétablies de manière à contribuer à notre contentement réciproque, ayant d'ailleurs lieu de me flatter que l'expérience vous aura prouvé, MM., que rien ne sauroit refroidir l'intérêt que j'ai été dans le cas de déployer soit vis-à-vis de vous, Messieurs, et les personnes qui vous appartiennent, soit vis-à-vis des objets qui pouvoient intéresser le bien public de la bas.»

« J'ai encore l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que j'ai muni Monsieur de Sandoz-Travers<sup>1</sup>, Conseiller d'Etat et ancien Chatelain de Thielle, d'une procuration pour passer en mon nom l'acte de renonciation aux terrains sus dits et j'ai l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite... » etc.

Le Conseil répond à cette aimable lettre à la date du 6 février<sup>2</sup> en des termes non moins aimables pour assurer le gouverneur que si le Conseil a cru remplir son devoir en faisant des représentations contre l'emphytéose du Domaine de Colombier, cela n'a rien changé aux sentiments de reconnaissance que le Conseil lui a voués.

Cependant le gouverneur attend à peine la fin du conflit pour se défaire du domaine qu'il a mis tant d'insistance à obtenir et bientôt il démembre sa propriété pour la céder aux plus offrants. On lui attribuait une valeur de 150,000 francs. Béville n'en retira guère que 50,000<sup>3</sup>.

Le procureur général de Rougemont avait signé la note du 18 mars. Mais des objections nombreuses s'étaient présentées à son esprit. Nature essentiellement droite et véridique, il regrettait d'avoir signé la note réclamée huit mois plus tôt par de Béville; plus le temps s'écoule, plus le conflit prend d'ampleur, plus aussi sent-il qu'il doit une explication nette et franche non seulement au gouverneur, mais encore à ses collègues. Le 18 novembre, il adresse à Béville une lettre qui est sa profession de foi. Vainement tente-t-il de lui faire comprendre l'attitude qu'il a prise dès le début du conflit. Cette lettre, il la lira cinq jours après devant ses collègues, lorsqu'il sera directement pris à partie par la note du 18 mars. La franchise et la sincérité de Rougemont qui cherche avant tout le bien et l'intérêt du pays et de son souverain, ne peuvent convaincre le gouverneur, qui ne recherche que son propre intérêt. En désespoir de cause, Rougemont se résout à s'en ouvrir au ministre des finances, baron de Heinitz<sup>4</sup> à Berlin, auquel il expose tout au long son pénible

<sup>1</sup> Jean-Jacques de Sandoz-Travers. Voir *Musée neuchâtelois*, 1914, p. 251.

<sup>2</sup> Voir Archives cantonales, *Lettres à Sa Majesté*, vol. L, f° 509.

<sup>3</sup> *Rescrits*, 1804, p. 107.

<sup>4</sup> Frédéric-Anton von Heinitz, 14 mai 1725-15 mai 1802. Minéralogiste. Directeur des

différend avec Béville, puis, à la mort du ministre, il continue à en entretenir son successeur le baron de Hardenberg<sup>1</sup>. Enfin, le gouverneur récalcitrant revient peu à peu à de meilleurs sentiments et finit par accepter toutes les conditions restrictives qui lui sont imposées par les tenaces Neuchâtelois et par Rougemont en particulier.

Léopold DE ROUGEMONT.

ici, le lecteur cherchera la suite, surtout des actes et lettres, dans le Musée neuchâtelois année 1915 p.131.

*Le procureur général Rougemont au gouverneur de Béville<sup>2</sup>, le 18 9bre 1801.*

Monsieur le Gouverneur,

Je dois à V. E., à moi, au poste que j'occupe de vous adresser, M<sup>r</sup> le gouverneur, ma profession de foy sur l'emphytéose du domaine de Colombier. Il m'importe que V. E., qui m'a appelé au poste important que j'occupe, ne puisse jamais m'accuser soit d'ingratitude envers elle, soit d'une faiblesse peu digne de l'estime qu'elle m'a témoignée.

Lorsqu'elle s'ouvrit à moi du projet de demander cette emphytéose, je la combatis avec une respectueuse franchise, je n'en avais cependant pas alors aperçu tous les inconvénients.

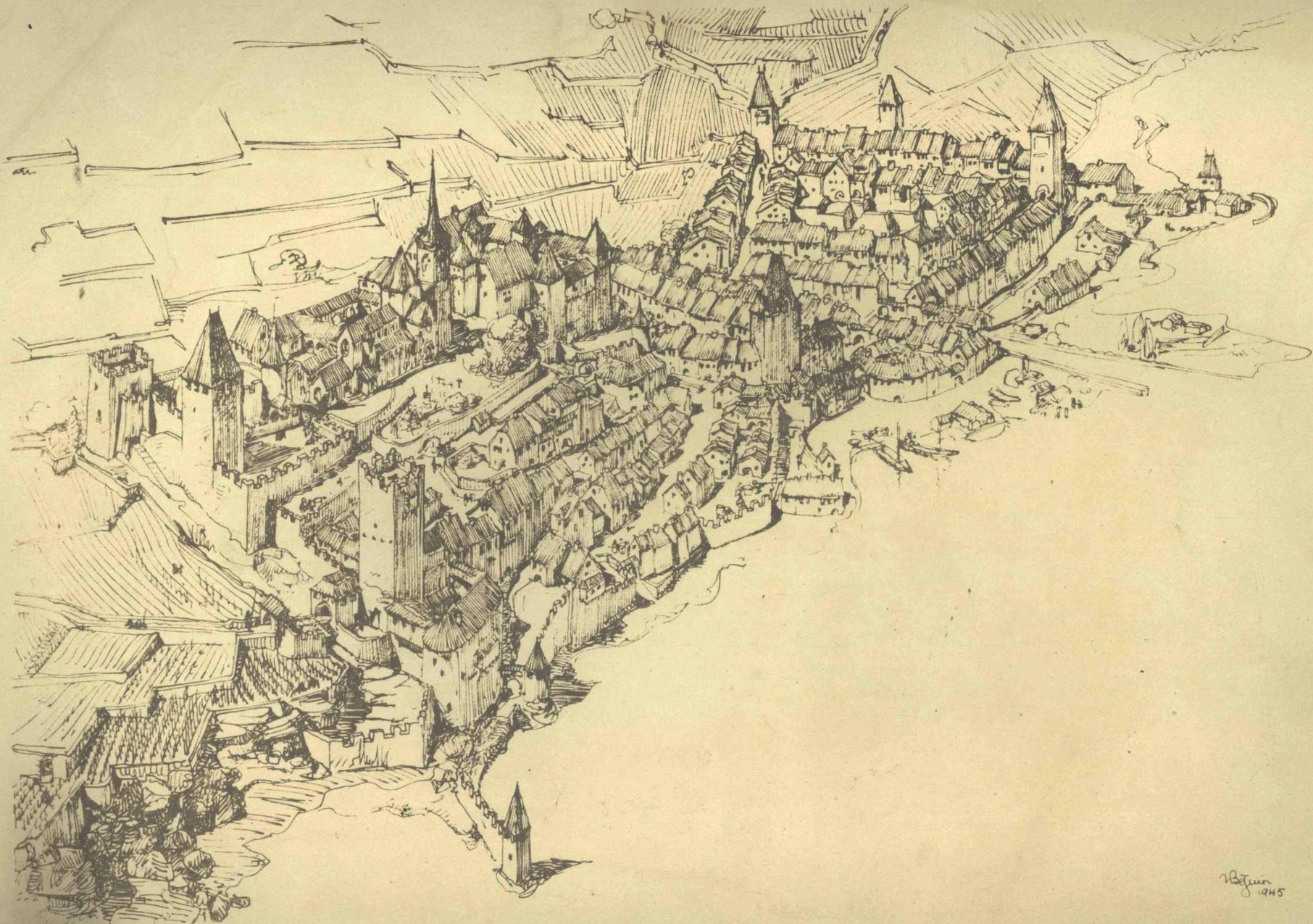
V. E. ayant fait ensuite un mémoire destiné à étayer sa demande le communiqua à MM. de Montmollin, de Tribolet et à moi, en nous priant d'en attester le contenu.

Mon respect pour V. E., le sentiment intime des services qu'elle avait rendus à ma patrie, la conviction qu'elle aurait une heureuse influence sur son être futur, l'espérance fondée sur ce qu'elle m'avoit annoncé que ce domaine serait pour elle un objet de prédilection et deviendrait une prérogative de l'aîné de sa famille, la perspective flatteuse pour mon pays que cette propriété serait un titre pour M<sup>r</sup> votre fils d'être adjoint à V. E. et d'apprendre avec elle à remplacer un jour dignement, ma reconnaissance de la bienveillance qu'elle

salines et ministre des mines du royaume de Prusse. Ministre d'Etat de la guerre et des finances. Par sa mère, Sophie-Dorothé von Hardenberg, il était parent de son successeur le Ministre de Hardenberg. A la suite d'un long séjour à Paris, il substitua l'i à l'y dans son nom qui de tout temps s'est écrit Heynitz.

<sup>1</sup> Charles-Auguste baron de Hardenberg, 31 mai 1750-26 novembre 1822, fut créé successivement comte, puis prince de Hardenberg, succède à Heinitz au ministère de la guerre et des finances, pour devenir ensuite premier ministre du royaume de Prusse.

<sup>2</sup> Copies de lettres G. Rougemont. Affaires de Seigneurie, 1800-1804, f° 121.



# La prise de possession au nom du Souverain d'une partie de la Seigneurie de Travers

en 1713

Au cours de recherches dans les archives de l'Etat, notre curiosité fut éveillée par la découverte de quelques pièces se rapportant à la cession que la dame de Noiraigue<sup>1</sup> fit au Prince d'une partie de ses terres, en 1713. Voici d'abord, à ce sujet, quelques renseignements tirés des Manuels du Conseil d'Etat, qui relatent fort au long cet événement.

Dans la séance du Conseil du 30 novembre 1713, le président produit le projet d'acte pour l'acquisition qui doit se faire au nom de S. M. des droits de la dame de Noiraigue en la terre et seigneurie de Travers. Ce projet est approuvé et le procureur général de Chambrier<sup>2</sup>, avec son collègue le commissaire général Meuron<sup>3</sup>, sont chargés de le passer en acte et d'accepter au nom de S. M. la cession et remise que fera la dite dame, « comme aussi luy faire les payements déjà énoncés dans le dit Projet, de même que luy passer obligation pour la somme de 19,440 livres tournois qui restent encore à payer des 48,000<sup>4</sup> pour lesquelles on est convenu de prix avec la dite Dame ». Ces messieurs lui délivreront en outre un revers par lequel ils déclareront qu'elle ne devra garantir à S. M. que les droits et biens mentionnés dans l'état par elle fourni; en outre, ils déclareront qu'en ce qui concerne le convenant qui peut avoir été fait entre Madame de Noiraigue et Messieurs de Bonstetten<sup>5</sup>, ses cousins et « compersonniers », concernant le nom de Travers, elle ne pourra en

<sup>1</sup> Anne-Marie de Bonstetten, dame de Noiraigue de 1681-1713, fille d'Ulrich de Bonstetten, seigneur de Travers de 1648-1663. Elle épousa en 1678 Henri de Sandoz, qui avait servi en France comme officier dans un régiment des gardes, et qui, à son retour au pays, fut nommé receveur de son Altesse au prieuré de Môtiers.

<sup>2</sup> Jonas de Chambrier, 1661-1743, banneret 1700, conseiller d'Etat et procureur général 1705, conseiller privé du Roi de Prusse 1713.

<sup>3</sup> Etienne Meuron, 1675-1750, conseiller d'Etat 1709, commissaire général, anobli par Frédéric I<sup>er</sup> en 1711.

<sup>4</sup> 48,000 livres tournois ou francs tournois = 120,000 livres faibles, ou, au cours de 1 fr. 70 la livre faible, 204,000 francs.

<sup>5</sup> Charles-Auguste de Bonstetten, seigneur de Travers, et Frédéric-Louis de Bonstetten, de Rosières, furent seigneurs de Travers et de Rosières de 1682-1744.

être recherchée par qui que ce soit, mais si le contraire arrive, elle en sera garantie de la part du Roi, les droits du Souverain restant réservés ; puis comme ces messieurs devront aller le samedi suivant à Travers prendre possession des biens et droits cédés à S. M., ils reçoivent les instructions nécessaires pour bien remplir leur mission, dont ils devront faire rapport au Conseil.

Le 5 décembre 1713, Messieurs les procureur et commissaire généraux produisent en Conseil la relation de ce qui s'était passé à Travers, le 2 du mois, en exécution de la commission à eux donnée par arrêt du 30 novembre.

Cette relation est trop longue pour que nous puissions la transcrire ici en entier ; nous nous contenterons d'en reproduire quelques fragments. La lecture en est d'ailleurs fatigante, il nous paraît que le secrétaire qui en est l'auteur a dû rédiger bien des actes notariaux avant d'avoir mené à bien ce chef-d'œuvre du genre.

Messieurs les procureur et commissaire généraux, accompagnés de Messieurs de Montmollin<sup>1</sup>, maire de Vallangin, Le Chambrier<sup>2</sup>, procureur du dit lieu, et Montandon, secrétaire du Conseil d'Etat, « outre quelques autres personnes qui les accompagnoient », se rendent donc à Travers le 1<sup>er</sup> décembre 1713. Descendus au château, ils y reçoivent la visite de M. de Bonstetten de Travers. Le lendemain, il y eut conférence entre ces messieurs sur la manière de faire exercer la justice et de « s'énoncer » dans les actes judiciaires. Il fut convenu « que le Maire, les Justiciers, le Greffier et les Sergents prêteroyent serment au Roy et aux Seigneurs de Travers, suivant la clause insérée dans le serment rapporté cy-après, et que la Justice s'exercera au nom de S. M. et des Seigneurs de Travers qui ont part à cette Seigneurie ».

A l'issue de cette conférence, le maire de Travers<sup>3</sup> à la tête de la Justice vint faire compliment à Messieurs les députés. Puis tous ensemble se rendent au poêle où la Justice s'assemble, le maire prend sa place ordinaire, il a à sa droite le procureur général et à sa gauche le commissaire général, viennent ensuite le seigneur de Travers et Messieurs les maire et procureur de Vallangin et quelques autres officiers du pays qui s'y trouvent par honnêteté. Tout le monde ayant pris place et le

<sup>1</sup> Jonas de Montmollin, mort en 1742, frère d'Emer, fut maire de Valangin, conseiller d'Etat et chancelier.

<sup>2</sup> Samuel de Chambrier, 1690-1736, fils de Jonas de Chambrier, procureur de Valangin 1712, maire de Valangin 1720, conseiller d'Etat 1725, procureur général 1730.

<sup>3</sup> Daniel Baillods, maire de Travers du 16 juillet 1704 au 13 août 1731.

peuple étant entré autant que le dit poêle en a pu contenir, Monsieur le procureur général ordonne au secrétaire du Conseil d'Etat de faire lecture de l'arrêt du 30 novembre dernier; puis il explique ensuite à toute l'assemblée la mission dont lui et M. le commissaire général sont chargés en ce jour; il « fait connoître au peuple fort au long la grande bonté que S. M. avoit eu pour eux, ayant bien voulu les faire devenir en partie ses sujets immédiats, comme les autres sujets de l'Etat, et la reconnoissance que ce peuple devoit avoir pour un si grand bienfait »; ensuite de quoi il déclare que « Messieurs du Conseil d'Etat, sous le bon plaisir de S. M. et en son nom, confirmoyent dans l'exercice et fonctions de leurs charges Messieurs les membres de la Cour de Justice et que pour cet effet il convenoit qu'ils prêtassent le serment en tel cas requis et accoutumé ». Chacun de ces messieurs remercie très humblement et déclare qu'il est prêt à prêter le serment, qui est lu préalablement par le secrétaire du Conseil et dont voici la teneur :

« Vous jurés à Dieu nostre Souverain Créateur d'avancer son honneur et sa gloire selon Saint Evangile et les Ordonnances et Correction chrétiennes dressées souverainement en ce Comté de Neufchatel, le plus fidèlement qu'il vous sera possible.

» Secondement, de bien et fidèlement maintenir, garder, faire avancer et procurer de tout vostre pouvoir, sans aucun respect de personne, les honneurs, bien, autorité, prééminence, propriété et Seigneurie de Sa Majesté le Roy de Prusse, nostre Souverain Seigneur et des Seigneurs de Travers qui ont part à cette Seigneurie de Travers, tant dedans que dehors de la dite Seigneurie, et éviter leur dommage aussy de tout vostre pouvoir et possible.

» Tiercement, que si quelqu'un, quel qu'il soit, fût du lieu ou étranger, tâchoit ou s'éforçoit de faire quelque machination, conspiration et conjuration, monopole, sédition, émotion ou rupture et dommage, d'y obvier de tout vostre possible, le révélant incontinent à Sa Majesté, aux Cosseigneurs de ce lieu ou bien au Mayre de cette Mayorie et Seigneurie, pour y estre pourvù ainsy qu'il conviendra, sans se rien retenir ny réserver en façon que ce soit.

» Quartement, jurés d'apporter bon et fidel Conseil, tant à la femme veuve qu'aux enfans orphelins, au pauvre comme au riche, à l'étranger qu'à celui du lieu, plaider leur Cause au plus fidelement qu'il vous sera possible, en évitant toute fuite, prolongation de procez et chicane, mauvaises procédures et accessoires superflus, juger des Causes qui vous seront mises devant en toute intégrité, rondeur, sans respect de personne,

ainsy que vostre conscience le vous témoignera, gardant inviolablement toute bonne coutume, décret et usance écrite et non écrite de ce Comté.

» Vous jurés aussi que lorsque ferés taux ou estimation de biens, modérations de missions, de dépens, à le faire le plus justement et fidellement que faire se pourra, sans exception ni faveur de personne ; ainsy estimant la chose au plus près de la valeur qu'elle pourra valoir, afin que l'un ni l'autre n'y soit perdant et le rapporter à l'officier ou au greffier.

» Finalement de bien et fidelement exercer vostre charge et office de Justicier, comme la charge le requiert, sans avoir égard à qui que ce soit, de vous en acquitter rondement. Vous serés aussy tenu de venir et vous trouver icy toutes et quantes fois que le plaid ordinaire et extraordinaire se tiendra, afin de vous acquitter de vostre état, et toutes et quantes [fois] que de la part de S. M. et des dits Cosseigneurs, leur Mayre ou Lieutenant, en serés sommés et qu'il vous sera possible.

» Semblablement de faire relation fidèle et de bonne foy de tous bans et amandes que vous verrés commettre rièrè cette Terre et Seigneurie de Travers, et tenir secret le Conseil de Justice, afin d'éviter tous désordres, au plus près de vos Consciences. Ainsy Dieu vous aide. »

« Et après la lecture du dit serment, continue la relation, ils ont promis et juré l'observation à main levée et en touchant sur la main de mon dit Sieur le Procureur Général, en déclarant qu'ils vouloyent vivre et mourir dans la fidélité qu'ils avoyent jurée à Sa Majesté.

» On est ensuite retourné au dit Château, en la même manière qu'on étoit venu, où étant tous entrés on a retenu et convié à diner Monsieur de Travers, Monsieur Marquis<sup>1</sup>, Ministre du dit lieu, et le Mayre et la Justice, avec une partie des Officiers de Sa Majesté de ce quartier là du Vaùtravers, qui étoient venu voir cette ceremonie et saluer Messdits Sieurs les Procureur et Commissaire Généraux. »

Le lendemain dimanche, on alla au temple écouter la prédication de M. le ministre, puis à l'issue de cette cérémonie M. Marquis vint à la tête du Consistoire faire compliment à Messieurs du Conseil d'Etat et témoigner la joie qu'ils avaiènt de la réunion que S. M. avait faite d'une partie de cette terre à son domaine éminent, les assurèrent de leur fidélité inviolable pour S. M. et de leurs très profonds respect et obéissance pour Messieurs du Conseil d'Etat.

Messieurs les maire et procureur de Valangin, chargés d'aller prier

<sup>1</sup> Rodolphe Marquis, pasteur de Travers du 1<sup>er</sup> janvier 1740 au 1<sup>er</sup> avril 1747.

M. de Travers à diner, rapportèrent que Madame de Travers se plaignait que dans les prières publiques Monsieur le ministre n'avait nommé que les Cosseigneurs du lieu, sans faire mention de « leurs Dames, comme on le faisoit cy devant », priant qu'il fût ordonné de le faire à l'avenir, en foi de quoi Monsieur le ministre Marquis reçut l'ordre de « prier pour S. M. etc., et pour les Seigneurs et Dames de Travers qui ont part à cette Seigneurie ».

« Voila en gros, ajoute le scribe, ce qui s'est passé dans cette circonstance où le Peuple a donné des grandes démonstrations de joye à cause de la réunion que l'on venoit de faire, et cela non seulement dans le village de Travers, mais principalement dans celui de Noiraigue, où le Gouverneur du dit lieu, à la tête d'une partie de la Communauté, complimenta Messieurs les Députés à leur retour et les fit saluer par plusieurs décharges de ceux qui s'étoient mis sous les armes. »

Puis il ajoute : « Au reste il auroit été bien plus naturel et même selon les Regles de dire dans les prières et dans les actes, le Roy nostre Souverain Seigneur et les Cosseigneurs de ce lieu ; mais on ne sait pour quelle raison le dit sieur de Travers ne voulut jamais y consentir ; ainsi afin de n'avoir pas de difficultés dans ces commencements, on convint enfin qu'il seroit dit : le Roy nostre Souverain Seigneur et les Seigneurs qui ont aussi part en cette Seigneurie, ce qui doit s'entendre des Sieurs de Bonstetten de Travers et Bonstetten de Rosières, qui ont chacun un quart de toute la Seigneurie de Travers. »

C'est sur cette réflexion que se termine la relation que firent au Conseil d'Etat Messieurs les délégués de S. M. qui en son nom prirent possession de la terre de Noiraigue.

L'auteur de la relation ne fait que mentionner le diner du 2 décembre, Il eût cependant été intéressant de connaître le nombre et la qualité des divers convives, ainsi que le menu qui leur fut servi ; mais si notre scribe, si prolix à l'ordinaire, eût pu dire après Boileau, dans cette circonstance particulière : « j'imite de Conrart le silence prudent », il n'en fut pas de même d'un de ses contemporains, puisque nous avons pu mettre la main sur une pièce qui satisfait en partie notre curiosité ; c'est le compte détaillé de la dépense que firent à Travers Messieurs du Conseil d'Etat et leurs invités. Le voici dans toute sa saveur :

*Compte de la dépense faite à Travers en allant prendre possession  
de la Seigneurie de Noiraigue<sup>1</sup>.*

Le 1<sup>er</sup> Xbre 1713. Il est d'heu au Sieur Charles Dubois, hote à la Croix Blanche de Travers, ce qui suit :

Pour onze Chevaux à 4 batz pendant la nuit . . . . .	11 liv.
et pendant le jour à 2 batz par cheval . . . . .	6 liv.
Le Samedy 2 du dit pendant la nuit . . . . .	11 liv.
Le Dimanche la nuit pour 6 chevaux . . . . .	6 liv.
pour le jour à 2 batz . . . . .	3 liv.
pour 9 Emines Avoine à 12 batz . . . . .	27 liv.
Pour les lits, bois, chandelles, Brandevin et autres petits faux frais, tant aux Messieurs que sau- tiers et vallets . . . . .	15 liv.
plus pour 4 pots d'avoine et 5 licols . . . . .	2 liv. 9 gr.
plus pour Marchandises livré à la Boutique à Monsieur Montandon, Maire de la Brévine, tant en sucreries qu'autres par compte avec luy montant à cy . . . . .	<u>27 liv. 3 gr.</u>
	<u>109 liv.</u>

Compte de ce que le Mayre Montandon<sup>2</sup> aourny pour la despence qui a esté faite à Travers pendant le séjours que Messieurs Le Chambrier et Meuron, Conseiller d'Etat et Procureur et Commissaire Généraux, avec d'autres messieurs, ont sejournés au dit Travers pour y prendre possession de la Terre et Seigneurie de Noiraigue, que Sa Majesté a nouvellement aquisé, ses Messieurs arriverent le vendredy au soir premier de Décembre 1713.

Pour un thonneau de vin blanc tenant nonante deux pots <sup>3</sup> , à 4 batz le pot, rendu franc de voi- ture à Travers fait . . . . .	92 liv.
pour douze pots de vin Rouge fourny . . . . .	12 liv.
pour vingt huit pots de vin blanc pris chez le Sieur Justicier Jean Pellaton à 3 batze et demi . . . . .	<u>24 liv. 6 gr.</u>
A_reporter	128 liv. 6 gr.

<sup>1</sup> Archives de l'Etat, dossier *Fiefs*, S<sup>1</sup> 3, n<sup>o</sup> 24.

<sup>2</sup> Henry Montandon, 1657-1747, lieutenant, puis maire de la Brévine.

<sup>3</sup> Le pot de Neuchâtel = 1,9043 litre ; 92 pots = 175,1956 litres.

	Report	128 liv. 6 gr.
pour quatre Emines de froment . . . . .		25 liv.
pour quatre Emines de Meelé <sup>1</sup> pour faire du pain aux domestiques . . . . .		15 liv.
pour du pains achetéz et payéz à la Jeanne Bonhoste et à la femme d'Henry Jeanneret et autres . . . . .		25 liv.
payé à Marie DuBois pour 8 liv. de chair de bœufs qu'elle a raporté despuis Neuchâtel à 5 cr. la liv. . . . .		2 liv. 6 gr.
pour l'avoir aportés despuis Neuchâtel . . . . .		3 gr.
pour 58 liv. de chair de veaux à 6 cr. la liv. . . . .		20 liv. 6 gr.
pour 50 liv. de chair de bœufs pour bouillir à 1 batze. . . . .		12 liv. 6 gr.
pour 14 liv. de chair de cochon à 10 cr. la liv. . . . .		8 liv. 9 gr.
pour 2 cochons de lait 2 liv. 6 gr., pour une oye 2 liv. 3 gr., pour des chatagnes 5 liv. et pour celuy qui les a aportés despuis Yverdon icy 1 liv., le tout revient à . . . . .		10 liv. 9 gr.
pour des Escargots achetés payés . . . . .		7 gr. 6 d.
pour un pot de sel . . . . .		6 gr.
pour quatre douzaines d'œufs . . . . .		2 liv. 6 gr.
pour 25 liv. de beurre à 10 cr. la livre . . . . .		15 liv. 7 gr. 6 d.
pour 20 liv. de fromage à 9 cr. . . . .		11 liv. 3 gr.
pour une douzaine et demi de grives . . . . .		4 liv. 6 gr.
pour 3 paires de pigeons . . . . .		4 liv.
pour 4 Lievres . . . . .		8 liv.
pour 4 Jambons . . . . .		10 liv.
pour 4 Langues . . . . .		3 liv.
pour 5 livres de lardé larder . . . . .		5 liv.
pour une Teste, le ventre et les pieds et la fres- sure d'un veau pour . . . . .		3 liv. 9 gr.
pour 3 poules . . . . .		3 liv.
pour six sallades . . . . .		3 liv.
pour des sausises . . . . .		5 liv.
pour de la moutarde . . . . .		1 liv. 3 gr.
pour du Lait et de la Creme, payé . . . . .		2 liv. 9 gr.

A reporter 332 liv. 6 gr.

<sup>1</sup> Méteil.

	Report 332 liv. 6 gr.
pour les chandelles et charbons et bois brulléz tant à la cuisine que pendant le séjour de ses messieurs . . . . .	25 liv.
pour les Domestiques qui ont servy pendant 5 à 6 jours, au nombre de 2 hommes et 4 à 5 filles .	22 liv. 6 gr.
pour des choux et du Jardinages . . . . .	2 liv. 6 gr.
payé aux pescheurs qui ont pris du poissons et les nourrir y estant venu par deux fois . . .	6 liv.
au Ramonneur qui est venu exprès depuis Neuchâtel pour ramonner les cheminées du Chateau a luy payé . . . . .	3 liv.
et pour l'avoir nourry et couché . . . . .	2 liv. 6 gr.
payé à Maitre François Jeanneret masson pour avoir racomodé des foyers et les platréz . .	1 liv.
pour 13 verres et une carafe rompus . . . . .	3 liv. 9 gr.
pour trois chevaux à M. le Procureur Général pendant qu'ils ont estés à Travers . . . . .	15 liv.
Reçeu qu'on a envoyé depuis Neuchâtel: deux chapons . . . . .	10 liv.
pour des grives . . . . .	7 liv. 10 gr. 6 d.
pour deux beccasses . . . . .	3 liv. 9 gr.
pour de la Collation . . . . .	20 liv. 7 gr. 6 d.
pour des Oranges . . . . .	2 liv. 3 gr.
pour des Fruits . . . . .	7 liv. 6 gr.
payé à Daniel DuBois et à sa femme qui ont aporté toute lesdittes provisions depuis Neuchâtel .	3 liv.
et on leur a donné a souper a touts deux . .	2 liv.
De plus acheté chez le Sieur Charles DuBois à Travers du sucre, des Espices, des Amendres et des Raissins et des pruneaux, des avellanes et autres provision pour la Cuisine se montant a	27 liv. 3 gr.
Pour les chevaux logéz chez le dit Charles DuBois à-la Croix Blanche et avoir logéz une partie de ses Messieurs pendant leur séjours se montant à la somme de 81 liv. 9 gr. comme a voir par le compte articulé . . . . .	81 liv. 9 gr.
Saufs erreur de calcul . . . . .	<hr/> 579 liv. 9 gr.

Report 579 liv. 9 gr.

Les deux Ecu blancs donnés pour la Cuisine ayant  
 été délivrés et laissés à Madame la Greffière  
 DuBois pour avoir eu la direction de tout, on  
 ajoute icy 20 liv. 3 gr., que Monsieur le Mayre  
 Montandon distribuera à ceux qui ont servi  
 comme il le trouvera à propos . . . . . 20 liv. 3 gr.

---

600 livres<sup>1</sup>.

Ce que dessus est acquitté par le moien d'une ordonnance de six cent livres foibles faite sur la Thrésorerie le 29 X<sup>bre</sup> 1713.

Cette pièce, pas plus que la relation présentée au Conseil d'Etat, ne nous fait connaître le nombre et la qualité exacte des différents convives ; elle nous en dit cependant assez pour que nous puissions nous croire transportés deux siècles en arrière et vivre avec nos ancêtres ces journées mémorables.

Ce dut être en grand apparat que Messieurs les représentants du Prince et leur suite firent leur entrée à Travers le soir du 1<sup>er</sup> décembre 1713, les uns en voiture, les autres à cheval, à en juger par le nombre respectable de chevaux qu'il fallut héberger. L'animation du village ce soir-là ne devait pas offrir un spectacle banal pour un œil quelque peu observateur, pas plus que celui du lendemain matin, lorsque nous voyons tout le peuple assemblé se rendant à la suite de ses magistrats dans le « poêle » où la Justice s'assemble.

Il y eut un autre spectacle encore, non moins intéressant à étudier, celui de ces divers convives appelés à savourer le menu varié qui leur fut servi en ces jours de fête. Nous avons quelque peine à comprendre comment ces braves gens purent engloutir une quantité si considérable de viande, ou pour employer le vocable du temps, de « chair » de veau, de bœuf ou de cochon ; d'autant plus que les légumes font presque totalement défaut : six « sallades », des choux et du jardinage, soit une dépense de 5 liv. 6 gr., sur un total de 400 à 500 livres. Le légume n'était sans doute pas en honneur chez nos ancêtres ; par contre, combien n'étaient-ils pas friands d'abatis de toute espèce : lièvres, cochons de lait, oie et « chatagnes », que l'on s'en fut quérir à Yverdon, escargots, grives, pigeons, chapons, bécasses, voire même une tête, le ventre, les pieds et la fressure d'un veau, sans oublier les truites du Val-de-Travers ou de

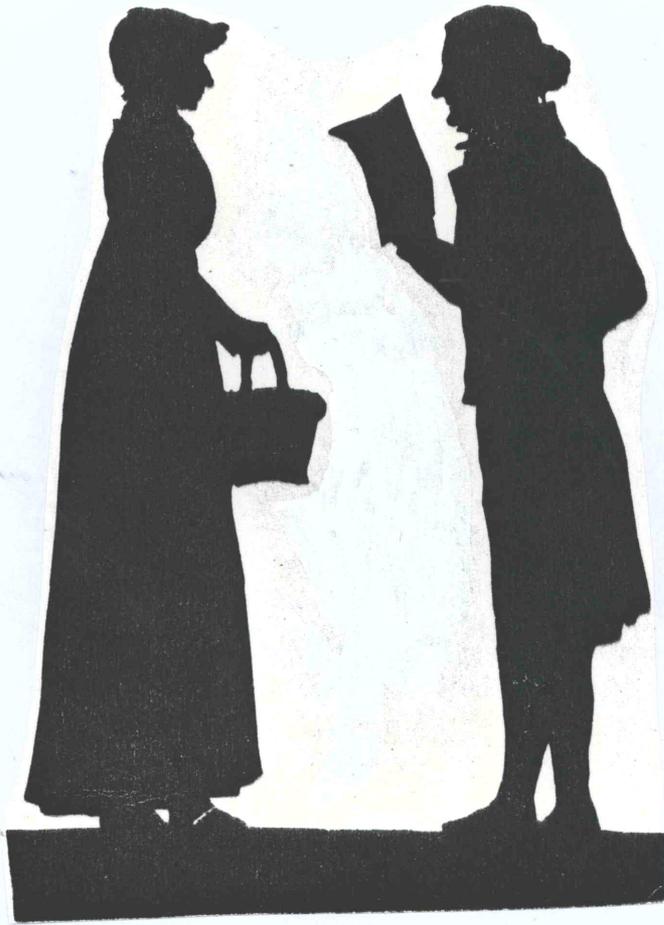
<sup>1</sup> 600 livres représentent 1020 francs de notre monnaie actuelle, en comptant la livre à 1 fr. 70.

Neuchâtel; rien n'est oublié, chacun pourra en prendre à son soûl. Puis, si l'on peut, on fera honneur au dessert : fruits, raisins, amandes, avellanes, oranges même. Mais j'ai hâte d'ajouter que ce repas digne de ceux que s'offrait Gargantua fut largement arrosé, comme il était de coutume en notre bon vieux pays neuchâtelois, je pourrais même dire qu'il fut noyé, car nos bons ancêtres n'absorbèrent pas moins de 132 pots de vin tant blanc que rouge, ce qui veut dire qu'ils burent en ces jours de liesse 251 litres du jus que leur fournirent nos coteaux. En l'occurrence abstenons-nous de crier au scandale, et souvenons-nous qu'en ce temps-là, et même en un temps beaucoup plus rapproché, plus d'un de nos ancêtres, propriétaire de vignes et ne dédaignant pas ses produits, enlevait son chapeau lorsqu'il rencontrait, décrivant de nombreux méandres, quelque disciple de Noé.

Il eût été intéressant d'étudier ce compte à fond et de pouvoir établir le prix auquel les denrées se vendaient en 1713 et celui qu'elles atteignent de nos jours. On resterait perplexe en constatant la baisse subie pour telle d'entre elles, tandis que la hausse supportée par telle autre ne nous semblerait pas anormale. Mais la place nous manque pour une étude de ce genre. Nous ne poserons cependant pas la plume sans rappeler au lecteur qui serait porté à la critique et trouverait excessif le coût de la dépense faite à Travers par Messieurs les représentants du Prince et leurs invités, que ces Messieurs avaient des prétentions bien modestes quant à la rétribution de leurs peines et que, lorsque l'occasion leur était donnée de se dédommager, ce qui est arrivé dans l'occurrence, ils avaient soin de ne pas s'en faire faute.

Léopold de ROUGEMONT.





*le procureur Georges de Rougemont (1758-1824)  
et sa soeur Cathon (1753-1838).*

# LA MAIRIE DE TRAVERS A LA FIN DU XVIII<sup>me</sup> SIÈCLE

D'APRÈS LES PAPIERS DE GEORGE DE ROUEMONT

M. Arthur Piaget, dans ses conférences sur l'histoire de la Révolution neuchâteloise, a mis en vedette le nom de plusieurs hommes qui jouèrent un rôle prépondérant dans l'administration des affaires du pays de Neuchâtel dès avant 1707 et jusqu'aux événements de 1831, entre autres le procureur général George de Rougemont<sup>1</sup>. Ayant eu à notre disposition la vaste correspondance de notre bisaïeul, laquelle s'étend de 1784 à 1824, nous en avons extrait dans les pages qui suivent les principales lettres relatives à son activité comme maire de Travers, en les complétant à l'aide des documents conservés aux Archives de l'Etat. En même temps qu'elles nous renseignent sur les débuts de la carrière politique de Rougemont, ces pièces nous font pénétrer dans la vie intime, assez peu édifiante, d'une de nos juridictions neuchâteloises à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle. Elles donnent un aperçu instructif des difficultés et des déboires auxquels s'exposait un magistrat zélé et consciencieux, lorsqu'il s'efforçait de remédier à des abus invétérés.

Rougemont n'avait que 23 ans lorsqu'il fut appelé au poste de chef de la juridiction de Travers<sup>2</sup>, au mois de septembre 1781, comme successeur de Charles-Lancelot-Godefroi de Tribolet<sup>3</sup>, qui n'avait été à la tête de cette juridiction guère plus d'un an et venait de passer à celle de Rochefort. Quelles furent les raisons qui engagèrent Tribolet à se

<sup>1</sup> *George de Rougemont*, né à Saint-Aubin le 12 octobre 1758, mort à Saint-Aubin le 22 décembre 1824, maire de Travers en 1781, adjoint au commissaire général en 1787, conseiller d'Etat en 1788, procureur général en 1796, député à Berne en 1809 et 1813, président de la Chambre des comptes. En mission spéciale à Paris en 1806 lors de la cession de Neuchâtel à la France. Epouse le 24 juillet 1797 Charlotte-Louise-Albertine d'Osterwald. — Cf. JEANNERET et BONIÔTE, *Biographie neuchâteloise*, t. II, pp. 362-366.

<sup>2</sup> Jusqu'en 1821 les limites de cette juridiction étaient : à l'orient la châtellenie de Boudry, au midi le canton de Vaud, au couchant la châtellenie du Val-de-Travers, au nord-ouest la mairie de La Brévine et au nord la France. Elle s'étendait transversalement de l'une des frontières à l'autre, c'est-à-dire du pays de Vaud à la France et comprenait dans son ressort le Cachot, la Châtagne et la Chaux-de-Remossa (qui en 1821 furent réunis à la juridiction de La Brévine), les Emposieux, le Joratel, le Rondel, le Sapel, Martel-Dernier, etc. (qui en 1832 furent réunis à la nouvelle mairie des Ponts). Jusqu'en 1821 cette juridiction comptait 2500 habitants. Voir Maurice TRIPET, *Exposé de la Constitution de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, p. 24; Dr ALLAMAND, *Description de la juridiction de Travers*, pp. 4-5.

<sup>3</sup> *Charles-Lancelot-Godefroi de Tribolet* (1752-1843), conseiller d'Etat et chancelier, auteur de diverses publications ayant trait à l'histoire du pays de Neuchâtel.

retirer après une administration de si courte durée, nous ne le savons pas; ce qui est certain, c'est qu'il ne fut pas facile de repourvoir le poste qu'il abandonnait; on dut même le prier de continuer à le desservir jusqu'au moment où son successeur serait désigné. La tâche entreprise par Rougemont était ingrate, étant donné d'un côté son jeune âge et son peu d'expérience de la chose publique, de l'autre l'état déplorable dans lequel se trouvait le corps de justice de Travers au point de vue de l'honnêteté de ses membres.

Depuis de longues années déjà, ce corps comptait une majorité d'hommes peu dignes de remplir les fonctions auxquelles les avaient appelés soit le prince, soit les seigneurs de Travers et de Rosières. Lorsque l'on sait ce que furent les deux derniers seigneurs de Bonstetten, François-Ferdinand<sup>1</sup> et son cousin Jean<sup>2</sup>, tous deux restés célèbres par leurs chicanes et leurs procès et qui, après avoir vécu une vie de dérèglement, terminèrent leur triste existence dans la honte et la misère, il ne faut pas s'étonner outre mesure que les hommes qui composaient le corps de la justice fussent si peu dignes d'estime et de respect et que si souvent des plaintes soient parvenues au Conseil d'Etat. Celui-ci ne sut pas toujours intervenir assez énergiquement par le châtement du coupable et sa faiblesse contribua à l'extension du mal. C'est ainsi que certain justicier, contre lequel plainte avait été portée, parlait ouvertement de l'impunité dont il était assuré grâce à l'appui qu'il savait avoir au sein du Conseil. Rien d'étonnant dès lors que l'élément honnête de la juridiction cherchât à se tenir à l'écart, et l'on comprend ce père qui, sentant sa fin prochaine, exhorte son fils à ne jamais accepter la fonction de justicier, si elle venait à lui être offerte.

Nous n'exagérons point. Les Manuels du Conseil d'Etat et surtout les rapports et la correspondance concernant la mairie de Travers témoignent du déplorable état de cette juridiction. En 1762, le maire fut destitué, après de longs atermoiements, pour manquements graves et abus de divers genres. Le Conseil d'Etat, dans sa mansuétude, avait repoussé des années durant les plaintes qui lui parvenaient à son sujet. Son successeur paraît avoir joui de l'estime de tous, sa vie durant; cepen-

<sup>1</sup> *François-Ferdinand de Bonstetten*, seigneur de Travers, eut une conduite des plus déplorables et finit par tomber dans une démence complète. Il mourut en 1751, ruiné par sa passion du jeu; il ne laissa pas d'enfant légitime. La seigneurie de Travers passa après un long procès à son cousin Jean en 1754.

<sup>2</sup> *Jean de Bonstetten*, seigneur de Rosières, puis de Travers dès 1754 à sa mort en 1760. Il fut le dernier Bonstetten qui porta les titres de seigneur de Travers et de Rosières, car, comme son cousin François-Ferdinand, il ne laissa pas de descendant.

dant, à sa mort, par une suite de circonstances trop longues à relater ici, on découvre qu'il n'était pas plus que son prédécesseur un modèle d'honnêteté; il avait réussi à frustrer le seigneur d'une partie de son bien. Plus tard encore, c'est un justicier et major des milices qui, gravement coupable, est maintenu dans son grade, sans commandement, il est vrai, mais avec une pension!

L'autorité donnant de pareils exemples, on se représente ce qu'étaient les administrés. Heureusement le maire Rougemont avait la foi qui surmonte les obstacles; il sut gagner la confiance et s'assurer le concours de la partie saine de la population. Il parvint à rétablir l'honnêteté dans l'administration; mais certain esprit d'insubordination qui ne put être entièrement détruit prépara peut-être le foyer où plus tard s'alluma la Révolution.

Comme le montrent quelques lettres adressées au lieutenant Blanc et au greffier Montandon, le premier soin du maire Rougemont fut de mettre fin au désordre qui régnait dans son greffe et cela depuis longtemps et en dépit des efforts du gouvernement pour y porter remède<sup>1</sup>.

A la date du 24 avril 1786, Rougemont rend compte au Conseil « par un rapport détaillé et couché par écrit de tout ce qu'il a fait en exécution de l'Arrêt du 27 Juin 1785 pour mettre et entretenir dans un ordre convenable les registres et papiers du greffe de Travers, dont il a présenté un état spécifique; le Conseil nomme une commission dont le maire fait partie pour conférer avec les cosseigneurs de Travers<sup>2</sup> sur les propositions et idées présentées dans le rapport et sur les moyens les plus convenables de les réaliser »<sup>3</sup>.

Le 19 septembre 1786, il s'adresse encore au Conseil pour lui dire « qu'en exécution des ordres qu'il a reçus à la date du 27 juin 1785, et lorsqu'il a voulu faire l'inspection du greffe de Travers, il avait trouvé la régistrature et les papiers tenus sous les greffiers prédécesseurs du greffier actuel dans le plus grand désordre, les différends greffiers qui se sont succédés se l'étant remis de la main à la main sans dresser d'inventaires, les livres, cahiers et papiers se trouvant pêle mèle et les productions faites en Justice étant hors du greffe chez le sieur Jean Pierre Jeanrenaud<sup>4</sup> dans de grands coffres, mêlés avec d'autres papiers »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Voir le Manuel du Conseil d'Etat, 1<sup>er</sup> avril 1783 et 27 juin 1785.

<sup>2</sup> Jean-Jacques de Sandoz (1737-1812), seigneur de Travers dès 1764 à sa mort, et Frédéric de Sandoz (17...-1807), seigneur de Rosières dès 1779 à sa mort.

<sup>3</sup> Manuel du Conseil d'Etat, 24 avril 1786.

<sup>4</sup> Probablement un fils de l'ancien greffier, puis maire, Jean-Henri Jeanrenaud.

<sup>5</sup> Manuel du Conseil d'Etat, 19 septembre 1786.

Il ajoute « que son prédécesseur Mr de Tribolet auroit sans doute mis l'ordre dans le greffe même s'il eût été plus longtemps Maire de Travers, mais qu'ayant été appelé à la juridiction de Rochefort, il laissa à lui le sieur Maire actuel le soin d'achever ce qu'il avait heureusement commencé ».

Le greffier Montandon, exhorté par le maire, s'attela bravement à la besogne et en douze jours parvint à classer tous les papiers et à en dresser l'inventaire. Ce gros travail supplémentaire méritait bien la récompense que Rougemont demanda et obtint pour son greffier; il lui fut accordé sur les parties casuelles<sup>1</sup> une gratification de 60 livres faibles<sup>2</sup>.

Rougemont s'occupe aussi de réorganiser l'administration des tutelles, où ne régnait pas un moindre désordre. La négligence et les malversations rendent bon nombre de tuteurs et de curateurs indignes d'exercer la charge qui leur est confiée. Il cite le cas d'un tuteur dont le compte soldait en sa faveur, tandis que vérification faite, on constata qu'il était débiteur envers ses pupilles d'une somme de 750 livres.

Le jeune maire, encore que mollement appuyé par le Conseil d'Etat, n'en persévère pas moins dans sa tâche de réformateur et ne cesse de presser le greffier Montandon de faire son devoir: « Pensez, lui écrit-il, qu'un jour peut-être vos enfants béniront ceux qui auront assuré l'état des tutelles. » Ces exhortations ne furent pas vaines et il nous dira jusqu'à quel point il lui fut donné d'accomplir sa réforme.

La population du village ne vaut pas mieux que le corps de Justice. Charivaris donnés le plus souvent aux personnes les plus paisibles de la localité et pour des causes futiles, rixes, attaques nocturnes, crimes même, sans compter la débauche, l'ivrognerie, l'inconduite sous toutes ses formes, sont choses courantes à Travers pendant le XVIII<sup>me</sup> siècle. Les Manuels du Conseil d'Etat en font foi, et l'on comprend Rougemont lorsqu'il écrit à son lieutenant: « Ils font tous leurs efforts pour me dégoûter d'eux et pour me donner pour eux le plus grand mépris. »

Mais comment arriver à réformer les mœurs et la conduite d'une population qui, depuis si longtemps, n'obéit plus à aucun frein, et suit l'exemple pernicieux qui lui est donné de haut, comment y arriver, lorsque le Conseil lui-même use d'une funeste indulgence envers les

<sup>1</sup> Droits et revenus éventuels.

<sup>2</sup> La livre faible de Neuchâtel équivaut à 1 fr. 70 de notre monnaie actuelle. Voir Madame Alexandre de CHAMBRIER, *Evaluation de la livre tournois et des monnaies en usage dans les pays du Refuge 1685-1715*. Tiré de l'ouvrage Henri de Mirmand, p. 37 de l'appendice.

coupables? Tel fut le cas, par exemple, dans l'affaire de Pierre-Esaye Sagne et de ses trois fils, à laquelle le maire fait allusion dans une de ses lettres et qui étaient accusés d'avoir attaqué nuitamment sur la grand'route le meunier du village et de lui avoir fait subir de mauvais traitements. Les coupables furent condamnés à la peine requise, mais, sur une requête en grâce, le père fut éconduit, les fils aînés furent dispensés de la prison civile, mais condamnés à subir une censure en ouverte Justice et à payer tous les frais qu'ils avaient occasionnés et le fils cadet obtint une grâce plénière; puis enfin, sur une nouvelle demande du père, il fut dispensé de la prison civile<sup>1</sup>. Le Conseil pense-t-il, par des procédés pareils, aider et soutenir le maire dans la tâche ardue qu'il s'est proposée et ne voit-il pas qu'user de tant de mansuétude envers le coupable, c'est le fortifier dans sa faute et placer dans sa main une arme dangereuse qui, un jour peut-être, se tournera contre lui?

Quoi qu'il en soit, Rougemont demeura sans faiblesse, fidèle à son principe que « la véritable bonté chés un administrateur est de ne jamais donner au coupable l'espoir de l'impunité »<sup>2</sup>, et puisque le Conseil ne le soutient pas, il marchera seul au combat. La lutte fut longue, mais la victoire fut acquise et Rougemont pouvait écrire à la fin de ses jours: « L'ordre public, la tranquillité, la paix des familles s'établirent partout si solidement que plusieurs années après que j'eus abandonné mon office, sous un nouveau chef domicilié à Paris, ne connaissait-on plus ni désordres publics, ni procès entre particuliers. Encore aujourd'hui, après trente un ans, je ne parcours jamais mon ancienne juridiction sans y cueillir les fruits de mon administration par le plaisir que mes anciens administrés ou leurs enfans paraissent éprouver de me voir au milieu d'eux »<sup>3</sup>.

C'est bien cette bonté sans faiblesse que l'on retrouve dans beaucoup de ses lettres. Qu'il donne un conseil ou un ordre, qu'il fasse une observation ou une remontrance, ce sera toujours avec bonté et fermeté. Il n'en faut pas plus pour expliquer l'influence qu'il acquit au sein du gouvernement.

<sup>1</sup> Voir Manuel du Conseil d'Etat, du 13 février au 3 juillet 1786, et *Rapport sur la requête de Pierre Esaye Sagne et de ses trois fils*, présenté le 10 avril 1786 au Conseil d'Etat par le maire de Travers (Archives de l'Etat, Papiers concernant le fief de Travers et la Cour de Justice du dit lieu).

<sup>2</sup> Tiré de George ROUGEMONT, *Notice sur ma vie comme homme public*.

<sup>3</sup> *Ibid.*

28 Décembre 1784.

Monsieur le Greffier Montandon, Travers.

Je vous ai averti la dernière fois que je fus à Travers que je comptois pour sûr trouver la copie du plunitif sur le manuel fort avancé lorsque j'irai à Travers vers le 14 du mois de Janvier... si vous manqués encore cette fois à la promesse que vous m'avez faite une première fois de vous exécuter à cet égard, vous me metrés dans la facheuse nécessité d'en porter plainte au Conseil d'Etat, afin de ne pas être plus longtemps complice de cette négligence.

Le greffier ne s'étant pas montré assez diligent, le maire invite son lieutenant à veiller à l'exécution de ses ordres.

2 Octobre 1785.

Monsieur le Lieutenant Blanc, Travers.

... Je viens aujourd'huy vous recommander de nouveau de veiller avec soin sur le greffe et à ce que les enrégistremets se fassent avec la plus grande exactitude, le plus léger retard pourrait occasionner bien des désordres, je m'impatiente que l'état du greffe soit complet et présentable, mais je comprend que vous vous trouvés dans la nécessité d'attendre M<sup>r</sup> Jeanrenaud puisqu'il tient encore chés lui sous la clef, des papiers qui auraient dû être déposés au greffe il y a une vingtaine d'année.

Mais mon but en vous écrivant aujourd'huy n'est pas uniquement de vous recommander le greffe, je dois encore vous parler d'un désordre qui augmente la liste nombreuse de ceux que j'ai trouvé enracinés à Travers et que l'on peut mettre dans la classe des plus dangereux et des plus pernicieux. Je veux parler de la mauvaise administration des tutelles; les faits que j'ai rassemblés en mon particulier et dont j'ai une certitude morale, quoique non une certitude juridique, m'expliquent suffisamment comment les tutelles sont envisagées comme la perte des pupilles; l'on a vu des Tuteurs et des Curateurs accabler leurs pupilles, ou ceux que l'on avoit interdit, de frais et de journées, s'approprier en payement jusques à leurs biens fonds, vendre ceux ci sans autorisation de justice, autoriser par leur exemple à dissiper les biens de ceux dont la conduite et la fortune leur avoit été confiée, en un mot pervertir et dépouiller ceux dont ils doivent être les anges tutélaires. Pour obvier à ce vice je ne connois dans l'état où en sont les choses qu'un moyen que je vais vous communiquer en vous priant de l'exécuter incessamment. Premièrement je vous prie, Monsieur, de faire examiner avec soin les registres du greffe, en priant M<sup>r</sup> le Greffier de ma part, de dresser un état de tous les établissements de tutelle à compter depuis le commencement de la préfecture de M. de Tribolet mon devancier, en indiquant seulement le nom des tuteurs, des pupilles et la date de l'établissement des dits Tuteurs et Curateurs. En second lieu je vous prie Monsieur de ne jamais établir, ni libérer de Tuteurs et Curateurs sans auparavant m'en avertir, j'ai les raisons les plus fortes pour vous enjoindre le plus expressément l'observation prompte et exacte de ces deux articles, m'assurant que j'aurai votre approbation lorsque j'aurai pu entrer dans quelques détails avec vous.

Les recommandations faites au lieutenant Blanc autant qu'au greffier Montandon n'ayant pas été écoutées, et l'ouvrage se trouvant encore en retard, le maire prend une fois de plus la plume à la date du 17 janvier 1786, mais c'est par le point d'honneur et le sentiment de la reconnaissance filiale qu'il cherche cette fois à obtenir de son greffier ce qu'il s'est si inutilement efforcé d'obtenir depuis de longs mois par la persuasion et la menace.

17 Janvier 1786.

Monsieur le Greffier Montandon, Travers.

... Malgré le désir que je vous ai témoigné il y a longtemps déjà d'avoir l'état de l'établissement des Tutelles et Curatelles et quoique je vous ai prié de les tenir prêt pour Samedi prochain, vous m'annoncés un nouveau renvoi parce que vous avés, dittes vous, des affaires indispensables; pourquoi je vous prie tous ces renvois, pourquoi cette insouciance? Le temps s'écoule ainsi sans qu'on parvienne à son but, les désordres s'accroissent et les fautes se multiplient; soies en sur, Mr, il s'en commet de bien dangereuses dans l'administration des Tutelles, il faut y mettre un frein, il faut connoître les Tutelles qui existent, voilà pourquoi je vous presse de m'expédier le tableau que je vous demande. Ne renvoies donc pas, Mr, je pourrois vous l'ordonner comme votre chef, je préfère vous en prier comme votre ami qui désire trouver en vous un aide, un collaborateur; pensés qu'un jour peut être vos enfants béniront ceux qui auront assuré l'état des Pupilles et je suis bien sûr que cette idée vous engagera à faire votre possible pour satisfaire à ma demande.

Le même jour il écrit la lettre suivante :

17 Janvier 1786.

Monsieur le Lieutenant Blanc, Travers.

J'ai vu avec satisfaction par votre lettre du 14 courant que je trouverai à mon arrivée à Travers les affaires en règle, mais je vous avoue que j'ai ressenti la plus vive indignation au récit que vous me faites des désordres qui ont eu lieu dernièrement à Travers; il faut que le peuple de ce village soit foncièrement corrompu pour s'abandonner ainsi qu'il le fait aux passions les plus méprisables; c'est en vain que je m'efforce à les corriger, ils ne connoissent d'autres loix que leurs passions, ils s'ennivrent et se battent comme ci devant, ils font tous leurs efforts pour me dégouter d'eux et pour me donner pour eux le plus grand mépris.

L'action de Sagne et de ses trois fils est affreuse, j'espère que vous aurés pris déjà une information publique à son sujet et je vous enjoins de la manière la plus forte de la suivre avec vigueur et de la finir s'il se peut pour Samedi prochain; ne négligés rien pour faire paroître la vérité dans son plus grand jour et pour confondre les coupables quels qu'ils soient.

Si l'on mettoit dans la poursuite du crime la chaleur nécessaire, l'on verroit moins de ces actions révoltantes, mais cela n'arrive presque jamais et je m'aper-

gois en mon particulier que je ne suis pas secondé à Travers comme le mériteroient mes sentiments vraiment paternels pour ma juridiction; l'indifférence s'est emparée de chacun presque et la plus part de ceux qui ont encore quelque idée d'attachement pour leurs devoirs, quelque amour pour le bien public, sont retenus par une indigne poltronnerie. Je puis le dire avec vérité, Mr, si j'avois été secondé par le corps de la justice depuis que je suis votre chef, Travers seroit l'exemple et l'émule des autres juridictions de cet Etat, au lieu qu'on doit l'envisager encore comme un lieu d'ivrognerie, de brutalité et d'une indigne méchanceté.

Vous me parlez de deux hommes qui se sont battus et qui se sont engagés à payer l'amende, quels qu'ils soient, envoyés le sautier chercher les amendes et s'ils refusent de la paier levés leur un gage de force, ainsi l'ordonne l'arrêt du gouvernement, dont j'ai si souvent recommandé l'exécution sans pouvoir obtenir qu'on y veille en mon absence, d'ailleurs peut être que la crainte de paier l'amende incessamment arrêtera quelques uns de ces bataillards. Vous aurés donc soin, Mr, de faire paier ces hommes ou de leur faire lever un gage, vous priant d'ors en avant de ne jamais vous écarter de cette route.

... Je finirai par vous recommander de nouveau les intérêts de ma juridiction. Vous lui devés autant de soin qu'un Père en doit à sa famille. Puissiés vous à la fin de vos jours, jouir de la satisfaction d'avoir rendu à vos concitoyens le plus grand service qu'il soit possible de leur rendre, celui d'avoir corrigé leurs cœurs et leurs mœurs.

Ce n'est pas en vain que Rougemont réitère ses sollicitations et s'arme d'une patience inlassable pour presser son greffier de mettre un ordre parfait dans son greffe; à la fin de janvier 1790, il s'adresse encore une fois à lui en termes pressants. La réponse à cette lettre ne se fit pas attendre et dut satisfaire son destinataire, à en juger par une nouvelle et dernière lettre à son greffier.

Quelques semaines plus tard, Rougemont adressera au Roi sa démission de maire de Travers, et nous avons tout lieu de croire qu'avant de quitter cette juridiction, il était arrivé à obtenir un ordre parfait dans ce greffe sur lequel il ne cessa pendant près de neuf ans de veiller avec une sollicitude paternelle.

Si, pendant les années qu'il fut à la tête de la juridiction de Travers, Rougemont fut surtout préoccupé du relèvement moral de ses habitants et eut à lutter contre l'opposition et le mauvais vouloir du grand nombre, il lui fut cependant bien doux de rencontrer quelques hommes aux mœurs austères et simples, de vrais caractères d'honnêteté et de franchise, qui lui furent souvent d'un précieux secours et avec lesquels il resta en relations suivies longtemps après avoir quitté la juridiction. Au milieu de ceux-ci se détache bien particulièrement la personne du justicier J.-F. Grisel, homme pauvre et de condition bien modeste: il

était simple menuisier, mais Rougemont sut bientôt distinguer cet homme honnête et loyal, au jugement pratique et sain; lorsqu'il put se rendre compte que sa confiance était bien placée, il le fit parvenir du rang de simple et obscur justicier au poste de lieutenant de Juridiction; dès lors Grisel lui restera toujours fidèlement attaché. Dès les premières lettres qu'il lui adresse, on a le sentiment qu'il parle non à un subordonné, mais à un collègue, avec lequel il se sent en communion de pensée.

6 May 1785.

Monsieur le Justicier J. F. Grisel, Travers.

Je suis chargé, Mr, d'une commission bien agréable pour moi. MM. de Travers et Rozières me firent hier une visite dont le but principal étoit de me prier de vous demander si vous consentiriez à troquer votre demeure actuelle contre la partie du Château que Mr Jeanrenaud habite présentement, sous conditions que vous veilleriez à leurs intérêts lorsqu'il y aura quelques réparations à faire, de même que sur celui qui a admodié la pêche, enfin que vous laisseriez dans l'étage du haut une chambre vacante pour y recevoir les meubles de l'autre partie du château, dans le cas où Mr Gallot<sup>1</sup> fût obligé de l'abandonner.

J'espère que vous ne refuseriez pas une proposition qui vous est avantageuse, lorsqu'en l'agréant vous vous mettez dans la position de pouvoir rendre quelques services à MM. de T. et R. et de leur prouver par de nouveaux faits votre attachement à leurs intérêts. Je leur ai dit que vous craigniez gâter par vos ateliers les chambres du bas, dont il vous seroit très fort permis de faire ce que vos occupations exigent, aussi point de scrupules la dessus.

Quant à moi, vous me feriez un gros chagrin en refusant une proposition qui peut vous procurer des avantages plus réels que l'épargne d'une location et l'agrément d'un bon logement; je dois à cette occasion vous instruire de mes projets et je vous en parlerai avec d'autant plus de franchise que vous avez su gagner toute mon estime. Lorsque je vous recherchois comme Justicier, je m'aperçus qu'une vie privée étoit tout votre désir, et lorsque vous acceptates mes propositions, que l'idée d'étendre votre cercle d'activité pour le bien de vos concitoyens étoit le seul motif qui ait pu vous déterminer, je remarquois ensuite chez vous un grand fond de religion, beaucoup de désir de vous instruire, une très grande intégrité et une modestie qui ne dégénéroit point en faiblesse et qui ne vous empêchoit point de soutenir votre opinion avec fermeté lorsque vous croiez avoir raison. Je vis chez vous un homme revenu de la fougue des passions et chez qui la sagesse, la modération et le calme qui ne règne jamais dans nos âmes que lorsque les passions sont subjuguées, avoient fait beaucoup plus de progrès que les années. Dès ce moment je pensois que vous pouviez et deviez être un jour Lieutenant de justice et je connoissois trop MM. de T. et R. pour douter un instant qu'ils n'entrassent dans mes vues. Je vous parle à cœur ouvert, je ne crains point que vous en abusiez, je ne crains point non plus que la vanité se

<sup>1</sup> Il s'agit du pasteur *Jacques-Ferdinand Gallot* (1743-1830), qui passa en 1788 à Neuchâtel, où il officia pendant 42 ans. Voir *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 363.

glisse dans un cœur où la religion domine, je vous parle comme à mon ami, comme à un homme destiné à m'aider dans les projets que j'ai pour le bien être de la juridiction qui m'est confiée.

Ne vous refusés donc point à la carrière qui s'ouvre devant vous, c'est, j'aime à le croire, la providence qui vous appelle à la parcourir pour le bien de plusieurs. Ne refusés pas la demeure qu'on vous offre, il est bon qu'un homme en place soit logé convenablement, d'ailleurs vous devenés ainsi mon voisin et vous vous logés de manière à pouvoir me recevoir, suposé que Mr Gallot vous quitte, ce qui peut arriver d'un moment à l'autre. Cette considération ne doit pas vous être indifferente.

J'ignore si le secret est nécessaire, on ne me l'a point recommandé, mais à tout événement vous ferés bien de l'observer, répondés moi bientôt et agréés l'assurance de mon plus sincère attachement.

Mais si Rougemont a trouvé à Travers un homme de toute confiance et qui est devenu son bras droit, les places de justiciers de Noiraigue devenues vacantes ne sont point aisées à repourvoir et les hommes de bonne volonté ne mettent aucun empressement à tirer le maire de la position critique dans laquelle il se trouve par suite du mauvais vouloir et de l'indifférence générale, et cela malgré toutes les marques d'attachement qu'il a prodiguées à cette communauté.

25 Mars 1790.

Monsieur le Justicier Jean Louis Jeannet, Noiraigue.

Mon principal but en me rendant à Travers vendredi passé étoit, Monsieur, de compléter le nombre de ceux que je destine au corps de la Justice, mes efforts ont été inutiles et ce qu'il y a de plus affligeant pour moi, c'est de voir que le blame en retombera sur la communauté de Noiraigue et Rozières, communautés que j'affectionne et que je ne verrai jamais sans beaucoup de peine se compromettre aux yeux du public et de ses supérieurs. C'est ce qui arrivera cependant si ses membres continuent à se refuser aux fonctions peu lucratives, mais fort honorables de Justiciers. On les envisagera comme des hommes intéressés qui ne pensent qu'à eux et point au bien public et l'on ne pourra comprendre comment ils ont pu former le fond dont l'établissement leur fait aujourd'hui le plus grand honneur<sup>1</sup>. Le gouvernement qui est porté à soutenir cet excellent établissement de tout son pouvoir, notre Seigneur Gouverneur qui m'annonce dans une lettre qu'il le protégera efficacement, changeront l'un et l'autre de façon de penser quand ils seront informés que Noiraigue doit fournir le quart des membres de la Cour de Justice de Travers et que je n'ai pu en trouver qu'un seul. En un mot, Mr, je crains de changer la bonne opinion que l'on a de votre communauté en une très mauvaise, si je fais connoître la renitence de ses membres à se charger d'un emploi honorable et qui les mets à portée d'être

<sup>1</sup> Allusion au « Fonds destiné à l'Education publique et au soulagement des pauvres », dû en grande partie à l'initiative et à la générosité du maire Rougemont. Il en fut le gérant pendant plusieurs années et même après avoir quitté la mairie de Travers.

utiles à leurs semblables et de travailler à leur bonheur commun, conjointement avec leur chef qui leur donne l'exemple du désintéressement le plus parfait en sacrifiant à sa Jurisdiction argent, repos et santé. La crainte de nuire à notre communauté en indisposant ses supérieurs contre elle m'a empêché jusques ici à présenter de nouveau au Conseil notre dernière élection, mais si d'ici dans 15 jours au plus tard votre communauté ne me présente pas deux membres dignes et capables d'être justicier, je me verrai contraint de m'adresser au Conseil d'Etat, qui m'ordonnera sans doute de choisir des étrangers et qui déclarera que par la renitence des communiens de Noiraigue, cette communauté se trouve déchu du droit qu'elle avoit de fournir à la Justice de Travers trois membres sur douze.

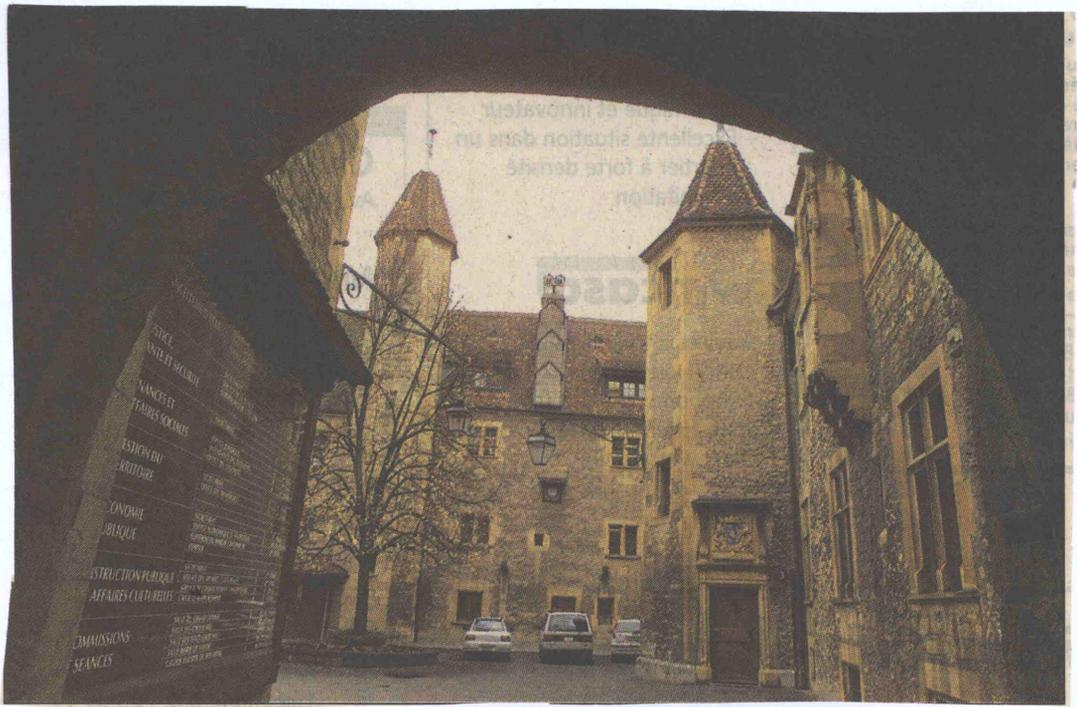
Puissiez vous, Mr, m'apprendre que deux des membres de notre communauté mis dans la dernière élection ont accepté une charge qu'ils ne peuvent presque refuser sans honte. Leur acceptation me confirmera dans la bonne opinion que j'ai de notre communauté, augmentera le désir que j'ai de lui être utile et m'attachera à elle et à ses vrais intérêts pour toujours.

Agréés en votre particulier, Mr, l'assurance de l'estime que vous avés su m'inspirer et du sincère attachement qui en est la suite.

Rougemont, depuis neuf ans bientôt qu'il était à la tête de la juridiction de Travers et malgré toutes les déceptions et les afflictions que sa charge lui avait apportées, s'était fortement attaché à cette population, qu'il aurait aimé pouvoir amener plus complètement à de meilleurs sentiments, et surtout au corps de la justice, qui, à quelques exceptions près et grâce à sa peine et à ses efforts, se composait maintenant des bons éléments qu'il avait su distinguer au milieu de tant de médiocrité. Cependant, la tâche devenait trop lourde pour lui, il ne se sentait pas la force, sans nuire à sa santé, de mener de front les multiples occupations, soit publiques, soit privées, qui l'accablaient. Dès 1787 déjà, il avait été adjoint à son père<sup>1</sup> dans l'office de commissaire général, puis, à sa mort, un an plus tard, il fut appelé à lui succéder au Conseil d'Etat. Aussi se vit-il, au bout de deux ans, contraint d'adresser sa démission de maire à son souverain, qui nommait à cette charge, mais il ne le fait pas sans être assuré que la personne qu'il recommande au roi, comme digne de lui succéder, acceptera la mission, car il tient à ce que son successeur marche dans la voie qu'il lui a ouverte et ne le fasse pas regretter de ses anciens administrés. Son choix étant fait, il envoie sa démission à son souverain et termine son placet dans ces termes :

« Cet homme se présente aujourd'hui, Sire, et si Votre Majesté daigne confier le poste que le soussigné remet en tout respect, si elle

<sup>1</sup> François-Antoine Rougemont (1713-1788), conseiller d'Etat en 1758, puis commissaire général en 1764, membre de la Chambre des comptes.



daigne le confier à Mr Ferdinand d'Osterwald<sup>1</sup>, l'intégrité et la capacité, les lumières et la fortune aisée de ce dernier assureront à la Mairie de Travers tous les avantages qui résultent nécessairement de ces qualités, lorsqu'elles se trouvent réunies chez le chef d'une Jurisdiction. »

Le placet destiné au roi accompagne une lettre adressée au gouverneur de Béville, pour lors à Francfort sur l'Oder.

24 Mars 1790.

Monsieur de Béville, Francfort sur l'Oder.

J'ai des actions de grâce bien sincères à rendre à V. E. de la lettre dont elle m'a honoré le 7 du mois de février dernier. L'approbation qu'Elle donne au projet que j'ai formé pour l'éducation publique et l'entretien des pauvres de Noiraigue me flatte et les conseils qu'Elle daigne me donner et qu'Elle accompagne de l'assurance de sa protection m'encourage. Je m'efforcerais toujours, Monsieur, de mériter votre approbation, de ne vous proposer jamais que des projets dignes de vous et de suivre vos directions avec exactitude. Je renverrai toute démarche en Cour relative à mon projet à des temps plus favorables et j'ose espérer que V. E. me permettra de continuer à Lui demander ses sages directions avant que j'agisse. J'aurai l'honneur en même tems de faire parvenir à V. E. l'expression des sentiments de la communauté de Noiraigue, n'ayant pu jusques à présent convoquer cette communauté, ni lui faire connoître combien votre sollicitude paternelle pour cet Etat, Monsieur, se déploie pour son bien être en particulier.

Veullés permettre, Monsieur, que je vous parle aujourd'hui d'une autre affaire, peut être plus importante encore par les suites qu'elle peut avoir. Le mauvais état de ma santé et la multiplicité de mes occupations rendoient la charge de Maire de Travers bien pénible pour moi, je soupirois, si je puis m'exprimer ainsi, après le moment où je pourrois la remettre, mais la crainte de la voir tomber en de mauvaises mains me retenoit. Cette jurisdiction étoit dans l'état le plus déplorable lorsqu'elle fut confiée à Mr de Tribolet, mon devancier, qui grâce aux qualités que V. E. lui connoit parvint dans le court espace de 18 mois à diminuer le désordre qui y régnoit. Avec moins de talents, mais avec autant de zèle, j'ai achevé par dix ans d'un travail soutenu, ce que Mr de T. avoit commencé, mais l'ouvrage n'est pas encore consolidé; l'ordre existe, mais l'habitude de l'ordre n'est pas encore contractée et l'on ne peut douter que si je ne suis pas remplacé convenablement, tout le bien que mon prédécesseur et moi avons pu faire ne disparoisse en peu de tems. De là mon opiniâtreté à garder un emploi qui me coutoit argent, repos et santé, mais aujourd'hui que dans le placet ci joint, Monsieur Ferdinand d'Osterwald offre ses services pour me remplacer, ce que jusques à présent aucun de mes compatriotes dignes et capables de servir l'Etat n'avoit voulu faire, mes scrupules cessent et j'envoie en Cour ma démission dans le Placet que j'ose joindre ici, en suppliant V. E. de le faire

<sup>1</sup> Daniel-Ferdinand d'Osterwald (1763-1843), maire de Travers en 1790; mourut sans enfant à Paris, où il s'était établi comme éditeur d'estampes et de livres d'art. Il était fils de Ferdinand d'Osterwald (1724-1781), qui joua un rôle important dans le fameux débat de la non éternité des peines. Voir E. QUARTIER-LA-TEXTE, *Familles bourgeoises de Neuchâtel*, p. 108.

parvenir en Cour de même que celui de Monsieur d'Osterwald et d'accorder sa protection à l'un et à l'autre.

J'aurois pu vous épargner cet embarras, Monsieur, en mettant mon Placet de demission au Conseil d'Etat et je suis prêt à le faire si V. E. l'ordonne, mais cette marche me paroît sujette à quelques inconvénients: elle ébruiteroit cette affaire et pourroit engager des gens peu dignes d'être chargés du bonheur de leurs semblables à faire des démarches qui seroient mortelles à ma juridiction si elles réussissoient. C'est à V. E. seule à prévenir ce malheur comme c'est à Elle seule que la juridiction de Travers doit son bonheur actuel, qui peut être envisagé comme l'ouvrage de deux hommes choisis successivement par V. E. pour y travailler. Je la supplie donc de compléter son œuvre et de ne pas permettre que onze ans d'efforts soutenus soient anéantis en un instant. C'est ce qui arriveroit infailliblement si cette juridiction tomboit entre les mains de quelque paysan du lieu même, tandis qu'elle deviendra peut être le modèle des autres juridictions si elle est confiée à M<sup>r</sup> d'Osterwald.

Il seroit bien superflu d'en dire d'avantage à V. E. qui depuis onze ans qu'elle est à la tête de cet Etat, a toujours calculé ses démarches d'après ce qu'exigeoit le bien public, il ne me reste qu'à vous supplier d'agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Jusqu'au dernier jour, Rougemont travaille pour le bien de sa juridiction; il ne veut pas la quitter sans être parvenu à placer à sa tête des hommes honnêtes et dévoués; mais s'il est enfin parvenu à trouver son successeur, les deux places de justicier pour Noiraigue sont encore vacantes, il faut absolument les repourvoir, sinon il ne pourra partir la conscience tranquille. Malheureusement les supplications ne produisent aucun effet sur ceux qui en sont l'objet, il faut donc les amener à composition par la persuasion: c'est à quoi il se résout en s'adressant à Jonas Perrin, de Noiraigue, qu'il sollicite depuis longtemps et qui toujours refuse, ne voulant pas manquer à une promesse faite à son père mourant.

27 Avril 1790.

Monsieur Jonas Perrin, fils de feu M<sup>r</sup> Perrin, ancien d'Eglise, Noiraigue.

J'ai mis sous les yeux du gouvernement l'élection faite en Justice à Travers le 7 Novembre dernier et son choix est tombé sur vous pour remplir le siège devenu vacant dans la Justice de Travers par la mort de M<sup>r</sup> Aron Montandon. Votre capacité et votre intégrité m'assurent que votre entrée dans le corps de ma Justice sera pour lui une époque heureuse et contribuera beaucoup à lui mériter cette confiance qui est une suite nécessaire au respect et sans laquelle une Cour de Justice ne peut exercer avec fruit son ministère.

Votre amour pour le bien public en général et pour votre communauté en particulier me persuadent que vous ne refuserez pas un employ honorable que vous pouviez bien promettre à feu M<sup>r</sup> votre père de ne jamais rechercher, mais non de le repousser quand il vous seroit offert et donné par le Prince et ses

représentants. Croyez moi, Monsieur votre père ne vouloit pas le dommage de sa communauté et celle ci souffriroit de votre refus; il ne vouloit pas vous ôter les moyens de faire beaucoup de bien et vous n'en ferez jamais autant comme simple particulier que comme Justicier; il craignoit pour vous les mauvais exemples, mais aujourd'hui la Justice de Travers se conduit très bien, elle donne l'exemple des bonnes mœurs, en un mot, Monsieur, les temps ont changés et si Monsieur votre père revenoit dans ce monde et qu'il vit avec justesse l'Etat des choses, il seroit le premier à vous presser d'obéir aux ordres du gouvernement.

Je ne vous répéterai pas tout ce que je dis, dans la dernière assemblée de notre communauté, je me bornerai à vous le rappeler et à vous exhorter à éviter un grand mal en faisant un grand bien. Croiez, Mr, que personne ne sera plus sensible que moi à votre acceptation d'une charge qui vous est imposée malgré vous même et voyez dans cette façon de penser la preuve des sentiments etc.

Rougemont se risque un peu lorsqu'il affirme « qu'aujourd'hui la justice de Travers se conduit très bien et qu'elle donne l'exemple des bonnes mœurs », sa lettre du 27 mai 1790 au lieutenant Grisel nous donne la preuve du contraire, mais hélas! il lui fallait absolument des justiciers et sa conscience lui permit d'écrire ces phrases par trop optimistes; au reste, en le faisant, il visait toujours le même but: le bien de sa juridiction; Jonas Perrin était brave et honnête: qu'il le veuille ou non, il serait justicier.

27 Mai 1790.

Monsieur le Lieutenant Grisel, Travers.

Avant que de faire mes derniers adieux à ma Mairie, je voudrois liquider les affaires autant que leur nature le permet, en conséquence je voudrois en premier lieu que le greffe fût en ordre et pour cet effet je vous prie d'ordonner à Mr le Greffier de me faire parvenir d'ici à Jeudi prochain:

1<sup>o</sup> Une note de ses déboursés pour l'établissement du nouveau buffet qu'il a fait établir par mes ordres.

2<sup>o</sup> Une dite des journées employées à mettre en règle les productions faites longtemps avant sa tenue.

3<sup>o</sup> Un état exacte des enrégistratures et jusqu'à quelle date elles s'étendent.

Je voudrois épargner en second lieu à mon successeur le désagrément des affaires Jeanneret<sup>1</sup>, qui d'un autre côté ne peuvent rester dans l'état où elles sont. Je me propose en conséquence de remettre au gouvernement mon rapport par écrit sur cette affaire, afin qu'il en ordonne définitivement; mais je désirerois connoître tous les moyens que la Seigneurie peut avoir pour prouver l'insulte faite à la Justice par Jeanneret, lorsqu'il insulta Junod<sup>2</sup>, vous les connoissez Monsieur, ne craignez pas la peine pour m'en donner une idée exacte; vous étiez dans l'idée qu'une confrontation de Junod à Jeanneret auroit fait connoître toute la fourbe de ce dernier et que les parents du premier, joints à des témoins que l'on a négligé de faire entendre auroit achevé de débrouiller ce cahos d'iniquité.

<sup>1</sup> Voir ci-dessous p. 263. Jeanneret était notaire et justicier à Travers.

<sup>2</sup> Sautier de Travers, qui fut banni et destitué en 1790. Voir plus loin.

Je regrette que cela n'ait pas eut lieu. Dites moi donc ce qui vous a fait croire que ces confrontations auroient produit cet effet, quels ouï dire et ceux qui vous ont fait naître ces idées et vous y ont fortifiés.

Ne négligez rien, Monsieur, pour m'éclaircir à ces divers égards, c'est probablement le dernier acte que je ferai comme votre chef, je vous avoue que cette idée me peine, quoique je sente que je ne pouvois conserver ma mairie sans succomber. C'est une consolation que de penser que je serai remplacé décidément par M<sup>r</sup> Ostervald, homme respectable par son cœur et ses connoissances, mais la plus grande de toutes les consolations seroit sans doute de voir la Cour de Justice que j'ai présidée si longtemps et presque formée, se distinguer par sa loyauté, sa justice et ses lumières. Mon cher Lieutenant, cela dépendra beaucoup de vous et vous ferez une excellente œuvre, celle de contribuer au bonheur d'un grand nombre de vos semblables.

... Mes vœux pour ma juridiction et mon amitié pour vous, mon cher Lieutenant, ne cesseront qu'avec la vie.

Les affaires Jeanneret devaient être bien graves, pour que Rougemont en parle comme d'un « cahos d'iniquité ». En effet, après avoir pris connaissance tout au long des diverses procédures, pièces et rapports divers concernant les accusations portées contre le dit Jeanneret, on ne comprend pas qu'un homme puisse être maintenu dans les fonctions qu'il remplit après être tombé sous le coup d'accusations multiples et bien fondées, comme ce fut le cas pour lui. Il faut que cet homme ait eu en haut lieu des protecteurs bien puissants pour que le Conseil d'Etat qui, dès le 5 novembre 1787, fut saisi des premières accusations portées contre ce peu intéressant personnage, et qui dès lors eut à s'en occuper presque sans relâche pendant près de trois ans, ait pu ne pas prononcer sa déchéance de justicier et terminer cette procédure par l'acquiescement du coupable, ainsi que nous le relate le Manuel du Conseil d'Etat, sous la date du 28 juin 1790 :

« Monsieur de Rougemont, Conseiller d'Etat et Maire de Travers, fait parvenir au Conseil un rapport par lequel il annonce : d'abord qu'il a donné sa démission de sa charge de Maire de Travers et que la Cour l'a reçue et a disposée de cet emploi en faveur du Sieur Ferdinand Osterwald ; que désirant maintenant épargner des embarras à son successeur, il prioit le Conseil de bien vouloir faire examiner les faits qui sont à la charge du Sieur Justicier Jeanneret fils, faits qu'il retrace dans son rapport. Sur quoi après avoir délibéré, il a été dit : Que le Conseil juge convenable d'abandonner cette affaire, estimant au reste que cet abandon devra être annoncé par le nouveau Maire de Travers lorsqu'il entrera en possession de son emploi, circonstance toujours particulièrement favorable à des délinquants. »

Rougemont espérait depuis trois ans avoir la satisfaction d'assister enfin à la destitution de ce peu digne magistrat; avant de prendre congé de sa juridiction, il tente un suprême et dernier effort dans ce but, en même temps qu'il cherche à rendre service à son successeur en lui épargnant le contact d'un personnage dont lui-même eut si souvent à se plaindre. O dérision! celui auquel il espérait pouvoir annoncer la bonne nouvelle, c'est celui-là même qui proclamera bientôt devant la Cour de Justice la clémence du souverain Conseil.

Cependant Rougemont ne se faisait pas de grandes illusions sur l'issue de la procédure instruite contre le justicier Jeanneret, il se doutait bien que la majorité du Conseil se déclarerait en faveur de l'accusé, car sous la date du 3 juin 1790, donc plus de trois semaines avant que le Conseil eût délibéré sur son rapport, il écrivait à son lieutenant :

Monsieur le Lieutenant Grisel, Travers.

Monsieur Jeanneret m'a remis votre bonne lettre ce matin, Mr, j'en ferai l'usage possible, mais je prévois que les coupables échaperont. Je vous quitte, Mr, mais que mon expérience puisse vous servir de même qu'à mon successeur. Il faut résister aux méchants dès le principe avec force et vigueur, moins encore parce que l'inaction du Magistrat les encourage, que parce que les chefs de l'Etat finissent par faire cause commune avec eux, soit par faiblesse, soit par indifférence ou par jalousie, soit enfin par haine ou perversité. Mais rappelons nous bien que plus la société renferme de gens entâchés de ces divers défauts et plus nous sommes obligés de montrer avec éclat et continuité les vertus opposées.

Mon cher Lieutenant, je vous aime et vous estime et vous ne cesserez jamais de mériter mon estime et mon amitié. Cette certitude me tranquillise sur les suites de ma démission. Vous, mon successeur, le régent et quelques autres de vos confrères, m'assurent que vous persevererez dans les principes dignes de la nature de l'homme dont l'existence n'est pas bornée à cette vie courte et pénible.

Je vous le répète, comptez sur l'amitié, l'estime et le dévouement etc.

Rougemont, dans cette lettre, n'est pas tendre pour certains de ses collègues; si même il exagère peut-être un peu, il est excusable, car, à juger de la chose après plus d'un siècle et avec toute l'impartialité désirable, on ne peut que reconnaître que le Conseil usa dans la circonstance d'une clémence fort mal placée, que ne méritait en aucun cas celui qui en fut l'objet. Il appartenait à la classe aisée et instruite de la population et du fait même qu'il était notaire et justicier, sa ligne de conduite aurait dû être toute de droiture, d'intégrité, de moralité; elle fut juste l'opposé. Cet homme, qui aurait pu exercer une heureuse influence dans son milieu, n'y sema que l'exemple de la désunion, de la dissipation et de la fourbe. Rougemont, dès l'année 1787, où nous voyons pour la pre-

mière fois le Conseil occupé à juger les diverses affaires Jeanneret et jusqu'à leur issue, en 1790, ne cessa de les juger sévèrement, mais justement. En juillet 1787, Jeanneret est accusé d'avoir fait subir à sa femme de mauvais traitements, et Rougemont, dans un rapport présenté au Conseil<sup>1</sup>, s'exprime ainsi sur la conduite de ce mari peu délicat :

Le soussigné envisage le coupable non seulement come conu, il le croit atteint et convaincu, il lui reste à examiner encore quel châtement le Sieur J. a mérité. Un homme qui auroit suivi, attaqué, maltraité de nuit sur le grand chemin, une feme qui lui seroit étrangère, seroit puni suivant l'exigence du cas. Les qualités de Justicier, de Notaire, de Mari rendroient elles le délict plus gracieux? Ce paradoxe déshonorerait toute notre législature. La plus légère des punitions que mérite le Sieur Jeanneret, c'est donc une poursuite selon l'exigence du cas. Mais le Sieur Jeanneret est un home incorrigible, il est trop borné et trop présomptueux pour reconnoitre ses erreurs. Vos Seigneuries l'ont vu, dans l'espace de huit à dix mois, battre et insulter publiquement sa feme, doner en présence du soussigné un démenti à son pasteur et l'outrager ensuite en pleine rue, Elles le verront dans peu malgré une censure que je lui adressai de leur part à la suite de ses premiers écarts, menacer de nouveau publiquement la maison de son pasteur et forcer le corps dont il fait partie à faire à son égard un coup d'autorité, illégal peut être, mais qui prouve l'opinion qu'on a de lui. Son imbécille arrogance est d'ailleurs extrême, jamais le soussigné n'a pû lui faire prendre un ton de décence convenable en justice; quoiqu'il ait fait tout ce qu'il dépendoit de lui pour faire rentrer le Sieur Jeanneret en lui même. Le Sieur Jeanneret s'est targué d'avoir au milieu de vous, Messieurs, des conseils et des protecteurs, come si vous n'étiés pas toujours les Protecteurs de l'Innocence et jamais d'un individu en particulier, enfin s'il en faut croire le témoin qui a déposé dans les enquettes à page 21 et 22, le lendemain du jour où le soussigné ouvrit par vos ordres les enquettes présentées aujourd'huy à V. S. le Sieur Jeanneret dit « On a crû m'épouvanter hier, mais je veux assez ranger ces droles » — propos que le soussigné ne releveroit pas s'il ne prouvoit pas combien le Sieur Jeanneret est éloigné de se corriger. Or un home qui comet les actions qui sont à la charge du Sieur Jeanneret et qui n'annonce aucune disposition à se corriger, ne mérite pas de siéger parmi les Juges de ses concitoiens et le soussigné doit le dire à Vos Seigneuries, c'est en vain qu'il aura travaillé à rétablir l'ordre et les bonnes mœurs dans sa Jurisdiction s'il est permis à ceux qui composent la cour de Justice confiée à ses soins d'enfreindre les loix et de braver les mœurs.

Le soussigné conclura donc avec respect à ce qu'il soit fait au Sieur Jeanneret un procès en destitution soit sur le champ, soit qu'on le poursuive selon l'exigence du cas et qu'on envisage ensuite un home condamné à la prison come indigne de la place de Justicier.

<sup>1</sup> Rapport du Mayre de Travers sur un verbal dressé dans sa Jurisdiction au sujet des mauvais traitements que le sieur Louis Jeanneret a fait essayer à sa femme le 7 juillet 1787 (Archives de l'Etat).

Il semble qu'après un pareil réquisitoire et la culpabilité étant bien établie, le Conseil eût dû intervenir énergiquement en punissant le coupable; il n'en fut rien cependant, le justicier Jeanneret ne fut ni destitué, ni condamné à la prison, ni même troublé dans sa quiétude; n'avait-il pas des conseils et des protecteurs parmi ses juges?

N'ayant pu obtenir la condamnation du mari, Rougemont sera-t-il plus heureux en demandant la punition du paroissien coupable d'avoir jeté à la face de son pasteur des propos insultants et injurieux? Non. Dans cette affaire, pas plus que dans la première, Rougemont ne parviendra à éclairer et à ébranler la conviction du Conseil.

Rougemont, dans son rapport<sup>1</sup>, paraît avoir parfaitement établi la culpabilité de l'accusé et démontré que la clémence du Conseil envers celui-ci n'aurait que de funestes conséquences qui nuiraient tant à la tranquillité du Conseil même et à la paix dans la juridiction, qu'au bon renom dont il est essentiel que la Cour de Justice soit entourée; et il est d'autant plus nécessaire de punir promptement le coupable, que celui-ci revêt des fonctions publiques; ce fait même ne doit ni ne peut le mettre à couvert. Quel mobile fit agir le Conseil, lorsqu'il se prononça pour l'acquittement de l'accusé? Nous ne pouvons que le conjecturer et nous croyons y discerner un acte qui est loin d'être à son honneur.

Mais Rougemont, malgré la mauvaise volonté apparente du Conseil, ne se laissera pas détourner de son but. Le justicier Jeanneret ayant été accusé d'avoir incité le sautier Junod à faire, en justice, une fausse déposition portant atteinte à l'honneur du maire et de son lieutenant Grisel, il établit la culpabilité de Jeanneret et cherche à faire agir le Conseil. Mais il subit un troisième échec. Junod fut banni et destitué, mais Jeanneret, fort de l'appui de ses protecteurs, ne fut pas inquiété, et le Conseil se prononça ainsi qu'il suit en date du 22 juin 1790<sup>2</sup>:

« Ensuite du rapport de MM. de Pierre, Procureur Général, de Tribolet, Chancelier Adjoint, de Pury, Maire de Neuchâtel, les trois Conseillers d'Etat, et du sieur de Pierre, Maire de Rochefort, chargés par arrêt du 29 décembre 1789 de l'examen de ce qu'il peut y avoir à la charge du sieur Justicier Jeanneret fils dans la procédure criminelle instruite contre le Sautier Junod. Après avoir délibéré, il a été dit: Qu'ensuite de l'examen fait de la procédure instruite contre le Sautier Junod, le Conseil

<sup>1</sup> *Rapport du Maire de Travers* au sujet des insultes faites à M. Gallot, pasteur à Travers, par le sieur Louis Jeanneret, justicier du dit lieu (Archives de l'Etat).

<sup>2</sup> Manuel du Conseil d'Etat.



topographie arrangirt v. L. Rohbock.

NEUCHÂTEL.  
DER MARKTPLATZ.

Druck & Verlag von G. G. Lange in Darmstadt.

estime que la dite procédure ne renferme pas de preuves suffisantes pour agir contre le sieur Justicier Jeanneret fils. »

Ce fut donc en vain que Rougemont lutta jusqu'au dernier moment pour faire écarter de la Cour de Justice des hommes peu dignes de remplir les fonctions dont ils étaient revêtus : au lieu de pouvoir la remettre à son successeur épurée de tous ces mauvais éléments, il dut la lui transmettre telle que la faiblesse et le mauvais vouloir du gouvernement avaient permis qu'elle subsistât.

Avant de quitter ses fonctions, Rougemont adresse à son successeur un long mémoire, dans lequel il lui fait connaître quels furent ses principes, ses erreurs et ses projets comme maire de Travers, puis il le mit au fait des affaires courantes qui restent à liquider; ce mémoire, qui est d'un vif intérêt et qui nous fait pénétrer dans les sentiments d'homme de gouvernement que fut Rougemont, se termine par la peinture brève et originale des caractères des divers membres de la Cour de Justice dont Osterwald vient d'être appelé à présider les destinées.

Ce travail original est comme le résumé de tout ce que nous venons d'étudier et trace un tableau fidèle de ce que fut cette juridiction à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle; aussi nous permettons-nous de le transcrire ici. Ce mémoire, vieux de plus d'un siècle, conserve d'ailleurs un intérêt d'actualité parce qu'il renferme un enseignement pour celui qui est appelé à s'occuper de la chose publique.

Du 22 Juin 1790.

Monsieur Osterwald, Concise.

Je viens, mon cher Osterwald, dégager la parole que je vous ai donnée de vous mettre autant qu'il dépendroit de moi, au courant des affaires de la Jurisdiction de Travers, confiée désormais à vos soins. Je dois par conséquent vous parler de mes principes, de mes erreurs, de mes projets et des affaires actuellement existantes.

*Principes.* — Dès mon premier voyage à Travers, je compris que la première, la principale source de désordres qui y regnoit, se trouvoit dans l'avisement du Corps de la Justice, j'entrepris d'y remédier. Une corruption enracinée, suite nécessaire du caractère de M<sup>r</sup> de Bonstetten, de la foiblesse de M<sup>r</sup> de Rozières et de la bassesse de plusieurs chefs de la Jurisdiction qui s'étoient succédés les uns aux autres, s'opposoit à cette régénération plus encore que ma propre ignorance, mais je me reposois sur l'influence de mon exemple pour surmonter le premier obstacle et sur ma franchise pour vaincre le dernier. Je compris qu'en m'occupant constamment du bonheur de mes Justiciables, ils s'en apercevraient et qu'en leur avouant lorsque je me trouvois embarrassé, que la crainte de ne pas prendre le parti le plus juste me faisoit désirer de consulter quelqu'un de plus habile que moi, je gagnerois leur amitié et leur confiance. Je compris en

même temps que dans cet Etat en général et dans ma Jurisdiction en particulier, il falloit ne rien brusquer et tout attendre du tems et de l'occasion.

La mort vint à mon secours, j'ai remplacé huit de mes Justiciers et j'ai eu le bonheur de les bien remplacer; pour y parvenir, je n'ai rien épargné, ni peines, ni soins, ni temps, ni argent; j'ai cédé constamment mes droits, qui sont un objet d'une livre vieux pour l'élection et de livres deux à huit pour l'installation par tête et si je me le suis fait payer une couple de fois par les riches, c'était pour en faire présent aux plus pauvres; je trouvois injuste en effet, que des hommes pauvres qui par patriotisme acceptoient un employ onéreux fussent obligés à faire des frais considérables. Pour les prévenir d'autant mieux, j'ai aboli les repas que les Justiciers donnoient le jour de leur installation et je me suis mis sur le pied de leur donner ce jour là un dîner fort simple, dont le meilleur plat étoit le développement de quelques principes relatifs à leur nouvelle vocation.

Je ne me bornois donc pas à leur prouver par mon exemple que l'homme public ne doit jamais s'occuper de lui, mais bien des autres, je saisissois encore les occasions de leur présenter soit dans des discours préparés, soit dans la conversation, des vérités utiles et des principes peu connus du vulgaire, je m'efforçois d'échauffer leur cœur, d'élever leur sentiment et d'éclairer leur tête et j'ai eu lieu de me convaincre que si le peuple est méchant et pervers, ce n'est pas à lui qu'en est la faute, mais aux chefs de sa famille, aux magistrats et aux ministres qui, peu susceptibles de se faire une idée juste de la noblesse de la nature de l'homme en général et de leur vocation en particulier, ne peuvent sortir de la sphère étroite de leurs sentiments et de leurs idées ordinaires et ne peuvent concevoir que l'homme ne devroit avoir qu'un seul intérêt, celui de se perfectionner en développant pour le bonheur des autres et conséquemment pour le sien propre toutes les facultés de son âme et de son cœur. Mon cher ami, vous trouverez dans la Cour de Justice que vous allez présider des hommes pour qui ces principes ne sont point de sublimes absurdités, mais des vérités reconnues, éprouvées et souvent mises en pratique. Vous le dirai-je? j'ai trouvé parmi le peuple des vertus vraiment romaines et je n'en ai trouvé que chez lui.

Vous comprenez que j'ai fait observer la plus grande décence dans les assemblées de ma Justice, que sans bannir la gayeté, la plaisanterie même des entretiens particuliers, j'excluais toute familiarité, sinon avec ceux que j'estimois assés pour me croire honoré de leur amitié, autant qu'ils pouvoient être flattés de la mienne. J'aurois donné ma démission si ma conduite avoit été une seule fois en contradiction avec mes principes et avec mes discours, dont mes actions doivent être le commentaire.

Avec le peuple il est nécessaire d'être bon et affable, il faut le convaincre que vous êtes son ami, que vous voulez son bonheur et que vous pouvez le faire, il faut être prêt à l'écouter dans tous les instants, sans jamais perdre patience, il faut éviter jusqu'à l'apparence la plus légère de la partialité; toute prévention est nuisible, chaque démonstration d'une prévention quelconque est pernicieuse, il ne faut parler soi même qu'après avoir bien écouté, ne jamais ouvrir d'idée sans avoir bien compris l'ensemble de la question, faire parler à propos le sentiment, la religion, la morale, mais toujours après avoir commencé par éclaircir l'esprit si faire se peut. C'est ce que je me suis efforcé de faire, mon cher

ami; j'ai écouté quelquesfois cinq, six, sept, jusques à huit heures de suite des plaideurs sots, opiniâtres, échauffés, mais aussi pendant neuf ans que j'ai été à Travers il n'y a pas eu, je crois, six procès que je ne sois parvenu à terminer, et encore y avoit-il alors de ma faute, car vous savez peut-être que je suis fort impatient de mon naturel.

Enfin je me suis efforcé de procurer à ma Justice des témoignages flatteurs de considération, en donnant du relief à ce qu'elle, ou ses membres individuellement, faisoient de bien; il ne faut pas permettre qu'on s'écarte du respect qu'on lui doit, parce qu'en l'honorant on élève le caractère de ceux qui la composent. La Chancellerie par exemple oublioit dans ses arrêts le mot de *Sieur*, quand elle parloit des Justiciers, mon Lieutenant me le fit observer. Dans mes rapports au Conseil si je trouvois l'occasion d'obtenir pour l'un ou l'autre de mes Justiciers quelques mots obligeans, je le saisissois avec empressement.

Voilà, mon cher Osterwald, quelques-uns des principes que j'ai suivis, qu'il est nécessaire que vous connoissiez pour apprécier la position actuelle de ma Jurisdiction, l'impulsion que je lui ai donnée, les dispositions et l'esprit, en quelque façon, que vous y trouverez. — Voici maintenant mes fautes :

*Erreurs.* — Je ne me suis pas instruit assez promptement de nos formes Judiciaires et de notre Jurisprudence en général, de là une marche souvent embarrassée, vacillante et surtout bien pénible pour moi, qui étois obligé de m'instruire en quelque façon *ad hoc*, chaque fois qu'il se présentoit un cas un peu extraordinaire. Cela est inévitable dans les commencements, mais faute de fréquenter les plaids de Neuchâtel et d'étudier chez moi, ces commencements ont été bien longs pour moi.

J'ai été trop facile à céder mes épices<sup>1</sup> et autres droits pécuniaires comme amendes, rapports, journées d'enquêtes et de poursuites, connoissances de Justice, etc.; ces dernières font un si petit objet que de les céder au sautier, c'est passer pour généreux à bon marché; les amendes, pour peu que le cas soit gracieux, me paroissent devoir être abandonnées, mais d'ailleurs faites vous payer ce qui vous est dû, quand ce seroit pour en faire cadeau à la même personne. J'ai manqué quelques fois de fermeté, ce qui est la plus grande faute que j'ai commise, j'ai pardonné trop facilement dans les commencements, je n'ai pas suivi les affaires commencées avec assés de vivacité sur la fin. Evités, mon cher, avec le plus grand soin ces deux écueils et pénétrés vous de trois principes dont mon expérience m'a fait sentir toute l'importance :

- 1<sup>o</sup> Il faut être très difficile sur la preuve, inexorable sur la peine.
- 2<sup>o</sup> Il faut rapprocher la punition autant que possible du délict.
- 3<sup>o</sup> Il faut s'opposer aux désordres dès leurs principes. *Principiis obsta.*

J'ai commencé la régénération de la Jurisdiction de Travers, je l'aurois achevé peut être si je n'avois été quelquefois entraîné loin de ces principes par ignorance et par une suite nécessaire de mon peu de santé et du fardeau trop pesant de mes occupations, si fort accumulées depuis la mort de mon père.

<sup>1</sup> Emoluments de justice. Sur l'origine de cette expression, voir LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française.*

Voilà, mon cher Osterwald, une esquisse très imparfaite de mes principes dans l'administration de la Jurisdiction de Travers et des fautes que je n'ai pas su éviter. Vous profiterez des uns et des autres et mon vœu le plus sincère est que vous me fassiez oublier à Travers, en comblant cette Jurisdiction de tout le bien dont j'avois l'intention de la faire jouir.

Rougemont passe ensuite aux divers projets qu'il avait formés successivement pour le bien de la Jurisdiction. L'un de ceux qui lui tenaient le plus à cœur était de réformer le corps même de sa Justice<sup>1</sup>. Il y avait beaucoup travaillé, et en quittant son poste, il pouvait écrire à son successeur: « La Justice est assez bien composée pour rougir des fautes de ceux de ses membres qui persistent dans leur dépravation, vous achèverez donc l'ouvrage que je n'ai pu qu'ébaucher. » Il n'oublie pas non plus de parler de ses deux grandes réformes qui le préoccupèrent pendant près de neuf ans, la restauration du greffe et celle de l'administration des tutelles et curatelles. Puis il poursuit en ces termes :

Tels sont, mon cher Osterwald, les principaux projets que j'ai eu..., je n'entrerai pas dans de plus grands détails qui tiennent à l'administration journalière d'une Jurisdiction; à mesure que les occasions s'en présenteront, nous nous en entretiendrons et je vous dirai comment j'ai pu arrêter des désordres sans nombre contre lesquels j'ai combattu six ans sans succès, que j'ai surmonté la septième année et qui n'ont pas reparu dès lors.

.....

Pour achever ce tableau de l'état actuel de ma Jurisdiction de Travers, il me reste à vous donner très brièvement une idée du caractère des Justiciers.

Je vous ai déjà fait connoître mon opinion sur le compte de mon Lieutenant, devenu aujourd'hui le vôtre. Droiture, intégrité, honnêteté, fermeté, connoissance de nos pratiques, vous trouverez toutes ces qualités chez lui, réunies à un grand désintéressement, d'autant plus remarquable que M<sup>r</sup> Grisel est fort pauvre. Il a des sentiments élevés, sacrifiant tout à son devoir, à sa patrie. Le Major Grisel est son germain et son plus grand désir est qu'il se justifie ou qu'il soit cassé. En un mot vous trouverez chez M<sup>r</sup> le Lieutenant des vertus qui auroient honoré un Romain au tems des ....., mais il n'est pas suffisamment éclairé et souvent un peu trop arrêté dans ses idées, qui ne sont pas toujours justes.

M<sup>r</sup> Montandon des Moulins, Doyen de la Justice, est le contraire du Lieu-

<sup>1</sup> La cour de Justice de Travers était composée: d'un maire, nommé et breveté par le Prince en sa qualité de seigneur de Noiraigue; il était le 13<sup>me</sup> et dernier juge en remplacement dans le rang des officiers en judicature aux Trois Etats du Comté de Neuchâtel; de son lieutenant; d'un greffier: de onze justiciers et de deux sautiers. Le lieutenant et le greffier étaient nommés par les co-seigneurs de Travers et de Rozières par l'effet d'un arrangement agréé par le Prince en date du 25 janvier 1750. Les justiciers étaient nommés alternativement par le Prince et les co-seigneurs. Le Prince nommait l'un des sautiers, qui était à sa livrée, l'autre était à la nomination et à la livrée des co-seigneurs. Voir SANDOZ TRAVERS, *Seigneurie de Travers*, p. 95; Maurice TRIPET, *Exposé de la Constitution de Neuchâtel et Valangin*, p. 24: Papiers concernant le fief de Travers et la Cour de Justice du dit lieu (Archives de l'Etat).

tenant, dissimulé, mielleux, intéressé, affectant des dehors religieux, s'abusant lui même par ses démonstrations au point d'être content de lui même, cependant le vulgaire l'envisagera comme un honnête homme. Je le crois mauvais magistrat et je ne me suis jamais repenti de l'avoir jugé ainsi.

Vous connoissés le Major Grisel par ce que je vous en ai déjà dit; ajoutés qu'il est vain, emporté, adonné à la boisson et très arrogant et vous le connoîtrez à fond. Il passe pour ne pas manquer d'une espèce de bonté, mais je n'y crois que faiblement, j'estime qu'il vous seroit utile de débarasser votre Justice de cet homme.

Monsieur Jeanneret de la Croix-Blanche<sup>1</sup> est l'homme le plus vain et le plus borné que j'ai connu; il en est de plus bornés peut-être, mais il n'en est pas qui réunisse ces deux qualités à un degré aussi éminent. Sa conduite a été longtemps scandaleuse, elle ne l'est plus autant aujourd'hui. Vous aurés peine en Justice de le contenir, de lui faire respecter l'ordre et la décence lorsqu'il sera sur les bancs comme « parlier »<sup>2</sup>, de l'empêcher de se servir de termes offensant, mais il est nécessaire que vous teniés ferme et la première fois qu'il manquera soit à vous, soit à la décence en général, avertissés le qu'il ne le fera pas impunément une seconde fois et tenés lui parole. J'ai trop méprisé ses incartades et j'ai eu lieu de le regretter et pour le bien de ma Jurisdiction et pour le mien.

Monsieur Jeannet de Noiraigue, homme d'esprit, doué de finesse, d'une conception facile, d'une grande intrépidité et d'une fermeté éprouvée, très désintéressé, sensible à l'honneur et dont j'ai fait tout ce que j'ai voulu en lui témoignant confiance, amitié, considération.

Monsieur Jeanneret des Empozieux, homme honnête, juge désintéressé et intègre, sans étendue dans l'esprit, sans élévation naturelle, mais sensible aux leçons, à l'honnêteté et susceptible d'être encouragé et amélioré par un chef capable d'y travailler.

Monsieur Pellaton passera toujours pour un homme droit et honnête, mais il manque de zèle.

Monsieur Jeanneret de l'Ecole a toutes les qualités du Lieutenant et plus d'étendue dans les idées.

Messieurs Montandon, Lieutenant de milice, Jeanneret des Rotz, ancien d'Eglise et J<sup>n</sup> Hy Perrin, Justiciers depuis peu de jours, ne me sont pas suffisamment connus, mais les témoignages que j'ai reçu sur leurs comptes sont bien favorables.

Monsieur Montandon, Greffier, honnête homme, mais sans énergie, disposé à se relacher, il exige que ses supérieurs le poussent sans cesse en avant lui et son greffe.

Le Sautier Collier, homme fourbe et sans honnêteté de caractère, adonné au vin lorsqu'il croit échapé à la surveillance. S'il fait avec vous ce qu'il a fait avec moi, il vous témoignera un grand désir de quitter sa place tant que vous paroîtrez désirer qu'il la conserve, il ne vous en parlera plus dès que vous lui

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, pp. 263 et suiv.

<sup>2</sup> Justicier qui porte la parole pour une partie en cause dans une audience judiciaire.

manifestérés qu'il a pleine liberté à cet égard. Prenés le donc au mot niaisement et débarassés en votre Jurisdiction s'il vous est possible.

Le Sautier Boiteux ne m'est pas connu comme homme public, comme particulier je l'ai connu ferme, peut être même un peu têtù, bon, désintéressé quoique très pauvre, courageux et doué d'une conception facile.

Voilà, mon cher Osterwald, l'état de la Jurisdiction confiée désormais à vos soins. Vous pardonnerez la longueur de cet écrit en faveur du but que se propose son auteur. Puissies vous faire à cette Jurisdiction tout le bien dont j'avois l'intention de la faire jouir, la satisfaction que vous en éprouverés sera une et la seule récompense digne de vous.

Nous pourrions et nous devrions peut-être clore ici la série des lettres écrites par Rougemont à l'un ou à l'autre des membres de la Cour de Justice de Travers, puisque aussi bien ses fonctions de maire ont pris fin le 15 juillet 1790, date à laquelle fut enregistré le brevet qui nomme à cette fonction le sieur Ferdinand d'Osterwald, et que nous n'avons visé en écrivant cet article qu'à faire connaître Rougemont dans sa charge de maire de Travers. Cependant, comme c'est lui surtout qui poussa Osterwald à briguer la place qu'il laissait vacante et qu'il porta toujours un grand intérêt à tout ce qui touchait à son ancienne juridiction, on lira sans doute avec intérêt quelques détails complémentaires et quelques fragments de lettres que Rougemont adressa au lieutenant Grisel, avec qui il demeura en relations d'affaires.

Rougemont était persuadé qu'il avait fait un choix excellent en désignant au roi et au gouverneur de Bévillie Osterwald comme seul capable à ses yeux de le remplacer avantageusement à Travers; nous ne doutons pas que ce choix fût très judicieux et très sage au moment même, mais Rougemont n'avait pas prévu que son successeur serait appelé à se fixer hors du pays et que dès lors il lui serait impossible de se consacrer au bien de sa juridiction, comme Rougement l'eût désiré, et que tout le fardeau de cette tâche souvent pénible allait retomber sur le lieutenant Grisel. Celui-ci, malgré son grand dévouement et son désintéressement éprouvé, finira par se plaindre à celui qu'il peut accuser avec raison d'être l'auteur indirect de ce surcroît de soucis et de peines. Nous possédons quelques lettres de Rougemont qui doivent être des réponses aux doléances que lui adressait son ancien lieutenant. Rougemont essaye de le tranquilliser et de le reconforter.

26 Avril 1794.

Monsieur le Lieutenant Grisel, Travers.

... Je plaindrois votre Jurisdiction d'avoir un chef domicilié à Paris, si le Lieutenant étoit moins capable de remplir la première place. Vous ne rendriez cependant pas justice à Monsieur votre Maire si vous le croyez indifférent à ce

qui vous concerne. Pendant son dernier séjour ici il m'a souvent parlé de sa juridiction et jamais sans un très grand intérêt, mais les circonstances dans lesquelles il se rencontre sont trop absorbantes pour ne pas lui servir d'excuse légitime.

Ne perdez pas courage dans les fonctions pénibles que vous remplissez, mettez moi en état de vous rendre tous les services qui peuvent dépendre de moi et de vous prouver par des faits, la sincérité des sentiments, etc.

Quelques mois s'écoulent et le lieutenant Grisel se sent de nouveau peu fait pour assumer seul la lourde tâche qui lui incombe du fait de l'absence prolongée de M. d'Osterwald. Malgré les conseils et les bonnes paroles qu'était toujours prêt à lui prodiguer son ancien chef, il eût préféré, pour son repos et sa tranquillité et pour le bien de sa juridiction, ne pas être « orphelin de maire », comme il s'exprime dans une lettre à Rougemont. Celui-ci lui répond :

[Sans date, probablement janvier 1795.]

Monsieur le Lieutenant Grisel, Travers.

Vous vous plaignés toujours d'être « orphelin de Maire ». Votre Jurisdiction ne s'aperçoit pas de l'absence de son chef, tant le second de ce dernier fait bien ses fonctions. En vérité, Monsieur, vous auriés tort d'être plus difficile que vos Justiciables, vous pousseriés trop loin la modestie. Au reste, par une suite de la vieille habitude que j'ai contractée, je n'hésiterai jamais à vous faire mes observations lorsque l'occasion s'en présentera. Par exemple, l'autre jour vous informates le Conseil que les deux sautiers avoient refusé d'aller, accompagnés de deux fusiliers, saisir le nommé Montandon, domestique et probablement hors du pays; le refus de leur part m'a fait une vive peine, d'abord parce qu'ainsi que vous l'observés, il n'y avoit aucun péril réel, en second lieu parce que quatre hommes armés et agissant d'office, qui craignent d'aller saisir un seul malfaiteur, sont ou de francs poltrons si leur refus vient de la peur, ou pis que poltron si c'est dépit de ne pouvoir pas couter outre mesure à la Seigneurie et faire d'une circonstance aussi grave que la saisie d'un accusé une occasion de rebattre *(sic)*<sup>1</sup>. Je vous en parle franchement, parce que je ne puis le faire autrement et que mon attachement pour mon ancienne Jurisdiction ne me permet pas de me taire.

Le lieutenant Grisel fut-il rassuré sur ses capacités et sa bonne administration? Toujours est-il que dès ce moment ses plaintes cessèrent, car dans les lettres subséquentes que lui adresse Rougemont, celui-ci ne lui prodigue plus les compliments qu'il lui adressait précédemment; il est probable que Grisel, en bon philosophe, aura fini par prendre son mal en patience et se sera décidé à ne plus rien attendre que du temps, car un jour ou l'autre ce maire fantôme (dont Rougemont espérait le plus

<sup>1</sup> La phrase paraît avoir été altérée par le copiste.

grand bien pour la Juridiction de Travers) finira bien par comprendre que son devoir est de donner sa démission, mais ce moment n'est pas encore arrivé, et, en mars 1795, Rougemont prend la plume pour faire part à son ami Grisel de toute la peine qu'il ressent en voyant que les communautés de Noiraigue et de Travers n'obtempèrent pas aux ordres reçus du Conseil en ce qui concerne les mesures prises pour prévenir la contrebande et exercer la police du bétail. Il le conjure comme simple particulier d'agir de toute son autorité sur ses administrés pour qu'ils suivent l'exemple que leur donnent quantité de communautés, qui n'ont pas hésité à suivre les ordonnances du gouvernement.

Cette lettre est la dernière parmi celles que nous possédons qu'adressa Rougemont au lieutenant Grisel pendant que ce dernier remplissait par intérim les fonctions de maire de Travers. Elle nous fait voir que ses sentiments pour les deux communautés de Travers et de Noiraigue, dont il était membre, comme il le dit lui-même, ne se sont pas refroidis depuis qu'il a pris congé de sa mairie, mais que bien au contraire, il continue à lui porter grand intérêt et que tout ce qui la concerne ne lui sera jamais indifférent<sup>1</sup>.

Léopold de ROUGEMONT.

<sup>1</sup> Qu'il nous soit permis en terminant d'adresser nos remerciements à MM. A. Piaget et Philippe Godet, qui, au cours de nos recherches et de l'élaboration de notre travail, nous ont entouré de leur sollicitude et dont les conseils nous ont été d'un grand secours.

## CONFLIT DES LANGUES

### ENTRE LA DAME DE TRAVERS ET LE MAIRE DU DIT LIEU

Dans les Manuels du Conseil d'Etat, sous la date du 5 décembre 1713, nous lisons ce qui suit :

« *Langues cédées sans conséquence à la Dame de Travers.* Mes dits sieurs les procureur et commissaire généraux<sup>1</sup> ont encore fait rapport que la Dame de Travers les ayant fort prié de luy vouloir laisser retirer la part qui appartiendra à Sa Majesté aux langues des grosses bêtes que l'on tuera à l'avenir en la Terre et Seigneurie du dit Travers, ils n'avoient pas crû estre en pouvoir de luy accorder sa demande, mais s'étoient chargé d'en parler à Messieurs du Conseil d'Etat comme ils faisoient. Sur quoy, après avoir délibéré, il a été dit que la chose dont il s'agit n'étant pas de conséquence, on charge Monsieur le procureur général de faire savoir à la dite Dame de Travers qu'on luy accorde sans conséquence sa demande, jusques à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'en ordonner autrement. »

Nous n'aurions pas relevé ce fait de peu d'importance, si nous n'avions pas trouvé dans les Manuels du Conseil d'Etat, sous la date du 30 décembre de la même année 1713, ce qui suit :

« *Langues de Travers.* Mon dit sieur le président a dit que le sieur Baillodz, maire de Travers<sup>2</sup>, luy a écrit une lettre par laquelle il le prie de vouloir luy laisser parvenir la part du Roy des langues de grosses bêtes qu'on tue au dit lieu, puisque, dans le reste des juridictions de la campagne, les officiers les tirent comme une chose annexe à leurs dites charges. Après avoir délibéré, il a été dit qu'on accorde au dit sieur maire les fins de sa demande, sans conséquence pourtant et en attendant qu'il ait plu à Sa Majesté de déclarer ses Royales intentions sur ce sujet. »

Dans l'espace de vingt-cinq jours, le Conseil d'Etat accorde à deux personnes différentes une chose qui, semble-t-il, ne peut être accordée qu'à une seule, sans causer un conflit. Comment s'entendront M<sup>me</sup> de

<sup>1</sup> Jonas de Chambrier, 1661-1743. Etienne Meuron, 1675-1750.

<sup>2</sup> Daniel Baillodz, maire de Travers du 16 juillet 1704 au 13 août 1731.

Travers et M. le maire, par suite de la fâcheuse inconséquence de Messieurs du Conseil d'Etat, et quelles seront les Royales intentions de Sa Majesté à ce sujet? Il advint simplement ceci: Sa Majesté ne déclara pas ses Royales intentions, le Conseil ayant oublié probablement de les lui demander. Quoiqu'il en soit, son inconséquence ne l'empêcha pas de vivre dans une douce quiétude et M<sup>me</sup> de Travers et M. le maire s'entendirent fort bien dans la répartition des langues de Travers jusqu'en 1734, date fatale à laquelle, par suite de la démission du maire Daniel Baillodz, M. de Travers chercha à garder pour lui seul toutes les langues de la Mairie, mais le Conseil intervint et plus sage qu'en 1713 il rendit un jugement digne de Salomon :

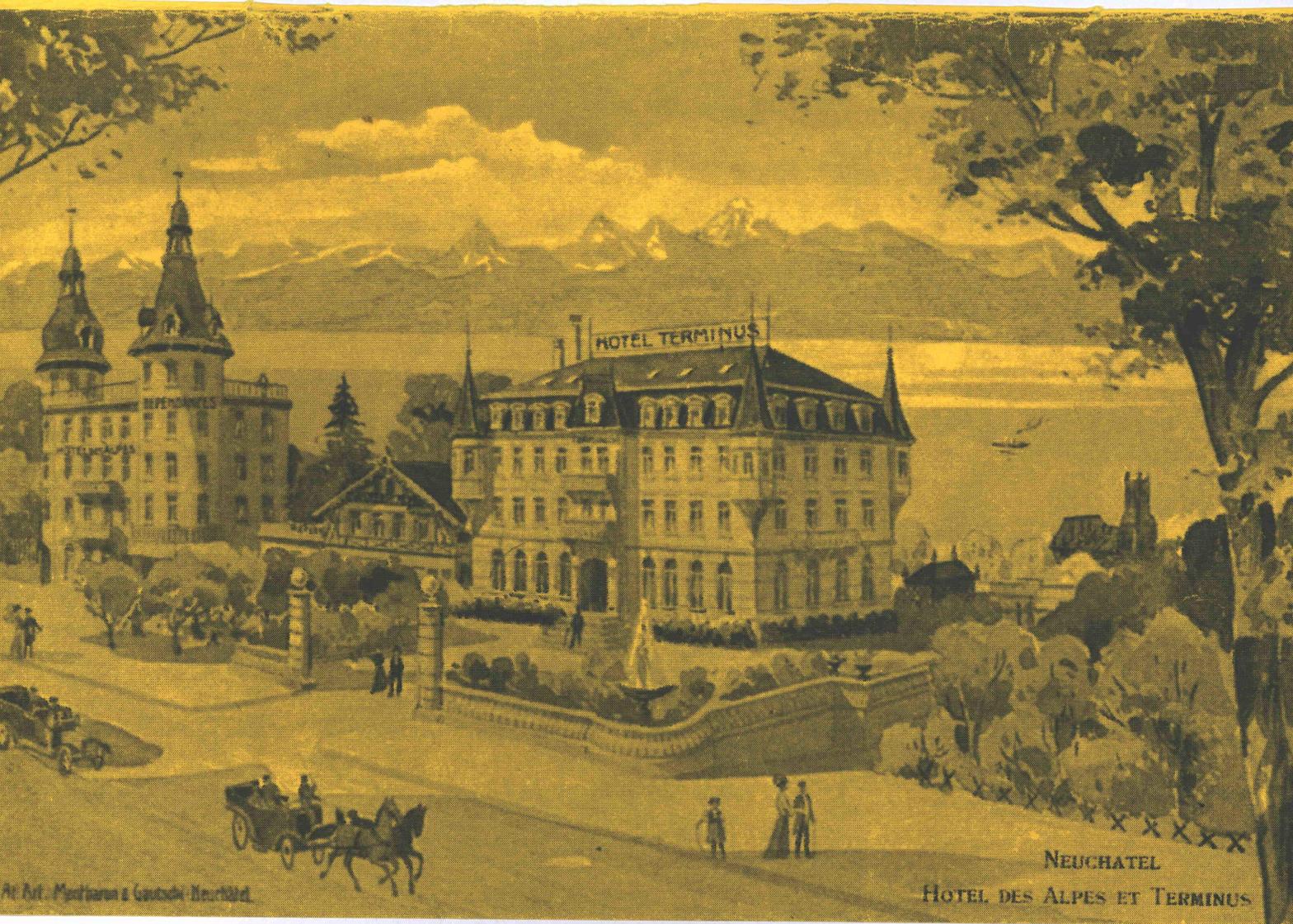
« Du 23 novembre 1734. Le seigneur<sup>1</sup> et le mayre de Travers<sup>2</sup> en différent au sujet du partage des langues sur la représentation faite par le sieur Baillodz, mayre de Travers, à l'occasion de la deffense que le sieur de Bonstetten de Travers a fait faire au boucher du dit lieu de luy délivrer aucune langue de grosses bêtes qu'il tire nonobstant que le sieur Baillodz, ancien mayre de Travers, son père, en ait toujours tiré une portion. Après avoir délibéré, il a été dit: Que comme la moitié des langues des grosses bêtes que l'on tue à Travers doivent appartenir à Sa Majesté on trouve que le dit sieur mayre doit retirer cette moitié, ou au moins la partager avec le fermier du Roy, s'il a ainsy été pratiqué depuis que le Roy a acquis la terre de Noiraigue, en consequence de quoi le dit sieur mayre fera faire deffense au boucher de délivrer aucune des dites langues au dit sieur de Bonstetten outre celle de la portion qui doit luy en parvenir sur le pied cy dessus dit. »

Heureux jugement, qui permit au seigneur et au maire de vivre en paix sous le rapport des « langues », car bien d'autres causes vinrent créer des conflits entre les seigneurs de Bonstetten et le maire de Travers, dès ce moment et jusqu'en 1761, date à laquelle cette famille s'éteignit en la personne de Jean de Bonstetten.

Léopold DE ROUGEMONT.

<sup>1</sup> Charles-Auguste de Bonstetten, seigneur de Travers de 1682-1744.

<sup>2</sup> Henry Baillodz fils de Daniel, fut maire de Travers du 1<sup>er</sup> octobre 1731 à 1742.



Art. Del. M. ... & Co. Neuchâtel

NEUCHÂTEL  
HOTEL DES ALPES ET TERMINUS

# APOLOGIE

Du Sieur

BADA DUJARDAIN

*Imprimée par Ordre*

D E

SON ALTESSE SERENISSIME

Monseigneur le Landgrave,

PHILIPPE DE HESSE,

SON MAÎTRE

*Sur l'Original signé de Sadis A. S.*

*En présence de Notaire.*



A LA HAYE.

---

Chez GILLIS VAN LIMBURG, Imprimeur  
dans le Papenstraat, CIO IO CCII.

## En fouillant les archives...

### Un général d'origine locloise, gendre d'un aventurier

#### **Le mystère d'une naissance**

Quelles sont les origines de Jean Charles François de Bada Dujardin, sieur de Montagut, comte de Chaumont, seigneur de Sarthe, Pompierre et Somérécourt, beau-père du général Claude-François de Sandoz?

La vie de cet aventurier est un véritable roman de cape et d'épée. Tous ces faits savoureux méritent d'être contés. Ils touchent de près une famille locloise, les Sandoz. (Voir « L'Impartial » du 22 novembre, page 5.

Nous avons également les preuves d'authenticité de ce récit grâce à une apologie imprimée sur l'ordre de SAS le landgrave de Hesse. Le prince déclare que la vie tumultueuse de cet homme est strictement véridique.

«Je suis né, dit le héros de cette histoire — vers 1660 à Paris sous le règne du roi Louis XIV. Ma mère me mit aussitôt en nourrice où je demeurai jusqu'à l'âge de douze ans.

De toute évidence, c'est un fils naturel d'une famille noble fortunée.

Lorsqu'une femme de qualité découvrait qu'elle était enceinte sans être mariée, elle se retirait dans un couvent pour y faire une retraite ou à la campagne loin de son milieu. L'enfant était ensuite placé en nourrice, richement doté et portait souvent le nom d'une terre. On tâchait également de l'orienter vers l'état ecclésiastique.

Monsieur de Bada désire conserver le mystère de sa naissance pour ne pas compromettre sa mère. « Je pourrais avoir des titres considérables, seul mon protecteur, le prince de Hesse les connaît. Je ne les divulguerai pas pour satisfaire la curiosité du lecteur!

Plus tard je voyageai toute l'Italie sous la conduite de l'abbé Bellizain, auquel fut confié une somme considérable d'argent. Il devait s'occuper des soins de mon éducation. Il me donna des maîtres forts habiles pour me former aux sciences et au monde. A l'âge de quinze ans il m'obligea à entrer dans les ordres. Ceci était contraire à mon désir car je voulais devenir soldat. La mauvaise gérance de la fortune confiée à lui par ma famille contribua à cette claustration. L'on envoya un autre abbé depuis la France avec la mission de me contraindre à entrer au couvent. Le peu que je sais, je le dois à ces années. Dans la solitude, les découvertes que je fis sur les mathématiques, la philosophie, l'histoire ont contribué par la suite à me procurer l'amitié de grands de ce monde. Je restai donc cinq ans dans ce chapitre où je vécus avec honneur.

#### **Vie de soldat**

Mon vieux rêve, devenir soldat, devenait une obsession. J'étouffais entre les murs de ma cellule. Enfin à l'âge de vingt ans je réussis à m'enfuir, mes espoirs devenaient réalité. Je me rendis à Toulon, de là je passai en Asie, puis en Afrique où je fis deux campagnes. Je ne songeais plus à la vie de couvent, j'étais pleinement heureux. Je passai en Angleterre où je m'engageai aussitôt. Au siège de Londonderry en Irlande je fus distingué pour ma bravoure. J'y fus malheureusement dangereusement blessé, mais grâce à ma forte constitution je me remis encore assez rapidement. J'eus également la joie d'être nommé lieutenant de cavalerie dans le régiment de mylord Tyrconel, vice-roi d'Irlande. L'année suivante à la bataille de La Boyve je reçus trois blessures et je restai comme mort sur le champ de bataille. C'est un miracle que je me sois guéri. Mon capitaine, le chevalier Tuc Anglois fut tué à ce combat. On me remit le commandement de sa compagnie. Je me donnai beaucoup de mouvement au siège de Lymerick quoique blessé. C'est après la bataille d'Achrem que je fus nommé lieutenant-colonel, au second régiment de Tyrconel Ce régiment avait la réputation d'être le meilleur de l'armée, il fallait être honnête et brave pour s'y distinguer. Hélas au deuxième siège de Lymerick on dut capituler. C'est alors que les généraux français et irlandais me chargèrent

d'être leur interprète auprès des cours de Versailles et de Saint-Germain en Laye. L'on me donna une suite de gentilshommes, et l'on me remit un passeport. Je m'embarquai sur une corvette à l'embouchure du Shannon. Je passai avec joie en France, pays de ma naissance. Ce passeport me permettait de voyager accompagné de trois valets sans être inquiété en aucun endroit dépendant du roi d'Angleterre, il était daté du 29 septembre mille six cent nonante et un.

Je passai encore deux jours au camp des Anglais où l'on me fit mille honnêtetés. J'eus l'honneur de dîner avec Monsieur le duc de Wirtemberg. Je serais honteux d'entrer dans de pareils détails sans la nécessité de prouver tout. Il est bon que l'on sache qu'il y a longtemps que j'ai le privilège de manger avec des princes. J'ai même eu celui d'être invité à la table du roy Jacques d'Angleterre à l'armée et en voyage.

C'est à Marly que je pus m'entretenir longuement avec le roi de France en présence de la cour. Le roi Jacques II en exil au château de Saint-Germain en Laye me reçut plusieurs fois. Ils désiraient tous deux être instruits à fond sur cette campagne et cet échec leur tenait à cœur. Je fis donc ma cour à merveille. Le 31 mars 1694 au château de Versailles, Louis XIV me remit un congé pour aller soigner mes blessures aux eaux. J'ai conservé précieusement cette lettre signée Louys.

### **Mariage et conversion au protestantisme**

Il raconte alors à mots couverts une aventure galante peu glorieuse pour lui. Pour éviter d'être condamné il s'enfuit à Bâle en Suisse, déjà terre d'asile! C'est là qu'une de ses bonnes amies lui propose un mariage fort avantageux au point de vue fortune. Reprenons son récit:

« Je quittai aussitôt Bâle avec un équipage fort leste et j'allai trouver le comte de Thiaucourt sur ses terres en Lorraine près de Neulchâteau. Les choses ayant été préparées avec beaucoup d'ardeur, le contrat fut établi et le mariage conclu en huit jours. »

La fiancée, est paraît-il aussi agréable et jolie que sa dot est rondelette, mais ce malheureux mariage lui a coûté mille chagrins, son repos et son bien.

Je vais vous conter cette funeste aventure. Damoiselle Anne Christine Barbeau de Thiaucourt est la fille de Jean, chevalier, comte de Thiaucourt, baron de Bazoilles-sur-Meuse et de dame Marguerite de Bagary; cette dernière ancienne chanoinesse de Poussay est la fille de Jean de Bagary, chevalier, d'une famille provençale fixée en Lorraine par son mariage avec Magdelaine de Raville. Par contrat de mariage, ma femme m'apportait comme dot plus de deux mille écus de fond de terres, les seigneuries de Sommérécourt, Sarthe et Pompierre, endroits qui se trouvent dans la région de Domrémy où vécut Jehanne d'Arc.

Mon mariage fut béni par un aumônier d'armée sans annonce au préalable, sans permission du ministre de l'Etat, ceci parce que je devais me cacher à cause de la rupture de vœux et ma fuite du couvent et aussi à cause de l'aventure récente avec une chanoinesse.

Mes beaux-parents admirent toutes ces irrégularités. Dans le fond il y avait suffisamment de raisons pour casser ce mariage par la suite.

Je vécus quelque temps au château de Sommérécourt. Ma femme qui était née de la religion, c'est-à-dire huguenote, s'était fait papiste avec son père à cause des sollicitations de sa mère, fervente catholique. Ma belle-mère était une femme artificieuse et bigote, aussi ma femme a toujours conservé discrètement des relations avec les ministres de l'Eglise réformée.

### **Départ pour la Suisse**

Ne pouvant m'accommoder à ma nouvelle famille, le comte de Thiaucourt me conseilla de gagner la Suisse, pays neutre et point suspect à La France. Nous y aurions toute liberté religieuse. Ne voulant pas voyager sur des routes peu sûres, je lui remis à mon départ 4000 écus pris sur ma fortune personnelle. Il promit de nous payer des rentes sur mon dépôt et sur la dot de sa fille, mais il garda tout capital et revenu.

J'arrivai donc en Suisse pour la deuxième fois. Mon premier séjour n'avait été que de quelques semaines lorsque je dus fuir la cour à cause du scandale avec la chanoinesse que j'avais engrossée.

Par l'instigation de mes ennemis, mes beaux-parents apprirent mes premiers engagements avec l'Etat ecclésiastique. Conseillés par des papistes zélés, ils vinrent à Bâle accompagnés d'une nouvelle suite pour m'enlever ma femme.

Sitôt que je fus averti de leur arrivée je m'enfuis avec elle pour atteindre Berne, mais ils me rejoignirent au château de Pipe (probablement Oensingen près de Niederbipp). Ils firent tout leur possible pour m'assassiner.

Je me défendis, moi et mes gens. Ce fut une vraie bataille rangée. Malgré l'inégalité du nombre je me tirai d'affaires. Le lendemain, des bouchers de Soleure s'étant joints à leurs domestiques, ils revinrent à la charge sur la grand route près de Berthoud. Il me fallu escamoucher avec eux pendant que ma femme enceinte de quatre mois s'enfuyait à cheval dans la direction de Berne. Ses parents nous y poursuivirent, plaidèrent auprès de Leurs Excellences de Berne et perdirent leur procès. Désespérés de n'avoir pas pu m'ôter la vie, ils forgèrent les plus noires calomnies. Mon beau père m'accusa de lui avoir envoyé une lettre empoisonnée et porta plainte. La sage république de Berne voulut éclaircir ce mystère. Plus de dix témoins prouvèrent que cette lettre était écrite par la main de ma chère femme à ses parents. Pleine de tendresse elle tâchait d'adoucir ce père cruel. L'envoyé d'Angleterre témoigna aussi dans cette affaire. Cette équitable république eut en horreur cette imposture et le père de ma femme venu pour témoigner quitta Berne et s'enfuit plein de honte et de confusion. Il ne se tint pas pour battu et présenta la même plainte au roi de France. Cette histoire fit beaucoup de bruit en Europe et on en parla même en Allemagne. »

Les Bada demeurent un an à Berne. C'est là que naquit leur premier enfant. Ils ont abjuré la foi romaine et suivent avec assiduité les Saintes Assemblées et participent au Sacrement de la Sainte Cène. Leurs Excellences furent parrains de leur enfant.

Bada écrit dans son journal «Lorsque nous décidâmes de quitter cette hospitalière terre pour nous en aller en Prusse, cette généreuse république nous munit de passeports et de certificats. Le consistoire de l'Eglise en fit autant. Quelques amis nous accompagnèrent jusqu'à Zurich, ce qui représentait plusieurs jours de voyage. Mon beau-père ayant appris par ses espions notre départ essaya de me faire assassiner par ses reîtres en cours de route.

### **En Prusse**

Une nièce de mon beau-père nous avait précédés à Berlin. Elle avait beaucoup d'esprit et de l'intrigue. Elle avait juré de me perdre et de m'enlever ma femme. Elle fit publier un libelle diffamatoire contre qui a couru une partie de l'Europe, et me fit exiler des terres de S. M. très chrétienne le roi de Prusse.

Lorsque je quittai avec ma famille ses Etats, je me trouvai dans une situation bien triste. Le désespoir me paraissait être notre unique ressource. Dieu, dans nos plus grands malheurs ne nous a jamais abandonné. Il permit qu'un général d'armée, homme de grand mérite m'adressa à Son Altesse Monseigneur le landgrave Philippe de Hesse. Ce prince voulut aussitôt m'arrêter à son service. J'acceptai l'honneur qu'il me faisait à condition qu'auparavant il s'informa de mes aventures. Leurs Excellences de Berne et d'autres princes lui envoyèrent des certificats.

Voici la partie la plus triste de mon histoire. Le mal du pays faisait souffrir ma femme avec tant de violence, qu'après deux ans d'hésitation, je consentis enfin à la laisser retourner en - Lorraine à condition qu'elle reviendrait. Ses parents s'y engagèrent par écrit extrêmement fort, mais cela ne servit de rien. Elle m'écrivit plusieurs lettres passionnées et remplies d'emportement où rien n'égalait sa tendresse et sa constance.

Son avant dernière lettre datée du 10 mai 1701 dit «Je crains, mon cher mari, de ne plus vous revoir. On me menace de prison si je résiste, je ne sais que devenir. A la cour de France on dit mille biens de vous. Par contre vous êtes excommunié de l'église pour avoir quitté les ordres, on dit que je suis damnée. Pourquoi m'avez-vous laissée partir avec nos enfants? Je ne puis oublier vos complaisances pendant mes maladies et les terribles persécutions que vous avez eues à cause de moi. J'aimerais cent fois mieux mourir car je ne puis plus résister. Croyez, mon cher mari à mille choses qu'il serait ridicule de produire en public... signé: Dame Thiaucourt Bada Dujardain.

Un an plus tard il recevait la dernière lettre de sa femme. « Je vous prie, Monsieur de ne plus m'écrire. J'ai signé à la cassation de ce funeste mariage qui ne pouvait subsister à cause de ses nullités, de vos vœux. J'ai réembrassé la religion Romaine que j'avais malheureusement quittée et je suis depuis quelques semaines remariée avec monsieur le baron Claude Antoine de Lavaulx seigneur de Vorécourt. LL AA RR qui ont approuvé mon mariage me défendront contre vous sur toute la terre. Adieu Monsieur, pour toujours, c'est la dernière fois que vous aurez de mes nouvelles... signé Thiaucourt de Vorécourt

Le prince de Hesse pour adoucir, ma souffrance me remit un certificat signé de sa propre main et me fit grand maître de sa maison, ceci pour me venger de mes ennemis. Un bruit prit naissance en Allemagne que je m'étais enfui avec toutes les pierres du trésor de la couronne. Pour mettre fin à toutes ces calomnies, le prince fit imprimer mon apologie. »

Dans le procès d'annulation de son mariage on se base sur les vœux extorqués à Bada et prononcés dans un couvent italien. On lui reproche aussi de vivre sous des noms d'emprunt. Quant au baron de Vorécourt, il ne regarda pas de si près aux aventures de sa femme. Gentilhomme de nature bénigne, peu difficile, il était ravi de ses apports. Le couple eut cinq enfants. La famille est encore représentée de nos jours en France et en Autriche.

### **Aux Pays-Bas**

En 1700, Bada suivit le prince de Hesse aux Pays-Bas, lorsque celui-ci décida de s'établir à La Haye. Grand maître à la cour, il le servit avec fidélité et avec un attachement inimaginable. Il y eut entre eux une amitié réciproque. Le testament du prince en fait foi. «N'ayant pas pu donner au comte de Chaumont les marques de mon amitié, je désire que mes hoirs lui servent une pension annuelle de trois cents florins d'or... »

Bien les années après son divorce, Bada contracte une nouvelle union qui a lieu le 5 août 1714 dans l'église wallonne de La Haye avec Phillipini Jacoba Martyjn fille d'un officier de la cour. De cette deuxième alliance il eut quatre filles, dont l'une devint madame Sandoz, et deux fils. Monsieur de Bada possédait plusieurs palais à La Haye: « le Rustembourg » qui fut démoli au XXe siècle lorsque l'on bâtit le palais de la Paix; «Achter't Oude Hoff » sa maison de campagne; mais sa résidence favorite était le petit palais, jouxtant celui de son maître. C'est là qu'il passa les plus belles années de sa vie, paisible et heureuse au milieu de sa famille. Il se promenait dans son jardin, habillé de drap brun bordé de passementerie d'or, parfois de bleu à passements d'argent avec un manteau de drap rouge! Il passait aussi de longues heures dans sa bibliothèque et mettait alors une camisole tissée d'or ou d'argent. Il faisait une promenade quotidienne en carrosse jusqu'à la mer à Scheveningen. Le comte de Chaumont a été un des plus hauts et puissants personnages du XVIIIe siècle, Il avait le savoir vivre et l'élégance de cette époque. On sentait en lui une naissance aristocratique, son passé était toujours entouré de mystère. Ses réceptions étaient fastueuses, on y trouvait tous les grands noms du Gotha.

Le 23 août 1727 mourut cet étrange personnage. Son enterrement eut lieu le soir, aux flambeaux, comme c'était l'usage pour des gens de sa qualité. Il n'y avait que deux carrosses pour suivre le corbillard selon le désir du défunt. Sur son tombeau, dans l'église de Scheveningen on peut lire « Hic Jacet Carolus Bada dilectai memoriae apud suos ille moriens posuit animan nec cupidus nec invictus Deo Optomi Maximo ».

Son testament donne l'inventaire de ses avoirs mobiliers; il parle aussi de son fils du premier lit, il lui pardonne ses emportements et ses violences dont il a fait une douloureuse expérience, il ne veut pas qu'il vienne en Hollande troubler la paix de sa famille. Il a aussi richement doté sa fille du premier lit lorsqu'elle a épousé un certain monsieur Du Mesnil, gentilhomme français. Sa colossale fortune est divisée entre sa veuve et ses enfants.

C'est grâce aux archives des Pays-Bas et de Hesse que nous avons pu reconstituer partiellement l'histoire de la famille de Madame la générale Sandoz née Bada.

De nombreux descendants du couple Sandoz - Bada vivent en pays neuchâtelois. Ils ignorent, probablement l'histoire mouvementée de leurs ancêtres. De longues années d'études et de recherches généalogiques dans les archives de plusieurs pays d'Europe nous ont permis de recréer l'histoire de la famille de Claude François Sandoz, du Locle, bourgeois de Valangin (1715 - 1790) et de celle de sa femme née Marie Frédéricq Anne de Bada (1717 - 1792).

Pierre Arnold BOREL

## Généalogie de la famille de Bada

de BADA Jean Charles François, comte de Chaumont  
né à Paris vers 1660 † 23 VIII 1727 à La Haye

épouse I. 6 XII 1695

De Barbeau de Thiaucourt, Anna Christina fille de Jean

enfants :

Frédéric Emmanuel né vers 1696 à Berne seigneur de Somérecourt  
Charlotte Sophie née vers 1698 épouse François de Mesnil, capitaine  
dans un régiment pour le service du roy très chrétien

épouse II. 5 VIII 1714 à La Haye

Martijn Philippina Jacoba, fille de Gabriel, officier de cour, et de Anna  
Margareta Cooser. Dans ces ancêtres il y a  
un premier chambellan, des officiers, des pas-  
teurs et des épiciers.

enfants :

Amélie Philippa Charlotte	baptisée 21 VIII 1715
Marie Fredericq Anne	baptisée 4 I 1717, épouse Claude François Sandoz, du Locle
Ernest Fredericq Henry Samuel	baptisé 18 XII 1717
Philippe Vincent Fredericq	baptisé 13 II 1719
Catherina Wilhelmine dite Julia	baptisée 19 VII 1720
Henriette Augusta	baptisée 29 VII 1722

tous baptisés dans la chapelle royale du Buitenhof avec des princes comme parrains.

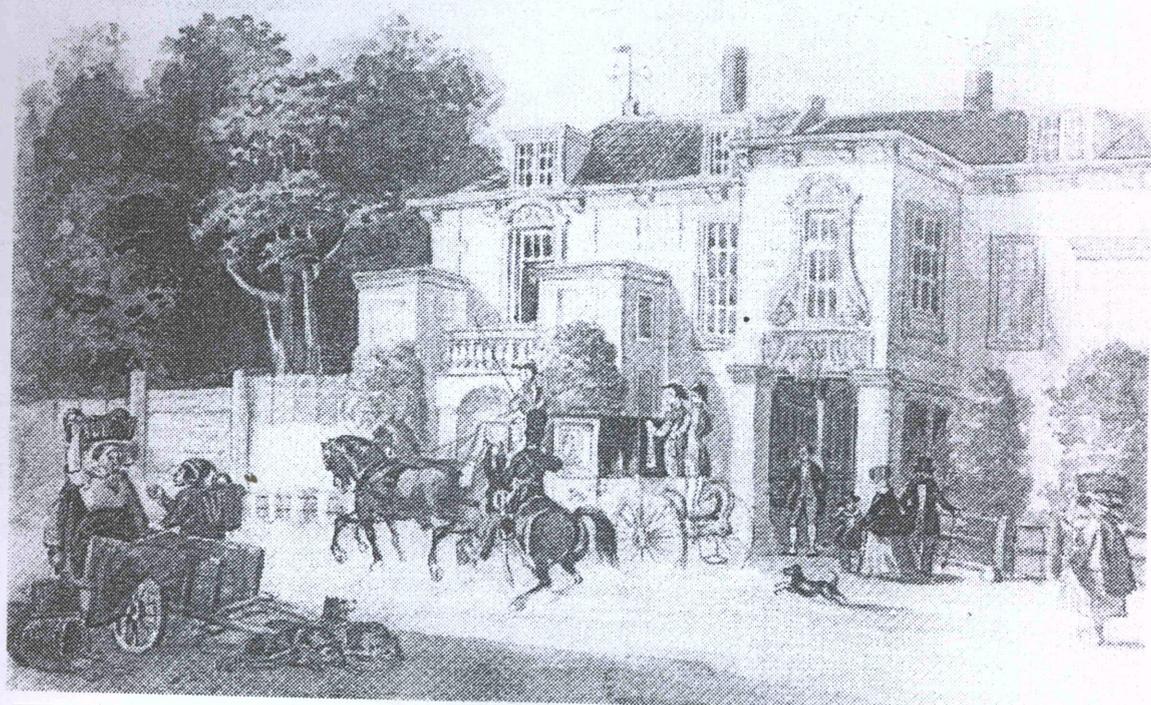
*Claude François Sandoz a été baptisé au mouëtier le 12 mai 1715 et décéda à Neuchâtel en 1790, dont descendance.*



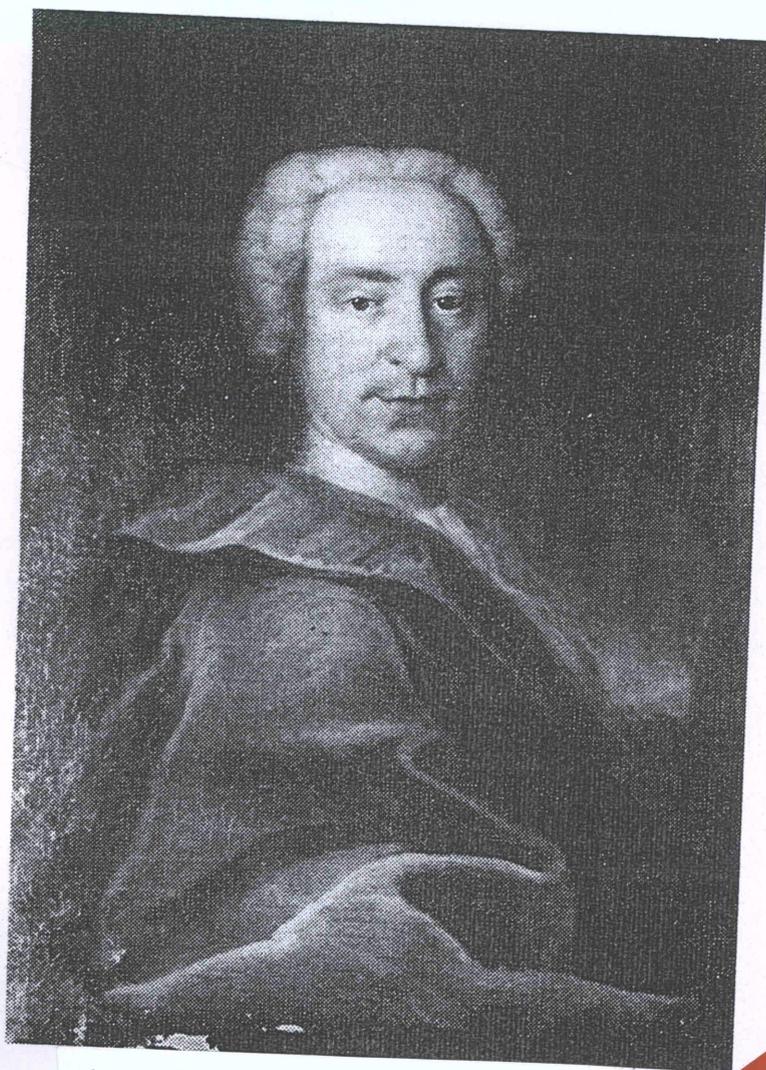
*Le général Claude-François de Sandoz*



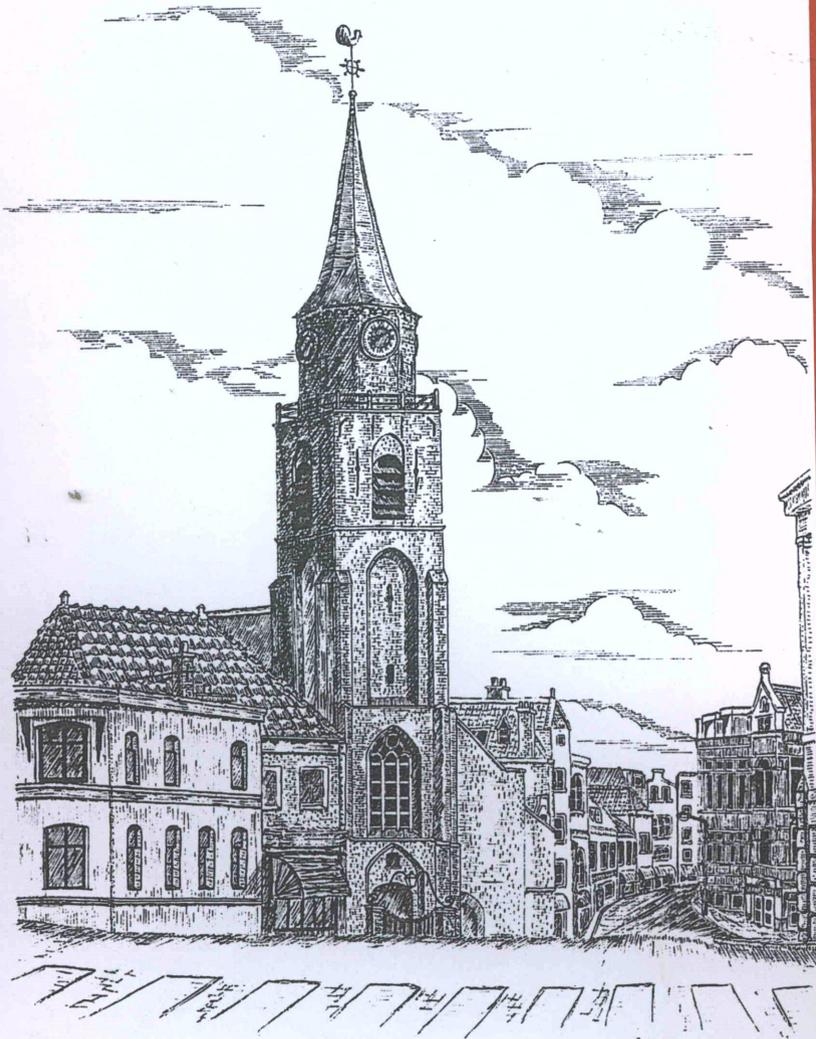
*Madame la générale de Sandoz Marie-Frédérique de Bada*



*Palais du Rustenburg, à La Haye; bâti en 1717, par le comte de Bada*



*Le colonel Guillaume de Sandoz  
fils de Claude-François*



OUDE KERK AAN DE KEIZERSTRAAT  
SCHEVENINGEN

*1892*

église de  
Scheveningen

où se trouve la  
pierre tombale de  
J.-C. de Bada





*Le général Claude-François de Sandoz*



*Madame la générale de Sandoz Marie-Frédérique de Bada*